

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°10

OCTOBRE 2012



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.03 Le conseil d'administration

##### 02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du conseil d'administration du 05/07/2012 du CNRS - - 05/07/2012

#### 02.10 Les instances consultatives

##### 02.10.02 Le comité national de la recherche

- Décision portant délégation de signature à Mme Michèle Saumon, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique - DEC122508DAJ - 12/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Michèle Saumon aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique - DEC122507DAJ - 12/10/2012

### 04. Personnels

#### 04.02 Recrutement

##### 04.02.03 Personnels contractuels de droit public

- Charte des CDD au CNRS - NOT122807DRH -

#### 04.05 Obligations

##### 04.05.10 Procédures et sanctions disciplinaires

- Circulaire relative à la procédure disciplinaire applicable aux chercheurs titulaires et stagiaires et aux ingénieurs et techniciens titulaires et stagiaires - CIR122436DRH - 11/09/2012

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

###### 07.01.01.03. 2011

- Décision portant nomination de Madame Josette SERRES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) - DEC122659DR01 - 01/02/2012

###### 07.01.01.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Réza KETTOUCHE comme assistant de prévention pour l'USR 3103 - DEC122783DR01 - 25/09/2012

- Décision portant nomination de Mme Lydie PAVILI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) - DEC122662DR01 - 15/05/2012

- Décision portant nomination de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein d'une unité du CNRS - DEC122663DR01 - 13/08/2012

- Décision portant nomination de M. Pascal TANSKI aux fonctions d'assistant de prévention au sein d'une unité du CNRS - DEC122657DR01 - 31/08/2012

- Décision portant nomination de Madame Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7167 intitulée laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC) - DEC122664DR01 - 10/01/2012

- Nomination de M. Sébastien BARRET aux fonctions de directeur par intérim du GDR 3177 "Diplomatique", à compter du 1er septembre 2012 - DEC122349INSHS - 27/08/2012

- Décision portant nomination de Mme Arlette MOLLET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs. - DEC122660DR01 - 01/06/2012

- Décision portant nomination de Mme Habiba BERKOUN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°200 intitulée Institut de recherche sur le patrimoine musical en France. - DEC122661DR01 - 24/02/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Eric Bussière directeur par intérim et de Mesdames Marie-Pierre Rey et Annette Wiewiorka directrices adjointes par intérim de l'UMR8138 (IRICE) - DEC122453INSHS - 10/10/2012
- Décision de nomination Assistante de Prévention de Sandrine SOURAYA, pour l'UMR 8590 - DEC122656DR01 - 15/05/2012
- Décision portant cessation d'activité de M. Réza KETTOUCHE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)
- 
- DEC122784DR01 - 26/09/2012
- Décision portant nomination de Mme Coralie Vincent comme assistante de prévention pour l'UMR 7023 - DEC122786DR01 - 25/09/2012
- nomination DARGENT, DEVREUX, TALAHITE CRESPPA - DEC121710INSHS - 20/07/2012
- Décision portant nomination de Madame Hélène GEOFFROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7637 intitulée Laboratoire de neurobiologie - DEC122658DR01 - 13/03/2012
- Décision portant nomination de Mme Marie-Claudine AH-PET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) - DEC122655DR01 - 14/05/2012

#### 07.01.02. DR2

##### 07.01.02.04. 2012

- Cessation d'activité d'un ACMO Chantal Perrichon UMR7606 - DEC122308DR02 - 20/08/2012
- Assistant de prévention au sein d'une unité CNRS - MOY200 A.CLENET-CHIRON - DEC122534DR02 - 25/09/2012

#### 07.01.03. DR3

##### 07.01.03.04. 2012

- Décision portant nominations de Mme Monique BECKER et de M. Bruno DEFUDE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5157 intitulée « Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR) »
- 
- DEC122012INS2I - 24/07/2012
- Nomination par intérim de M. Philippe GRANDCOLAS aux fonctions de DU de l'UMR7205 en remplacement de M. Louis DEHARVENG à compter du 15 octobre 2012 - DEC122502INEE - 04/10/2012

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Olivier Dulieu aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aime Cotton (LAC) » - DEC122271INP - 17/10/2012

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.04. 2012

- Nomination de Monsieur Patrick LE TALLEC en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC121968INSIS - 21/09/2012
- Nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargé de mission à temps partiel du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2012 - DEC122231INSIS - 21/09/2012
- Nomination de Mme Laurence Rezeau aux fonctions de Directrice et de M. Pascal Chabert aux fonctions de Directeur adjoint de l'UMR7648 - DEC122240INSIS - 22/10/2012
- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS PIETRAS - UMR 8539 - DEC122050DR05 - 26/06/2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS  
GIOT - UMR 8102 - DEC122051DR05 - 26/06/2012

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.04. 2012

- AP Nomination Carine Lazert SNC6758 - DEC121819DR07 - 26/07/2012  
- ACMO Cessation François Fourel UMR5276 - DEC120806DR07 - 26/10/2012  
- AP Nomination Jacques JOLY UMR5005 - DEC121873DR07 - 10/10/2012  
- AP Nomination Pierre DIMOYAT UMR5648 - DEC121872DR07 - 03/10/2012  
- AP Nomination Alain ESCODA UMR5292 - DEC121464DR07 - 24/09/2012  
- AP Nomination Jean THIVOLLE-CAZAT UMR5265 - DEC121468DR07 - 04/07/2012  
- Décision portant nomination par intérim de M. Jean-François GONZALEZ aux fonctions de directeur  
adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée "Centre de recherche astrophysique de Lyon" -  
DEC122318INSU - 03/10/2012

#### 07.01.08. DR8

##### 07.01.08.04. 2012

- Décision de nomination de M. Patrick LAURENT en qualité d'assistant de prévention au sein de  
l'UPR n°3346 Institut Polytechnique de Poitiers : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique  
et Energétique (PPRIME) - DEC122537DR08 - 10/07/2012  
- Décision de nomination de M. Guillaume BENOIT en qualité d'assistant de prévention au sein de  
l'UPR n°3346 - Institut Polytechnique de Poitiers : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique  
et Energétique (PPRIME) - DEC122535DR08 - 10/07/2012  
- Décision portant nomination de Mme Hélène GRASSIN en qualité d'assistante de prévention au  
sein de l'unité UPR3346 - Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et  
Energétique. - DEC122751DR08 - 10/07/2012  
- Décision de nomination AP - VERON Emmanuel - UPR3079 CEMHTI HT - à compter du  
01/01/2012 - DEC122029DR08 - 22/10/2012  
- Décision de nomination de M. Philippe SZEGER en qualité d'assistant de prévention au sein de  
l'UPR n°3346 Institut Polytechnique de Poitiers : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique  
et Energétique (PPRIME) - DEC122533DR08 - 10/07/2012  
- Décision de nomination de Mme Marie-France GRESPIER en qualité d'assistante de prévention au  
sein de l'UMR n°7349 Laboratoire de mathématiques, analyse, probabilités, modélisation d'Orléans  
(MAPMO) - DEC122622DR08 - 26/07/2012  
- Décision de nomination d'un AP - BEN SAHRA Yasmina - UPR3079 CEMHTI Cyclotron - à compter  
du 01/01/2012 - DEC122032DR08 - 22/10/2012  
- Décision de nomination de Mme Florence SAVIGNY en qualité d'assistante de prévention au sein  
de l'UMR n°7355 Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM) -  
DEC122624DR08 - 17/07/2012  
- Décision portant nomination de M. Jean-Pierre GAZEAU en qualité d'assistant de prévention au  
sein de l'unité UPR3346 - Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et  
Energétique. - DEC122752DR08 - 10/07/2012  
- Décision de nomination de M. Yvan STROPPIA en qualité d'assistant de prévention au sein de  
l'UMR n° 7322 Laboratoire d'Économie d'Orléans (LEO) - DEC122626DR08 - 09/07/2012  
- Décision de nomination de M. Marc LE BERT en qualité d'assistant de prévention au sein de l'UMR  
n° 7355 Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM) - DEC122627DR08  
- 17/07/2012  
- Décision de nomination de M. Olivier VOISIN en qualité d'assistant de prévention au sein de  
l'UPS44 Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) - DEC122026DR08 - 09/07/2012  
- Décision de nomination de M. Hervé RABAT en qualité d'assistant de prévention au sein de l'UMR  
n° 7344 Groupe de Recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI) - DEC122628DR08 -



31/08/2012

- Décision de nomination de M. Jean TENSI en qualité d'assistant de prévention au sein de l'UPR n°3346 Institut Polytechnique de Poitiers : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (PPRIME) - DEC122536DR08 - 10/07/2012

- Décision de nomination de Mme Martine BRERET en qualité d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) - DEC122621DR08 - 13/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Carine FOURMENT CAZENAVE en qualité d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3346 - Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique. - DEC122750DR08 - 10/07/2012

- Décision de nomination AP - ORY Sandra - UPR3079 CEMHTI HT - à compter du 01/01/2012 - DEC122030DR08 - 22/10/2012

- Décision de nomination de M. Cyril ROMESTANT en qualité d'assistant de prévention au sein de l'UPR n°3346 Institut Polytechnique de Poitiers : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (PPRIME) - DEC122538DR08 - 10/07/2012

#### 07.01.10. DR11

##### 07.01.10.04. 2012

- Portant nomination de Madame Anne MILET aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) - DEC121541INC - 17/09/2012

- Nomination de M. Christian Geindreau aux fonctions de directeur par intérim de la FR n°3345 - DEC122561INSIS - 22/10/2012

- Décision Nomination AP concernant Monsieur A. FERTIN - TIMC - UMR5525 - DEC122779DR11 - 05/10/2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) ζ M. Sylvain COTTAZ

- DEC122603INC - 19/10/2012

#### 07.01.11. DR12

##### 07.01.11.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Arlette KPEBE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7281 intitulée BIP - DEC122327DR12 - 10/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Claire-Lise SANTINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB - DEC122611DR12 - 11/09/2012

- Décision portant nomination de Mme Maïalène CHABALIER-LESBATS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7283 intitulée LCB - DEC122516DR12 - 11/09/2012

- Décision portant nomination de M. Patrick SAINTON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7287 intitulée ISM - DEC122189DR12 - 18/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Laurence ASIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE 3416 intitulée LCE - DEC122190DR12 - 20/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Chantal SOSCIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7255 intitulée LISM - DEC122162DR12 - 17/07/2012

- Décision portant nomination de M. Pascal LANDERECTHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS

- DEC122141DR12 - 16/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Dominique MOUYSSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7273 intitulée ICR - DEC122131DR12 - 09/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Véronique BIANCIOTTO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7296 intitulée LSIS - DEC122129DR12 - 16/07/2012

- Décision portant nomination de M. Yann LE FUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7339 intitulée CRMBM - DEC122227DR12 - 24/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Sandrine PITOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7297 intitulée TDMAM / CPAF - DEC122635DR12 - 27/09/2012
- Décision portant nomination de M. Frédéric VAULTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O. - DEC122610DR12 - 10/09/2012
- Décision portant nomination de M. Robert ROUSIC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FR 3479 intitulée IMM - DEC122128DR12 - 16/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Ingrid ESCALIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3287 intitulée CLEO - DEC122142DR12 - 17/07/2012
- Décision portant nomination de M. Thierry LEGOU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7309 intitulée LPL - DEC122153DR12 - 17/07/2012
- Décision portant nomination de M. Dirk HOFFMANN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7346 intitulée CPPM - DEC122514DR12 - 28/09/2011
- Décision portant nomination de M. Philippe FORGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O. - DEC122608DR12 - 10/09/2012
- Décision portant nomination de M. Pierre BARTHELEMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE 3529 intitulée IML - DEC122643DR12 - 07/09/2012
- Décision portant nomination de M. Georges DIGRANDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein d'une unité du CNRS - DEC122767DR12 - 15/10/2012
- Décision portant cessation d'activité de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC122769DR12 - 19/10/2012
- Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7280 intitulée CIML - DEC121991DR12 - 02/07/2012
- Décision portant cessation d'activité de M. Patrick FOURQUET aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC121992DR12 - 02/07/2012
- Décision portant nomination de M. Gilles FONTANINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS - DEC122139DR12 - 16/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Hélène MICHE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7330 intitulée CEREGE
- 
- DEC122191DR12 - 23/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Corinne AUBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB - DEC122612DR12 - 11/09/2012
- Décision portant nomination de Mme Nancy OSORIO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M - DEC122639DR12 - 05/09/2012
- Décision portant nomination de Mme Pascale MALAPERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7288 intitulée IBDML - DEC122328DR12 - 20/08/2012
- Décision portant nomination de M. François DOLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS - DEC122140DR12 - 16/07/2012
- Décision portant nomination de M. Olivier THEODOLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7333 intitulée LAI - DEC122513DR12 - 29/08/2012
- Décision portant nomination de Mme Michelle BEVENGUT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M - DEC122515DR12 - 05/09/2012
- Décision portant nomination de M. Vincent BAYLE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7332 intitulée CPT - DEC122617DR12 - 20/09/2012
- Décision portant nomination de Mme Lydie OBERT-PERRIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 8562 intitulée CNE - DEC122637DR12 - 18/06/2012

- Décision portant nomination de M. Frédéric LEROY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7288 intitulée IBDML - DEC122329DR12 - 20/08/2012
- Décision portant nomination de M. Sylvain FLOUCAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7287 intitulée ISM - DEC122186DR12 - 18/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Véronique CORNET-BARTHAX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O. - DEC122609DR12 - 10/09/2012
- Décision portant nomination de M. Alain RIMEYMEILLE aux fonctions d'assistant de prévention au sein d'une unité du CNRS - DEC122619DR12 - 12/09/2012
- Décision portant nomination de M. Cihan KOC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7249 intitulée Institut Fresnel - DEC122130DR12 - 16/07/2012
- Décision portant nomination de Mme Elodie MANSOUR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° FR 3512 intitulée Fédération 3C - DEC122138DR12 - 17/07/2012
- Décision portant nomination de M. Pascal MARITAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7298 intitulée LA3M - DEC122615DR12 - 29/08/2012
- Décision portant nomination de M. Pascal LANDERECTHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7326 intitulée LAM - DEC122636DR12 - 12/09/2012
- Décision portant nomination de M. Nicolas JULLIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M - DEC122640DR12 - 05/09/2012
- Décision portant nomination de M. Marcellin NSI MBA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7287 intitulée ISM - DEC122187DR12 - 18/07/2012

#### 07.01.12. DR13

##### 07.01.12.04. 2012

- décision de nomination de M EL MANSSOURI - DEC121245DR13 - 05/04/2012
- Décision de nomination AP de M Cantet Franck - DEC121861DR13 - 19/06/2012

#### 07.01.13. DR14

##### 07.01.13.04. 2012

- Décision nomination AP - S.CAVALIE - UMR 5085 - CIRIMAT - DEC122289DR14 - 09/08/2012
- Fin de fonctions de Monsieur Christian BERGAUD en qualité de chargé de mission à temps partiel à compter du 1er septembre 2012 - DEC122472INSIS - 27/09/2012
- Décision de cessation ACMO - AP - F.RODRIGUES - UMR 5623 - IMRCP - DEC122651DR14 - 05/10/2012
- Décision Nomination ACMO (AP) - UMR 5069 - LHFA - O.THILLAYE DU BOULLAY (agent CNRS) - DEC121864DR14 - 19/06/2012
- Décision de nomination de Monsieur Liviu NICU en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC122665INSIS - 19/10/2012
- Décision cessation ACMO - AP - E.TEUMA - UMR 5069 - LHFA - DEC122286DR14 - 07/08/2012
- Décision portant nomination de M. Oliver Portugall aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité propre de recherche n° 3228 intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI) - DEC122161INP - 26/07/2012

#### 07.01.14. DR15

##### 07.01.14.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Mathieu ROUZIERES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 8641 - Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) - DEC122714DR15 - 12/10/2012
- Décision portant cessation d'activité de Mme Hélène ROVIRA aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein du Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) UPR 8641 - DEC122500DR15 - 21/09/2012
- Décision portant nomination de Mme Lydia ROUDIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 9048 - Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux

(ICMCB) - DEC122673DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Anne-Marie BENARAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5478 - Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER). - DEC122638DR15 - 05/10/2012

- Décision portant cessation d'activité de M. Arnaud CAILLO aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein de l'UMS 2567 - OASU - DEC122454DR15 - 13/09/2012

- Décision portant cessation d'activité de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans l'unité UMR 5607 - Ausonius - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age. - DEC122634DR15 - 04/10/2012

#### 07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision portant nomination du directeur de l'unité mixte de service n°3365 intitulée unité mixte de service de l'OSU Réunion - M. Jean-Pierre CAMMAS - DEC121923INSU - 02/08/2012

#### 07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Décision portant nomination de Guillaume Bouger assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC122134DR17 - 20/07/2012

- nomination de Mme Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN et de MM. Xavier GODIN et Jean-François STRUILLLOU aux fonctions de directeurs-adjoints, UMR6297 - DEC122408INSHS - 02/10/2012

- Décision portant cessation d'activité de Sabine Beaurain aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) - DEC122644DR17 - 05/10/2012

- Décision portant nomination de plein exercice de Mme Lien HUA aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans - DEC122255INSU - 03/10/2012

- nomination de M. Bertrand FAURE aux fonctions de directeur de l'UMR6297 intitulée Droit et changement social. - DEC122440INSHS - 24/09/2012

- Décision portant nomination de Thomas Vives assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC122135DR17 - 19/07/2012

#### 07.01.17. DR18

07.01.17.04. 2012

- Décision portant cessation d'activité de M. Jean-François HENNINOT agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans l'unité 8181 Unité de Catalyse et Chimie du Solide site de Lens d'assistant de prévention - DEC122383DR18 - 04/09/2012

#### 07.01.19. DR20

07.01.19.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Pascal Chossat aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2800 (FR2800) intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) » - DEC122258INP - 17/10/2012

- Nomination de Monsieur Patrick MUSSO directeur par intérim et de Monsieur Fabrice SIIRIAINEN directeur adjoint par intérim de l'UMR 7321 - DEC122281INSHS - 20/09/2012

#### 07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de Monsieur Yann AUGER en qualité de chargé de mission. - DEC122294CNPS - 03/09/2012

- Décision portant nomination de M. Bernard Laurin aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche - DEC122679DAJ - 15/10/2012

- Décision portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions au directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information - DEC122522DAJ - 12/10/2012
- Décision portant nomination de M. Alain Dedenis aux fonctions d'adjoint au directeur des comptes et de l'information financière - DEC122524DAJ - 12/10/2012
- Décision portant nomination de Mme Edith Wilmart aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises - DEC122595DAJ - 19/10/2012
- Décision portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de directeur adjoint à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC122438DAJ - 21/09/2012
- Décision portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de directrice adjointe à la Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche - DEC122546DAJ - 01/10/2012
- Décision portant nomination de M. Guy Moraly aux fonctions de directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation - DEC122523DAJ - 12/10/2012

#### 07.01.21. Nomination autres

##### 07.01.21.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Washington - DEC122653DAJ - 22/10/2012

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.04. 2012

- Nomination de Monsieur David FLACHER Directeur par intérim et Monsieur Luc MARCO Directeur adjoint par intérim de l'UMR 7234 - DEC122282INSHS - 22/10/2012
- Décision portant nomination de M. Pierre FRAIGNIAUD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée "Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA)" - DEC122156INS2I - 20/07/2012
- Décision portant nomination de M. Ariel Levenson en qualité de chargé de mission au sein de l'INP - DEC122256INP - 27/09/2012
- Nomination par intérim de M. FOURCAUD et M. MOLINO aux fonctions de DU adjoints de l'UMR5120-AMAP - DEC121051INEE - 13/03/2012
- Décision portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique - DEC122449DAJ - 01/10/2012
- Décision portant nomination de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald aux fonctions de directrice adjoint administratif par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC122448DAJ - 01/10/2012
- Décision portant nomination de M. Yves Rémond aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) - DEC122417DAJ - 19/09/2012
- Décision portant nomination de M. Benoît RITTAUD en qualité de chargé de mission. - DEC122558INSMI - 12/10/2012
- Décision portant nomination de M. Van Tiggelen aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique - DEC122532DAJ - 01/10/2012
- Décision portant nomination de M. WALCARIUS Alain en qualité de chargé de mission à l'INC - DEC122733INC - 19/10/2012
- Décision portant nomination de M. Alain Eychène aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences biologiques - DEC122652DAJ - 22/10/2012
- Décision mettant fin à la mission de chargée de mission exercée par Mme Elise JANVRESSE - DEC122557INSMI - 12/10/2012
- Décision portant mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Monsieur Villenave. - DEC122352INSU - 27/08/2012
- Décision portant nomination de Mme Taleb-Ibrahimi aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique - DEC122531DAJ - 01/10/2012
- Décision portant nomination de M. Philippe HELLUY en qualité de chargé de mission. - DEC122560INSMI - 12/10/2012



- Décision portant nomination de Monsieur Gérard ANCELLET en qualité de chargé de mission. -  
DEC122348INSU - 27/08/2012

- Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par M. Mark ASCH -  
DEC122556INSMI - 12/10/2012

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### 07.02.01. DR1

#### 07.02.01.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Madame Florence GETREAU par le délégué régional en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - UMR200 - Institut de recherche sur la Patrimoine musical en  
France - DEC122760DR01 - 23/10/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BLAY par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - MOY1676 - Comité pour l'Histoire du CNRS - DEC122747DR01 -  
23/10/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal PERRINEAU par le délégué régional en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - UMR7048 - Centre de recherches politiques de Sciences Po -  
DEC122758DR01 - 23/10/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Florence GETREAU, directrice de l'unité  
UMR200 intitulée Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France, pour les actes relevant  
des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122761DR01 - 23/10/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal PERRINEAU, directeur de l'unité  
UMR7048 intitulée Centre de Recherches Politiques de Sciences Po, pour les actes relevant des  
attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122759DR01 - 23/10/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des  
marchés (DU) - Monsieur Serge PLANES - USR 3278 (Centre de recherches insulaires et  
observatoire de l'environnement) - DEC122541DR01 - 05/10/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Serge PLANES par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - USR 3278 (Centre de recherches insulaires et observatoire de  
l'environnement) - DEC122540DR01 - 25/09/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BLAY, directeur de l'unité MOY1676  
intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, pour les actes relevant des attributions de la personne  
responsable des marchés (DU) - DEC122748DR01 - 23/10/2012

### 07.02.02. DR2

#### 07.02.02.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice Le Calvez par la déléguée régionale en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122115DR02 - 17/07/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean LORENCEAU par la déléguée régionale en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122690DR02 - 16/10/2012

- Délégation de signature consentie à Madame Laurence EYMARD par la déléguée régionale en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122756DR02 - 16/10/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des  
marchés (Lézine) - DEC122694DR02 - 16/10/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des  
marchés (Baldacci) - DEC122677DR02 - 17/10/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des  
marchés (Binetruy) - DEC122772DR02 - 18/10/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des  
marchés (Lorenceau) - DEC122691DR02 - 16/10/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Giuseppe Baldacci par la déléguée régionale en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122676DR02 - 17/10/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (Piquemal) - DEC122686DR02 - 17/10/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre BINETRUY par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122770DR02 - 18/10/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Anne-Marie LEZINE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122693DR02 - 16/10/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Philip PIQUEMAL par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122684DR02 - 17/10/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC122554IN2P3 - 27/09/2012

#### 07.02.03. DR3

##### 07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature à Keitaro NAKATANI (UMR8531) - DEC122736DR03 - 15/10/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à M. Jean-François Ravaud, directeur de la FR 3553 - DEC122150DR03 - 19/07/2012
- Décision de délégation de signature OS à M. GRANDCOLAS (UMR7205) - DEC122732DR03 - 15/10/2012

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.04. 2012

- Délégation de signature du délégué régional à V. Breton et à ses collaborateurs - UPS3107 - DEC121315DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du DR à A. Almourabit et à ses collaborateurs - GDR3269 - DEC121218DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature de V. Debisschop à F. Boccard et à ses collaborateurs - UPR3404 - DEC122703DR04 - 10/10/2012
- Délégation de signature de C. Moulin à ses collaborateurs - UMR8212 - DEC122425DR04 - 01/09/2012
- Délégation de signature de C. Moulin à ses collaborateurs - UMR8212 - DEC121415DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature de V. Debisschop à C. Moulin et à ses collaborateurs - UMR8212 - DEC122424DR04 - 01/09/2012
- Délégation de signature de F. Boccard à ses collaborateurs - UPR3404 - DEC122704DR04 - 10/10/2012
- Délégation de signature de L. Clozel à ses collaborateurs - UMS1786 - DEC121342DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature de V. Breton à ses collaborateurs - UPS3107 - DEC121316DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à L. Clozel et à ses collaborateurs - UMS1786 - DEC121341DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature de V. Debisschop à J.A. Scarpaci et à ses collaborateurs - UMR8609 - DEC122707DR04 - 10/10/2012
- Délégation de signature de J.A. Scarpaci à ses collaborateurs - UMR8609 - DEC122708DR04 - 10/10/2012

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Mme Laure Petrucci-Dauchy, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122485DR05 - 18/09/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - UMR 3523 - POCHET Sylvie - PRM - DEC122362DR05 - 28/08/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Pere Roca I Cabarrocas, Mr Yvan Bonnassieux et Mr Costel-Sorin Cojocarou par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122489DR05 - 18/09/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Laurence Manolakakis, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122584DR05 - 28/09/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Laurence Rezeau, Mr Pascal Chabert, Mme Pascale Hennequin, Mr Patrick Canu, Mr Dominique Delcourt et Mr Edouard Bouchet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 7648 - DEC122593DR05 - 28/09/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Félix Rey, Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - URA 3015 - DEC122590DR05 - 01/10/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Laurence Rezeau - UMR 7648 - DEC122596DR05 - 28/09/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) Pierre Moeglin - DEC121879DR05 - 01/06/2012
- Délégation de signature consentie à M. Pierre-Marie Lledo, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - URA 2182 - Lledo - DEC122376DR05 - 29/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Félix Rey - URA 3015 - DEC122592DR05 - 01/10/2012

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Joly par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122754DR06 - 16/10/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMR 7122 « Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz » - DEC122549DR06 - 26/09/2012
- Délégation de signature consentie à M. Marius Tucsnak, UMR 7122 « Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122548DR06 - 26/09/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Joly, directeur du GDR 3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement », pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122755DR06 - 16/10/2012

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Pierre Toulhoat par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122169DR07 - 23/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Thierry Hoc par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122675DR07 - 08/10/2012
- Délégation de signature consentie à M. Renaud Payre par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122604DR07 - 01/09/2012
- Délégation de signature consentie à M. Philippe Sautet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122601DR07 - 03/09/2012

#### 07.02.08. DR8

#### 07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Mme Marie-Luce DEMONET, Directrice de l'unité UMS1835 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122791DR08 - 17/10/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de M. Franck FAYON, Directeur de la fédération de recherche intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" - RMN SHC - FR2950 - DEC122749DR08 - 12/10/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122745DR08 - 15/10/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant de la personne responsable des marchés (PRM) consentie par M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P') - UPR3346 - DEC122776DR08 - 12/10/2012

#### 07.02.09. DR10

##### 07.02.09.04. 2012

- PRM René de Quenaudon FR3241  
en cas d'absence ou d'empêchement DU, délégation de signature est donnée à Jocelyne Kautzmann - DEC122494DR10 - 01/09/2012
- OS René De Quenaudon FR3241  
Sub-délégué : Jocelyne Kautzmann - DEC122491DR10 - 01/09/2012
- OS Gaëlle BUJAN/Eric WESTHOF/Pascale ROMBY UPR9002 - DEC122800DR10 - 26/10/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC122555IN2P3 - 27/09/2012
- OS Gaëlle BUJAN/Jay ROWELL UMR7012 - DEC122798DR10 - 27/09/2012

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Benoit STUTZ, directeur de l'UMR 5271, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122553DR11 - 02/10/2012
- Délégation de signature consentie à M Sébastien BERGER, directeur de l'UMS 2920, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122433DR11 - 12/09/2012
- Délégation de signature consentie à M. Pierre LABBE, directeur de l'ICMG, FR2607, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122552DR11 - 26/09/2012
- Délégation de signature consentie à M Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'UMR5521, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122551DR11 - 26/09/2012

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature à Jean Duplessis Kergomard FR3515 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122669DR12 - 19/10/2012
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Jean-Samuel BORDREUIL UMR7305) - DEC122567DR12 - 15/10/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Jean-Marc Layet UMR7345) - DEC121836DR12 - 09/07/2012
- Délégation de signature consentie à Patrick Foulon UMS822 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121763DR12 - 18/09/2012
- Délégation de signature de Didier Raoult UMR7278 en tant qu'ordonnateur secondaire - DEC122568DR12 - 15/10/2012
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Didier Raoult UMR7278) - DEC122569DR12 - 15/10/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Johannes Ziegler UMR7290) -  
DEC122465DR12 - 03/10/2012

07.02.12. DR13

07.02.12.04. 2012

- Délégation de signature de Marc TROUSSELLIER - UMR 5119 - DEC122711DR13 - 11/10/2012  
- Délégation de signature de Mme Nadine LE BRIS - DEC122631DR13 - 04/10/2012

07.02.13. DR14

07.02.13.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Jean-Philippe Girard par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC122466DR14 - 14/09/2012  
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des  
marchés - Jean-Philippe Girard - DEC122467DR14 - 14/09/2012  
- Délégation de signature consentie à Pierre-Emmanuel Gleizes par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC122469DR14 - 14/09/2012  
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des  
marchés - Pierre Soler - DEC122625DR14 - 05/09/2012  
- Délégation de signature consentie à Pierre Soler par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC122623DR14 - 05/09/2012

07.02.14. DR15

07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire FR 2952 Graciaa -  
DEC122598DR15 - 01/10/2012  
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) FRE3396 Guillon - DEC122521DR15 -  
24/09/2012  
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UPR 8641 Richetti -  
DEC122510DR15 - 24/09/2012  
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire FRE 3396 Guillon -  
DEC122520DR15 - 24/09/2012  
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire FR 3383 Guibert -  
DEC122528DR15 - 25/09/2012  
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UPR 8641 Richetti - DEC122512DR15 -  
24/09/2012  
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR 5115 Thiriot - DEC122518DR15 -  
24/09/2012  
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UPR 9048 Maglione -  
DEC122649DR15 - 05/10/2012  
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR 5115 Thiriot -  
DEC122517DR15 - 24/09/2012

07.02.15. DR16

07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick Netter par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC122587DR16 - 03/10/2012  
- Délégation de signature consentie à M.René Alejandro Méndez Bussard directeur de l'UMI n°3386  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122586DR16 - 14/09/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Jean-Marc Jézéquel par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC122762DR17 - 17/10/2012



- Délégation de signature consentie à Laurent Stainier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122564DR17 - 27/09/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Françoise GAILL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122589DR16 - 02/10/2012
- Délégation de signature consentie à Christophe Delacourt par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122395DR17 - 31/08/2012
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - DEC122764DR17 - 17/10/2012
- Décision donnant délégation de signature à Valérie Roch, Responsable du Service des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de André Quinquis, délégué régional de la délégation Bretagne - Pays de la Loire
- DEC122827DR17 - 26/10/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François Pinton par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122588DR16 - 02/10/2012
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - DEC122563DR17 - 01/10/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jack Legrand par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122641DR17 - 05/10/2012
- Délégation de signature consentie à Claude Jard par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122562DR17 - 27/09/2012
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - DEC122642DR17 - 08/10/2012
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - DEC122565DR17 - 01/10/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC122398DR17 - 31/08/2012
- Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau, Adjointe au Délégué Régional, en cas d'absence ou d'empêchement de André Quinquis, délégué régional de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC122825DR17 - 26/10/2012

#### 07.02.18. DR19

##### 07.02.18.04. 2012

- Délégation de signature OS Michel BUSSI UMR6266 IDEES - DEC122683DR19 - 09/10/2012
- Délégation de signature PRM Michel BUSSI UMR6266 IDEES - DEC122697DR19 - 09/10/2012

#### 07.02.20. Administration centrale

##### 07.02.20.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n°100258DAJ du 1er octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information
- DEC122525DAJ - 12/10/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - DEC122283DAJ - 31/08/2012
- Décision modifiant la décision donnant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche - DEC122571DAJ - 01/10/2012
- Décision portant modification de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC122439DAJ - 21/09/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises - DEC122597DAJ - 19/10/2012

#### 07.02.21. Instituts

##### 07.02.21.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 122145DAJ du 20 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC122447DAJ -

01/10/2012

- Décision portant modification de la décision n° 100131DAJ du 30 avril 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise Gaill, directrice de l'Institut Ecologie environnement

-

- DEC122607DAJ - 12/10/2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Marie-Yvonne Perrin, directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) -

DEC122479DAJ - 26/09/2012

- Décision portant modification de la décision n° 113070DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à M. Jean-François Pinton, directeur de l'Institut de Physique -

DEC122450DAJ - 01/10/2012

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### 07.03.08. DR8

07.03.08.04. 2012

- Décision modifiant la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée "Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage" - CERCA - DEC12224DR08 - 20/07/2012

### 07.03.12. DR13

07.03.12.04. 2012

- Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche n°5506 intitulée « Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM) » -

DEC122432INS2I - 18/10/2012

### 07.03.14. DR15

07.03.14.04. 2012

- Création de conseil de laboratoire UMR 5287 - DEC121163DR15 - 27/03/2012

### 07.03.22. Décisions collectives

07.03.22.04. 2012

- Décision collective portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique - DEC122654DGDS - 04/10/2012

## 07.04. Décisions tarifaires

### 07.04.04. DR4

07.04.04.04. 2012

- Préparation d'un échantillon au LMC14 - UMS2572 - DEC122698DR04 - 10/10/2012

- Décision tarifaire prestations diverses de l'IPNO - UMR8608 - DEC122428DR04 - 07/09/2012

- Décision tarifaire location salles de l'IPNO - UMR8608 - DEC122429DR04 - 10/09/2012

- production d'anticorps sur des lapins - FRC2118 - DEC122695DR04 - 09/10/2012

### 07.04.08. DR8

07.04.08.04. 2012

- Décision relative au tarif des chambres d'hébergement de la Délégation Centre Poitou-Charentes - DCPC - MOY800 - DEC122744DR08 - 10/10/2012

### 07.04.12. DR13

07.04.12.04. 2012

- UMS3426 BIOCAMPUS PLATE-FORME MONTPELLIER GENOMIC COLLECTIONS (MGC) - DEC122361DR13 - 29/08/2012

- DELEGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON - CHAMBRES D'HOTES - DEC122710DR13 - 11/10/2012

### 07.04.19. DR20

07.04.19.04. 2012

- Décision fixant le tarif du ticket modérateur des navires de la division technique de l'INSU (DT INSU) UPS 855 à compter du 1er septembre 2012. Annule et remplace la décision DEC 122457DR20 du 14 septembre 2012. - DEC122591DR20 - 01/10/2012

- UMS3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER PLATEFORME VECTOROLOGIE (PVM) - DEC122824DR13 - 26/10/2012

## 07.06. Autres décisions

### 07.06.03. DR3

#### 07.06.03.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du CRHSCT - DEC122280DR03 - 10/08/2012

- Décision de création du conseil de laboratoire UMR 8589 (DU M.Feller) - DEC122600DR03 - 01/10/2012

### 07.06.04. DR4

#### 07.06.04.04. 2012

- Organisations syndicales non représentées à la CORAS et CRFP à la DR04 - DEC122630DR04 - 02/10/2012

- Composition de la cellule contrats de la DR04 - DEC122718DR04 - 01/09/2012

- Décision modifiant la désignation des membres du Conseil de service de la DR04 - DEC122763DR04 - 17/10/2012

- Nombre de sièges au CRHSCT de la DR04 - DEC122127DR04 - 18/07/2012

### 07.06.06. DR6

#### 07.06.06.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Maison des Sciences, de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux - USR 3124 - DEC122833DR06 - 26/10/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation - UMR 6265 - DEC122602DR06 - 02/10/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie - UMR 6174 - DEC122511DR06 - 24/09/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Biogéosciences - Dijon - UMR 6282 - DEC122834DR06 - 26/10/2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image - UMR 6306 - DEC122605DR06 - 02/10/2012

### 07.06.07. DR7

#### 07.06.07.04. 2012

- Décision modifiant les partenaires de l'UMR5516 - DEC121601INSIS - 02/10/2012

### 07.06.08. DR8

#### 07.06.08.04. 2012

- Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) - DEC122839DR08 - 29/10/2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Délégation Centre Poitou-Charentes

- DEC122503DR08 - 21/09/2012

### 07.06.14. DR15

#### 07.06.14.04. 2012

- Décision Création de conseil de laboratoire UMR 5251 IMB Jaulent - DEC122700DR15 - 10/10/2012
- Création de conseil de laboratoire UMR 5804 LAB Charlot - DEC122702DR15 - 10/10/2012
- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la CORAS et à la CRFP de la Délégation Aquitaine-Limousin - DEC111944DR15 - 02/07/2012
- Création de conseil de service DR15 - DEC122493DR15 - 19/09/2012

#### 07.06.15. DR16

##### 07.06.15.04. 2012

- Décisions relative à la vacance de sièges au sein des Conseils scientifiques d'institut du Centre national de la recherche scientifique - DEC122671SGCN - 08/10/2012
- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Paris Michel-Ange - DEC122509DR16 - 02/10/2012
- Décision relative à la vacance de sièges au sein du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique. - DEC122672SGCN - 08/10/2012
- Décision portant suppression de l'unité mixte internationale n°2957 intitulée «UCR-CNRS Joint research chemistry laboratory» - DEC122387INC - 02/10/2012

#### 07.06.19. DR20

##### 07.06.19.04. 2012

- Décision modifiant la décision du 24/05/2012 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation 2012-2013 (modification n°1) - DEC122422DRH - 14/09/2012

#### 07.06.20. Administration centrale

##### 07.06.20.04. 2012

- Décision arrêtant les listes électorales rectificatives des sections du Comité national de la recherche scientifique. - DEC120759DAJ - 16/02/2012
- Décision portant modification du calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC122719DAJ - 12/10/2012
- Décision portant modification de la décision n°100174DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) - DEC122594DAJ - 19/10/2012
- Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique - DEC122720DAJ - 22/10/2012
- Décision portant modification de diverses décisions d'organisation des directions de la direction générale déléguée aux ressources - DEC122526DAJ - 12/10/2012

#### 07.06.21. Instituts

##### 07.06.21.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée en qualité de chargé de mission au sein de l'INP - DEC122253INP - 27/09/2012
- Décision portant nomination de M. Mathias Guérin aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie environnement
- DEC122606DAJ - 12/10/2012
- Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Madeleine PIGAL-NICOD - DEC122646DSFIM - 24/10/2012

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**92<sup>ème</sup> séance**

**Jeudi 5 juillet 2012**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 5 juillet 2012.

**2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 29 mars 2012**

Le conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte rendu des débats de la séance du 29 mars 2012.

**3. Rapport d'activité**

Le Conseil d'administration **approuve par 13 voix pour et 3 abstentions** le rapport d'activité 2011 du CNRS.

**4. Création des Commissions interdisciplinaires**

Après avis du conseil scientifique émis le 21 mai 2012, le comité technique en ayant pris connaissance lors de sa séance du 6 juin 2012 et en application des articles 5-1°, 23 et 24 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité**, la délibération suivante :

- La création de la commission interdisciplinaire 50 : gestion de la recherche dont les sections concernées sont n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41

- La création de la commission interdisciplinaire 51 : modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physique dont les sections



concernées sont n°2, 5, 6, 7, 16, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 28, 29, 30 et 41

- La création de la commission interdisciplinaire 52 : environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel dont les sections concernées sont n°6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41

- La création de la commission interdisciplinaire 53 : méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques dont les sections concernées sont 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41

- La création de la commission interdisciplinaire 54 : méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant dont les sections concernées sont n°1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 16, 20, 22, 23, 24, 25, 28, 29 et 30

## 5. Modification de l'arrêté fixant les règles de fonctionnement du Conseil Scientifique

Après avis du conseil scientifique émis le 21 mai 2012, le comité technique en ayant pris connaissance lors de sa séance du 6 juin 2012, le conseil d'administration du CNRS **approuve par 10 voix pour et 6 abstentions** la modification de l'arrêté du 2 août 2007 fixant les règles de fonctionnement du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique.

## 6. Fonds de dotation EGID

Le conseil d'administration **approuve par 10 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions** la création du fonds de dotation de l'Européen Genomic Institute for Diabetes (EGID).

## 7. Approbation des comptes consolidés

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le conseil d'administration **arrête, à l'unanimité**, les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

### □ Entités sous contrôle exclusif

- CNRS éditions SA ;
- INIST Diffusion SA ;
- FIST SA.

### □ Entités sous contrôle conjoint

- La société civile Synchrotron Soleil
- le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
- l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
- l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
- le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC) ;
- le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

□ Entité sous influence notable  
- le GIP RENATER.

## 8. Rapport sur les dons et legs

Le conseil d'administration **prend acte, à l'unanimité**, des décisions prises par le Président du CNRS dans le cadre de sa délégation de pouvoir au titre des années 2010 et 2011 pour les Dons et Legs.

## 9. Rapport sur les remboursements des personnels en Mise à disposition d'entreprise

Considérant la délibération du Conseil d'administration du 1er avril 2010, le Conseil d'administration **prend acte, à l'unanimité**, des décisions prises par le Président du CNRS au titre de l'année 2011, pour les dispenses de remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes des fonctionnaires CNRS en mise à disposition d'entreprise.

## 10. Concession de logement

Le Conseil d'administration **donne son accord, à l'unanimité**, sur la proposition de concession de logement par nécessité absolue de service au profit de Monsieur Michel GRIESSINGER, gardien au laboratoire de Chimie de Coordination à Toulouse.

## 11. Nomination d'un membre au comité d'audit du CNRS

Considérant sa délibération du 21 juin 2007 portant création du comité d'audit du CNRS et en application de l'article 5-1° du décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009 modifiant le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité**, la délibération suivante :

Sur proposition du Président du conseil d'administration, est nommé membre du comité d'audit du CNRS pour une durée allant du 5 juillet 2012 au 2 décembre 2013 : Monsieur Serge GOLDSTEIN-DESROCHES, membre.

## 12. Proposition de nomination au Conseil d'administration de la Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire financière et bancaire

Le conseil d'administration **donne son accord par 15 voix pour et 1 abstention** sur la proposition de nomination de M. Stefano BOSI, professeur d'économie et directeur adjoint scientifique, comme membre du Conseil d'administration de la Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire.

## 13. Déclaration CNIL pour le projet PRISME

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés modifiée, notamment son article 27,

Considérant que la Coordination nationale de la médecine de prévention est amenée à créer un traitement automatisé de données à caractère personnel comprenant, le cas échéant, le numéro de Sécurité sociale des agents,

Considérant que ce traitement a pour objectif la mise en place d'un logiciel de santé au travail (suivi individuel des agents, gestion des expositions aux risques : états de santé, suivi médical pendant et après l'exposition, notamment aux rayonnements ionisants ; exploitation des données ; production de rapports d'activité des services médicaux, et veille sanitaire) ;

Considérant que les destinataires de ces données sont les médecins et infirmières ;

Considérant que le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi susvisée s'exercera auprès de la Coordination Nationale de la Médecine de Prévention du CNRS ;

Le Conseil d'administration **autorise, à l'unanimité**, le Président du CNRS à effectuer toute démarche et à prendre toute décision nécessaire à la mise en place d'un tel traitement, sous réserve d'un avis favorable de la Commission nationale Informatique et Libertés, à laquelle sera transmise la présente délibération.

#### **14. Point d'information « Cession du télescope THEMIS »**

Le conseil d'administration **prend acte** des informations complémentaires fournies sur le projet de cession gratuite par le CNRS à L'INSTITUTO DE ASTROFÍSICA DE CANARIAS du Télescope THEMIS.

#### **15. Nomination d'un membre au COMETS**

En application de l'article 20 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité**, la nomination de M. Pascal PETIT en remplacement de Mme Irène THERY, au Comité d'éthique du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2012

Le Président

Alain FUCHS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**92<sup>ème</sup> Séance**

**Jeudi 5 juillet 2012**

**Président de séance**

**M. Alain FUCHS**

**Sont présents :**

Roger GENET

François POUGET

Anny CAZENAVE

Jean SALENCON

Simone CASSETTE

Jacques FOSSEY

Robert MAHLER

Jean-Paul HERTEMAN

(arrivée à 11h15)

Dominique VERNAY

Martine DE ANGELIS

Lise CARON

Patrick MONFORT

Daniel STEINMETZ

**Sont absents :**

Jean-Louis MUCCHIELLI a donné pouvoir à Roger GENET

Charles KLEIBER a donné pouvoir à Jean-Paul HERTEMAN

Guy CATHELINÉAU a donné pouvoir à Alain FUCHS

Vincent MOREAU est représenté par François POUGET

Jean-Pierre MACHELON a donné pouvoir à Jean SALENCON

Martha HEITZMANN

Bruno CHAUDRET

Michel MAFFESOLI

Denis RANQUE

**Membres avec voix consultative et invités :**

**Voix consultative :**

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

**Invités permanents :**

Hélène NAFTALSKI

Jean-Jacques RIVY

Marie-Caroline BEER

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

**Invités ponctuels :**

Michèle SAUMON

Martine DEFAIS

Sylvain DEHAUD

Arnauld VASSEUR

Jean-François STEPHAN

Pierre GOHAR

Michèle LEDUC

Sandra LAUGIER

**DEC122508DAJ**

Décision portant délégation de signature à Mme Michèle Saumon, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°122507DAJ portant nomination de Mme Michèle Saumon aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Michèle Saumon, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

ALAIN FUCHS



**DEC122507DAJ**

Décision portant nomination de Mme Michèle Saumon aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Michèle Saumon, ingénieure de recherche, est nommée secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

ALAIN FUCHS

Paris, le 25 octobre 2012

Mesdames et Messieurs les directeurs d'unités



Objet : Charte sur les CDD

La place éminente qu'occupe aujourd'hui le CNRS dans la recherche européenne et mondiale résulte très largement de la qualité de ses ressources humaines, du professionnalisme des hommes et des femmes qui le composent.

Le CNRS veut reconnaître et souligner le rôle que jouent particulièrement dans cette réussite ses agents actuellement en contrat à durée déterminée. Le CNRS considère qu'en tant qu'employeur, il a des devoirs envers ces agents qui lui apportent beaucoup.

Pour marquer son engagement à leur égard, l'établissement a adopté la présente charte. Sa préparation a donné lieu à une longue concertation avec les organisations syndicales, qui a abouti à un vote lors du comité technique du 11 octobre 2012.

Fondée sur l'idée de responsabilité, la charte fixe un certain nombre de principes et de règles à respecter. Elle s'adresse particulièrement aux directeurs d'unité et responsables hiérarchiques dans leur mission d'encadrement.

La charte se veut un document de référence pour eux et pour les agents en CDD. Elle réaffirme l'importance attachée par l'établissement à l'accompagnement, au conseil, au soutien de ces agents. Elle vise à leur assurer les meilleures conditions de travail et à les aider à préparer leur avenir professionnel.

Le CNRS souhaite partager cette démarche avec l'ensemble de ses partenaires.

Alain FUCHS

# CHARTRE DES CDD AU CNRS

Les agents recrutés en contrat à durée déterminée sont devenus nombreux aujourd'hui. Le CNRS souhaite marquer son engagement à l'égard de ces personnes, dans un souci de responsabilité et d'accompagnement.

Il s'agit de responsabiliser les recruteurs sur l'intégration de l'agent recruté, son accompagnement tout au long du contrat et la préparation de la fin de contrat.

Il s'agit également de rechercher une homogénéité de traitement, d'information, et d'accompagnement quels que soient le lieu de recrutement et le type de financement, y compris le financement par projet.

L'établissement signataire s'engage sur tous les points décrits dans ce document. Chaque acteur du recrutement d'un agent contractuel doit respecter et faire respecter l'intégralité de la charte.

## **I. LA POPULATION CONCERNEE**

La présente charte s'applique à tous les agents non titulaires, bénéficiant d'un contrat à durée déterminée avec le CNRS.

Pour rappel, par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, l'établissement recrute des agents non titulaires, notamment<sup>1</sup> :

- lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ou lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ;
- pour pourvoir des emplois à temps incomplet ;
- pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- pour assurer momentanément le remplacement d'un fonctionnaire absent ;
- pour faire face temporairement à une vacance temporaire d'emploi.

Des contrats sont également proposés pour certaines catégories de personnels (ex : recrutement de personnes handicapées). Ils sont régis par un dispositif spécifique.

---

<sup>1</sup> Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

## II. LE RECRUTEMENT

L'établissement fonde ses recrutements sur des critères explicites, non discriminatoires et justifiés par les missions confiées.

### A. L'OFFRE D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

La qualité de l'expression de l'offre contribue à l'efficacité du recrutement. De plus, les acteurs du recrutement doivent préciser aux candidats sur quelles fonctions ils vont candidater.

Après avoir effectué l'analyse du besoin en termes de compétences, les acteurs du recrutement explicitent clairement les fonctions à pourvoir. L'offre contient a minima :

- La mission ;
- Les activités du poste ;
- Les compétences attendues ;
- Le niveau de recrutement et de diplôme requis ;
- Le lieu d'affectation ;
- La date de prise de fonction et la durée du contrat ;
- La rémunération ;
- Les contraintes du poste (ex : déplacement, ...) ;
- La procédure pour se porter candidat (a minima, envoi d'un C.V. et d'une lettre de motivation).

Afin de garantir la transparence, et de favoriser les candidatures, l'offre d'emploi est diffusée largement, par exemple sur le portail e-recrutement ou plus généralement le site Internet du CNRS.

### B. LA SELECTION DES CANDIDATS

Pour leur évaluation, les acteurs du recrutement se basent, sur les compétences, qualifications, expériences et motivations. Le recrutement s'exerce dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et des principes de transparence, d'égalité, et d'équité de traitement des candidats.

Les acteurs sont en particulier respectueux de la vie privée. Aucune distinction ne pourra être faite entre les candidats en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou non, vraie ou supposée, à une origine ethnique<sup>2</sup>.

Par ailleurs l'état de grossesse d'une candidate ne peut faire renoncer le CNRS à la recruter.

Les acteurs du recrutement se portent garants de la confidentialité des informations fournies par les candidats.

---

<sup>2</sup> Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

La sélection des candidats est réalisée a minima en deux étapes :

- L'étude du dossier :

Le dossier, composé d'au moins un C.V. et une lettre de motivation, permet aux acteurs du recrutement de déterminer les candidats ayant, à partir des informations fournies, les compétences requises pour occuper le poste à pourvoir. Ces candidats sont alors retenus pour un entretien de sélection

- L'entretien de sélection :

L'entretien permet aux acteurs du recrutement de vérifier les compétences des candidats par rapport aux compétences attendues sur le poste et de déterminer, le cas échéant, le meilleur candidat à retenir.

Dans certains cas, une étape complémentaire de sélection (en général avant l'entretien) peut être organisée afin de vérifier les connaissances et/ou les savoir-faire, telle qu'une épreuve technique (écrit, montage scientifique, vérification de connaissance, QCM...).

### C. LE CANDIDAT RETENU

Les services des ressources humaines de l'établissement vérifient systématiquement que les conditions ci-dessous, obligatoires pour être recruté en qualité d'agent non titulaire d'un établissement public, sont remplies par le candidat retenu :

- jouir de ses droits civiques ;
- détenir un casier judiciaire vierge ou dont les mentions portées au bulletin n°2 sont compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- être en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions ;

Les ressortissants communautaires sont recrutés dans les cas et les mêmes conditions que les ressortissants français.

Les candidats de nationalité étrangère (hors UE et EEE) peuvent également postuler à des offres d'emplois de contractuel. Dans cette hypothèse, l'administration procédera à une enquête destinée à s'assurer qu'ils remplissent les conditions pour être recrutés, au regard de leur situation vis à vis des lois régissant les droits d'entrée et de séjour sur le territoire français et à la compatibilité de leur candidature avec la réglementation en vigueur. La procédure sera communiquée aux candidats.

## D. LE NIVEAU DE RECRUTEMENT ET LA REMUNERATION

Le niveau de recrutement est fixé en tenant compte du type de fonctions exercées, du niveau de responsabilités, des qualifications, du niveau de diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure de la personne recrutée.

L'établissement détermine et met en œuvre une grille<sup>3</sup> de rémunération pour tous les recrutements de contrat à durée déterminée permettant de tenir compte de tous ces critères. Cette grille est indépendante de la source de financement, subvention d'Etat ou ressource propre et est appliquée, quel que soit le lieu de recrutement<sup>4</sup>.

La grille est communiquée à l'ensemble des unités de l'établissement qui l'utilisent lors du montage des projets de recherche. Avant l'annonce du poste à pourvoir, l'unité d'affectation doit garantir les financements nécessaires au recrutement au niveau du poste et sur l'intégralité de la durée du recrutement.

## E. LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le recrutement d'un agent sur une durée déterminée est subordonné à la rédaction d'un contrat. L'établissement transmet ce contrat au candidat retenu afin qu'il en prenne connaissance et le signe avant la prise de fonction.

L'établissement doit proposer un contrat explicitant clairement :

- l'article et, éventuellement, l'alinéa de l'article de la loi en vertu duquel il est établi ;
- la date à laquelle le recrutement prend effet et la durée du contrat ;
- la durée de la période d'essai ;
- le poste occupé et ses conditions d'emploi ;
- l'unité et la ville d'affectation ;
- le responsable hiérarchique de l'agent ;
- les droits et obligations de l'agent, lorsqu'ils ne relèvent pas d'un texte de portée générale ou d'un statut particulier ;
- la quotité de travail ;
- la rémunération (cf. partie D ci-dessus) ;
- les règles appliquées concernant la confidentialité et la propriété intellectuelle ;
- la durée du préavis dans le cadre d'une résiliation du contrat.

Concernant l'horaire de travail, la durée du congé annuel et les frais de déplacement, le contrat de travail précise que le bénéficiaire est soumis aux règles applicables aux agents titulaires du CNRS.

---

<sup>3</sup> A la date de la signature de la charte, la grille de rémunération relative aux recrutements des CDD est référencée dans la circulaire 070001DRH du 23/03/2007 du CNRS

<sup>4</sup> Seules les exceptions liées à une réglementation spécifique sont permises (ex : recrutement doctorant des actions Marie Curie ...) mais restent soumises à un cadrage national de l'établissement.

### III. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS PROFESSIONNEL PENDANT LE CONTRAT

#### A. L'INTEGRATION

Le responsable hiérarchique veille à la réussite de l'intégration du nouveau recruté.

Avant la prise de fonction, le responsable hiérarchique prépare son arrivée. Les conditions matérielles sont assurées et en bon état de fonctionnement et de confort (bureau, chaise, équipement de bureau, ressource informatique...).

A la prise de fonction, le responsable hiérarchique (ou les personnes compétentes de l'unité) communique à l'agent recruté le règlement intérieur du lieu d'affectation et le forme à la prévention et la sécurité de l'environnement de travail et, le cas échéant, aux précautions à prendre dans le cadre de ses activités.

Les personnes présentant un handicap bénéficient des aménagements nécessaires de leurs postes de travail et de l'environnement professionnel, préconisés par le médecin de prévention.

Même si la procédure de recrutement doit permettre de recruter une personne compétente sur le poste à pourvoir, il est quelquefois nécessaire de la former sur des techniques ou des outils spécifiques. Les acteurs du recrutement doivent faire part de leur analyse des besoins en formation de la personne retenue. Le directeur de l'unité a la responsabilité d'organiser un transfert de savoir-faire ou de solliciter le service formation de proximité de l'établissement afin d'organiser les actions de formation nécessaires.

#### B. LES ECHANGES AVEC LE RESPONSABLE HIERARCHIQUE

Il est nécessaire que chaque personne d'un collectif de travail puisse échanger avec son responsable hiérarchique dans le but de fixer les objectifs à atteindre pour une période déterminée, et leur évaluation ultérieure. Il s'agit aussi d'une explicitation fine des missions afin de déterminer les compétences nécessaires à leur exercice et donc des actions de formations destinées à acquérir ou à améliorer ces compétences. De plus, c'est aussi l'occasion d'échanger précisément sur la date de fin de contrat afin de préparer au mieux l'avenir professionnel du contractuel.

Ainsi, l'établissement recommande la mise en place d'un entretien d'activité avec le responsable hiérarchique ou le directeur de l'unité pour tous les agents en contrat à durée déterminée qui en font la demande.

Lors de cet entretien, seront abordés :

- le bilan des activités du CDD dans l'établissement ;
- les objectifs des prochains mois du poste occupé par le CDD ;
- les formations nécessaires au CDD pour accomplir sa mission ;
- la préparation de la fin du CDD.

#### Cas particulier des CDD d'accompagnement de la recherche sur des contrats supérieurs à un an :

Comme pour tous les Ingénieurs, techniciens et administratifs (IT) fonctionnaires, tous les agents en contrat de plus d'un an, sur des missions d'accompagnement de la recherche, bénéficient d'un entretien systématique avec leur responsable hiérarchique après 6 mois d'activité puis à une fréquence annuelle.



Lors de ces entretiens, outre les actions de formations sur l'enrichissement des compétences, l'accompagnement organisé par l'établissement pour faciliter l'accès à l'emploi est également proposé.

### **C. L'APPUI RH, LA FORMATION PERMANENTE, L'ACTION SOCIALE ET LA MEDECINE DE PREVENTION**

A l'instar des fonctionnaires, les agents contractuels bénéficient de l'appui des services ressources humaines des délégations ; des spécialistes de proximité sont disponibles pour tout ce qui concerne leur parcours professionnel, l'action sociale et la médecine de prévention. Ils ont notamment les mêmes droits que les titulaires pour les actions de formation permanente organisées par le CNRS.

En particulier, les agents recrutés bénéficient d'un accompagnement social dans le cadre de leur prise de fonctions. A ce titre, ils peuvent notamment bénéficier d'une aide à l'installation sous forme de prêts sans intérêt. Les assistants de service social des délégations leur apportent aides et conseils pour réaliser l'ensemble des démarches.

Dans le cadre de leur activité quotidienne, ils peuvent accéder à un mode de restauration collective subventionné par le CNRS.

Enfin, les offres culturelles et de loisirs proposés par le CAES leur sont accessibles.

Dans le cadre de leurs attributions respectives, les instances nationales et régionales du CNRS veillent à la bonne prise en compte, dans leurs travaux, des agents en contrat à durée déterminée.

### **D. CONFERENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES**

Les agents contractuels participent aux conférences nationales et internationales au même titre et dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

## **IV. L'ACCOMPAGNEMENT VERS UN NOUVEL EMPLOI**

### **A. COURRIER D'INFORMATION SUR LA FIN DE CONTRAT**

L'établissement prévient par courrier l'agent en contrat à durée déterminée de ses intentions de renouveler ou non le contrat. Cette information s'exerce au plus tard :

- le huitième jour précédant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure à six mois ;
- au début du mois précédant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à six mois et inférieure à deux ans ;
- au début du deuxième mois précédant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à deux ans ;
- au début du troisième mois précédant le terme de l'engagement pour le contrat susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée. Dans ce cas, la notification de la décision doit être précédée d'un entretien.

Il est par ailleurs rappelé qu'aucune rupture anticipée de contrat ne peut être prononcée lorsque l'agent se trouve en état de grossesse médicalement constaté, en congé de maternité, de paternité ou d'adoption ou pendant une période de quatre semaines suivant l'expiration de l'un de ces congés.

## **B. ENTRETIEN BILAN**

Avant le départ de l'unité, un entretien avec le responsable hiérarchique ou le directeur d'unité est organisé afin de préparer au mieux ce départ et de permettre à l'agent d'avoir un bilan de son activité. Cet entretien est centré sur les compétences démontrées et développées dans le cadre des missions, favorisant ainsi leur valorisation par l'agent dans le cadre des futures recherches d'emploi.

## **C. ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'ACCES A UN NOUVEL EMPLOI**

Les services RH de proximité de l'établissement proposent aux agents approchant de la fin de leur contrat des actions d'accompagnement afin de favoriser l'accès à un nouvel emploi. L'accent est mis, en général, sur l'aide à repérer et formaliser leurs compétences professionnelles, extra professionnelles et leurs potentialités. Une priorité est donnée au conseil et l'orientation individualisée dans la recherche d'emploi.

Des préparations aux concours externes et internes de la fonction publique sont aussi organisées.

## **V. GARANTIR UN BON NIVEAU D'INFORMATION AUX AGENTS EN CONTRAT**

### **A. AU NIVEAU DE LA DRH**

L'établissement met en place au niveau national des informations sur les droits, les obligations et toutes informations spécifiques et utiles pour les agents en contrats. Les outils utilisés permettent un accès à l'information quel que soit le lieu du recrutement.

### **B. AU NIVEAU DES SERVICES RH DE PROXIMITE**

De par la nature et la durée de leur contrat, les agents en CDD n'ont pas toujours l'occasion de rencontrer leurs interlocuteurs des services RH de proximité. C'est pourquoi ces services facilitent l'accès aux coordonnées des interlocuteurs et aux informations des actions organisées localement auxquelles les agents contractuels peuvent bénéficier.

**CIRCULAIRE RELATIVE**  
**A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE**  
**APPLICABLE AUX**  
**CHERCHEURS TITULAIRES ET STAGIAIRES**  
**ET AUX**  
**INGENIEURS ET TECHNICIENS TITULAIRES ET**  
**STAGIAIRES**

N° CIR122436DRH du 11 septembre 2012

# SOMMAIRE

1/ FAUTE DISCIPLINAIRE.....	5
2/ FAUTE ET ABSENCE DE FAUTE .....	5
3/ FAUTE DISCIPLINAIRE ET FAUTE PENALE .....	5
4/ TEXTES DE REFERENCE.....	6
<b>I/ LES ACTEURS DE L'ACTION DISCIPLINAIRE .....</b>	<b>7</b>
1-1/ PRESIDENT DU CNRS.....	7
1-2/ DELEGUE REGIONAL .....	7
1-3/ COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES .....	7
1-4/ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	7
<b>II/ L'INSTRUCTION .....</b>	<b>8</b>
2-1/ ALERTE .....	8
2-2/ INSTRUCTION PREALABLE A L'ENGAGEMENT DE L'ACTION DISCIPLINAIRE .....	8
2-3/ ENQUETE PREALABLE PAR L'ADMINISTRATION .....	8
2-4/ CONSTITUTION DU DOSSIER DISCIPLINAIRE .....	9
2-5/ CONTENU DU RAPPORT DE SAISINE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE .....	9
<b>III/ L'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE ET L'INFORMATION DE L'AGENT .....</b>	<b>10</b>
3-1/ ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE .....	10
3-2/ INFORMATION DE L'AGENT .....	10
3-3/ COMPOSITION DU DOSSIER INDIVIDUEL DE L'AGENT .....	10
3-4/ CONSULTATION DU DOSSIER PAR L'AGENT .....	11
3-5/ AJOUT DE PIECES .....	12
3-6/ CONVOCATION DE L'INTERESSE .....	12
3-7/ CONVOCATION DES TEMOINS .....	12
3-8/ CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE .....	12
<b>IV/ LE DEROULEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE ET L'EXERCICE DES DROITS DE LA DEFENSE.....</b>	<b>14</b>
4-1/ DUREE DE LA SEANCE.....	14

4-2/ COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE .....	14
4-3/ REPORT DE LA SEANCE.....	14
4-4/ IMPARTIALITE ET INDEPENDANCE DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE .....	15
4-5/ OUVERTURE DE LA SEANCE, PARITE ET QUORUM.....	15
4-6/ ABSENCE DE L'AGENT .....	15
4-7/ EXPOSE DES FAITS .....	16
4-8/ ASSISTANCE PAR UN OU PLUSIEURS DEFENSEURS.....	16
4-9/ AUDITION DE L'INTERESSE ET OBSERVATIONS ECRITES.....	16
4-10/ AUDITION DES TEMOINS .....	16
4-11/ EXPERTS.....	17
<b>VI/ LE DELIBERE ET L'AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE .....</b>	<b>18</b>
5-1/ HUIS CLOS .....	18
5-2/ APPRECIATION DE LA MATERIALITE DES FAITS ET QUALIFICATION JURIDIQUE .....	18
5-3/ SUPPLEMENT D'INFORMATION .....	18
5-4/ VOTE DE LA PROPOSITION DE SANCTION.....	19
5-5/ MODE DE SCRUTIN.....	19
5-6/ REDACTION D'UN AVIS MOTIVE.....	19
<b>VI/ LES SUITES DE L'AVIS .....</b>	<b>20</b>
6-1/ TRANSMISSION DE L'AVIS AU PRESIDENT DU CNRS .....	20
6-2/ TRANSMISSION DE L'AVIS ET DES AUTRES DOCUMENTS A L'INTERESSE .....	20
6-3/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE.....	20
6-4/ PRONONCE DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE.....	21
6-5/ NOTIFICATION, FORME ET MOTIVATION DE LA SANCTION.....	21
6-6/ SUITE DE LA SANCTION .....	21
<b>VII/ LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE POUR UN BLAME OU UN AVERTISSEMENT : .</b>	<b>22</b>
7-1/ INFLICTION D'UNE SANCTION DU 1ER GROUPE .....	22
7-2/ DISTINCTION ENTRE L'AVERTISSEMENT ET LA MESURE DE PREVENTION HIERARCHIQUE .....	22
7-3/ ALERTE .....	22
7-4/ INSTRUCTION PREALABLE A L'ENGAGEMENT DE L'ACTION DISCIPLINAIRE .....	22
7-4/ ENQUETE PREALABLE.....	23
7-5/ ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE : .....	23

7-6/ INFORMATION DE L'AGENT .....	23
7-7/ COMPOSITION DU DOSSIER INDIVIDUEL DE L'AGENT .....	23
7-8/ CONSULTATION DU DOSSIER PAR L'AGENT .....	24
7-9/ AJOUT DE PIECES .....	24
7-10/ ENTRETIEN .....	24
7-11/ PRONONCE DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE .....	25
7-12/ NOTIFICATION, FORME ET MOTIVATION DE LA SANCTION.....	25
<b>VIII/ L'ECHELLE DES SANCTIONS ET LEURS INCIDENCES .....</b>	<b>26</b>
POUR LES FONCTIONNAIRES TITULAIRES .....	26
POUR LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES.....	28

Le présent document est destiné aux services des délégations régionales, aux membres élus représentant le personnel ainsi qu'aux membres nommés représentant l'administration au sein des commissions administratives paritaires du CNRS.

Il a vocation à informer les agents sur la procédure disciplinaire applicable au CNRS.

Il a pour finalité d'offrir une information exhaustive sur les différentes étapes de cette procédure à suivre.

## **1/ FAUTE DISCIPLINAIRE**

L'article 29 de la loi du 13 juillet 1983 dispose : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale ».

L'action disciplinaire tend à sanctionner une faute professionnelle. Les fautes professionnelles ne sont pas définies de façon exhaustive par les textes, comme il est de règle en droit pénal.

La jurisprudence considère comme une faute professionnelle tout acte de nature à porter atteinte au bon fonctionnement du service.

Il peut s'agir d'un acte contraire aux obligations déontologiques du fonctionnaire, ou d'un acte de sa vie privée, si cet acte a pour effet de perturber le bon fonctionnement du service ou de jeter le discrédit sur l'administration.

Il appartient à l'administration d'apprécier, au cas par cas, si un acte constitue une faute disciplinaire et, si tel est le cas, de décider s'il convient d'engager une procédure en vue de sanctionner son auteur.

## **2/ FAUTE ET ABSENCE DE FAUTE**

Les situations suivantes ne constituent pas des fautes susceptibles de sanctions disciplinaires :

- l'insuffisance professionnelle
- l'inaptitude physique
- les actes accomplis sous l'effet de la force majeure
- les faits fautifs amnistiés

## **3/ FAUTE DISCIPLINAIRE ET FAUTE PENALE**

Le régime disciplinaire est en principe totalement indépendant du droit pénal. Il s'ensuit qu'un même fait peut s'analyser à la fois comme une faute pénale et une faute disciplinaire ou, à l'inverse, ne constituer qu'une faute disciplinaire, sans être susceptible de qualification pénale.

Lorsque les faits commis par l'agent sont poursuivis pénalement, l'administration n'est pas liée par les suites de l'instance pénale :

- l'instance pénale ne tient pas en suspens la procédure disciplinaire

- les faits non constitutifs d'une faute pénale peuvent toujours constituer une faute disciplinaire
- une faute pénale peut, le cas échéant, ne pas être qualifiée de faute disciplinaire

Cette indépendance se comprend au regard de la finalité de l'action disciplinaire, qui diffère de la finalité de l'action pénale : la sanction disciplinaire a pour but de protéger le service, tandis que la sanction pénale protège la société. La qualification pénale d'un fait est sans incidence sur sa qualification disciplinaire : il peut y avoir faute disciplinaire sans faute pénale et vice-versa. Parce que l'action disciplinaire n'a pas vocation à se substituer à l'action pénale, elle n'est pas tenue par la qualification pénale des faits.

#### **4/ TEXTES DE REFERENCE**

- Droits et obligations des fonctionnaires : loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Fonctionnaires de l'Etat : loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Fonctionnaires stagiaires : décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics
- Discipline : décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat
- Commission administrative paritaire : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires
- Règlement intérieur de la commission administrative paritaire



## I/ LES ACTEURS DE L'ACTION DISCIPLINAIRE

### 1-1/ PRESIDENT DU CNRS

Le pouvoir disciplinaire appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Au CNRS, ce pouvoir appartient au Président. Il peut prononcer toutes les sanctions disciplinaires. Par délégation, le Directeur général délégué aux ressources peut signer les sanctions.

Celles du premier groupe (avertissement et blâme) peuvent aussi être prononcées par les délégués régionaux, sur délégation de signature du Président du CNRS. Le Président du CNRS reste compétent pour prendre une décision du 1<sup>er</sup> groupe dès lors que la commission administrative paritaire a été saisie.

Le Président déclenche la procédure disciplinaire. Son rapport à l'attention des membres de la commission administrative paritaire, une fois signé, engage la procédure disciplinaire.

### 1-2/ DELEGUE REGIONAL

Si la commission administrative paritaire n'est pas saisie, le Délégué régional a compétence pour prononcer les sanctions du 1<sup>er</sup> groupe.

### 1-3/ COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Leur consultation préalable est obligatoire lorsque la sanction envisagée est une sanction autre que l'avertissement ou le blâme.

Présidées par le Président du CNRS ou en cas d'empêchement par un autre représentant de l'administration membre de la commission administrative paritaire, ces instances jouent le rôle de conseil de discipline.

Leur mission est d'émettre un avis motivé destiné à éclairer le Président du CNRS sur les faits, leur qualification et la sanction.

### 1-4/ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines intervient à tous les stades de la procédure disciplinaire.

Elle apprécie si la commission administrative paritaire doit être saisie des faits et conduit, en lien avec la Délégation régionale, la procédure disciplinaire.

## II/ L'INSTRUCTION

### 2-1/ ALERTE

Il revient au supérieur hiérarchique de l'agent ayant commis des faits susceptibles d'une qualification disciplinaire d'avertir le Délégué régional.

Le cas échéant, la personne subissant un comportement répréhensible doit prévenir le supérieur hiérarchique de l'agent en question. Les représentants du personnel, ou toute autre personne saisie par l'agent affirmant subir un comportement constitutif d'une faute, peuvent saisir le délégué des faits.

Si le supérieur hiérarchique est en cause, il appartient au Délégué régional de se saisir des éléments de faits dès qu'il en a connaissance. De même, la personne subissant un comportement constitutif d'une faute disciplinaire peut saisir le supérieur hiérarchique du responsable en cause. Les représentants du personnel peuvent également alerter le supérieur hiérarchique de ce responsable. D'une manière générale, suivant la position hiérarchique de l'agent, il convient d'avertir l'autorité hiérarchique supérieure et les services de cette autorité saisie.

### 2-2/ INSTRUCTION PREALABLE A L'ENGAGEMENT DE L'ACTION DISCIPLINAIRE

L'instruction permet la collecte des faits.

Le Délégué régional avertit la Direction des ressources humaines et reçoit l'agent concerné, pour faire le point sur les faits reprochés. Cet entretien n'est pas de nature disciplinaire : il s'agit simplement pour l'agent, son supérieur hiérarchique et la personne en charge du dossier au sein du service ressources humaines de la délégation, de faire le point sur les éléments de faits, d'écouter l'agent. Un compte-rendu est rédigé, qui sera, en cas d'action disciplinaire, versé dans le dossier individuel de l'agent.

Si les faits semblent avérés et susceptibles d'une qualification disciplinaire, la délégation régionale revient vers la Direction des ressources humaines. La Direction des ressources humaines apprécie s'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire et si, au regard des faits, il y a lieu de saisir la commission administrative paritaire. Elle apprécie également si une enquête administrative préalable est nécessaire.

Si la Direction des ressources humaines estime qu'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire, le supérieur hiérarchique de l'agent rédige un rapport à l'attention du Délégué régional où il relate l'ensemble des faits reprochés, en les établissant au moyen de pièces justificatives.

Le Délégué régional rédige un rapport à l'attention du Président du CNRS, tout aussi circonstancié. Ces rapports seront communiqués à l'agent lorsque la procédure sera engagée.

### 2-3/ ENQUETE PREALABLE PAR L'ADMINISTRATION

Il est toujours loisible à l'administration de diligenter une enquête, lorsque les circonstances de l'espèce l'exigent.

L'administration diligente l'enquête et la confie à une ou plusieurs personnalités indépendantes et impartiales.

Cette enquête a vocation à établir la matérialité des faits, en opérant toutes les vérifications nécessaires.

A ce stade, si l'agent est entendu, il ne peut demander à être informé du cours de l'enquête.

Eu égard au respect des droits de la défense et du principe du contradictoire, le rapport d'enquête devra figurer dans le dossier individuel de l'agent, lorsque celui-ci sera mis en mesure d'en prendre connaissance.

## **2-4/ CONSTITUTION DU DOSSIER DISCIPLINAIRE**

La Direction des ressources humaines constitue le dossier disciplinaire qui sera ultérieurement communiqué à l'agent et aux membres de la commission administrative paritaire.

C'est à ce stade que le rapport de saisine de la commission administrative paritaire est rédigé.

La délégation avertit l'agent que le Délégué régional a saisi le Président du CNRS afin que celui-ci engage une procédure disciplinaire à son endroit. Cette lettre évoque brièvement les griefs qui seront susceptibles d'être retenus contre lui. La procédure n'est pas encore engagée : cette lettre est purement informative et a pour objet d'avertir l'agent sur le risque disciplinaire qu'il encourt. Si le Délégué régional le juge utile, il peut recevoir l'agent en entretien. A l'instar de l'entretien évoqué au point 2-2, cet entretien n'est pas de nature disciplinaire.

## **2-5/ CONTENU DU RAPPORT DE SAISINE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

La commission administrative paritaire siégeant en conseil de discipline est saisie sur la base d'un rapport signé du Président du CNRS. La commission administrative paritaire devra se prononcer dans un délai d'un mois à compter de sa saisine, sans pour autant que l'irrespect de cette règle constitue un vice de procédure.

Ce rapport comporte trois parties. D'abord, il relate de manière exhaustive les faits reprochés et les circonstances de l'espèce. Ensuite, il qualifie les faits au regard des obligations que le fonctionnaire a méconnues. Enfin, il invite la commission administrative paritaire à se prononcer sur le cas de l'agent.

Ce rapport est accompagné de toutes les pièces qui sont de nature à établir les faits reprochés, notamment le rapport d'enquête diligentée le cas échéant.

Ce rapport de saisine est versé au dossier individuel de l'agent concerné.

### **III/ L'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE ET L'INFORMATION DE L'AGENT**

#### **3-1/ ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE**

La procédure est officiellement engagée au jour de la signature du rapport de saisine de la commission administrative paritaire par le Président. L'agent doit alors être informé de l'engagement d'une procédure disciplinaire à son endroit et de ses droits.

#### **3-2/ INFORMATION DE L'AGENT**

Par courrier signé du Président du CNRS, l'agent est averti par lettre recommandée avec accusé de réception qu'une procédure disciplinaire est engagée à son endroit. Ce courrier l'informe qu'il a le droit d'obtenir la communication intégrale de son dossier individuel et de tous les documents annexes, ainsi que de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs défenseurs de son choix.

Le courrier expose les griefs qui lui sont reprochés et l'informe de son droit à convoquer des témoins et invité pour cela à faire connaître à l'administration les noms et si possible les coordonnées des personnes citées, afin que l'administration procède à leur convocation.

Enfin, l'agent est convoqué devant la commission administrative paritaire, à la date fixée.

Ce courrier est envoyé par le service compétent au sein de la Direction des ressources humaines.

L'agent est informé par courrier du Délégué régional des modalités concrètes de consultation de son dossier.

#### **3-3/ COMPOSITION DU DOSSIER INDIVIDUEL DE L'AGENT**

Par dossier individuel, on entend d'une part le dossier administratif, et d'autre part le dossier disciplinaire.

Le dossier administratif contient l'ensemble des pièces intéressant la situation administrative de l'agent. Pour les chercheurs, il inclut la partie scientifique.

Le dossier administratif est numéroté sans discontinuité au fur et à mesure de l'ajout de pièces au cours de la carrière de l'agent.

Le dossier disciplinaire contient spécifiquement l'ensemble des éléments propres au déroulé de la procédure disciplinaire. Il contient :

- Le ou les compte(s) rendu(s) d'entretiens
- les rapports du supérieur hiérarchique et du Délégué régional, avec les pièces justificatives

- le rapport de l'enquête administrative, le cas échéant
- le rapport de saisine de la commission administrative paritaire en formation disciplinaire, avec les pièces jointes, le cas échéant
- les correspondances

Les pièces doivent être numérotées sans discontinuité, sans pour autant que ce manquement ne vicie la procédure. Le dossier disciplinaire est par exemple numéroté comme suit : pièce n° 1 : compte rendu d'entretien ; pièce n° 2 rapport du délégué régional ; pièce n° 3 rapport de saisine de la commission administrative paritaire ; pièce n° 4 rapport de l'enquête administrative etc.

### **3-4/ CONSULTATION DU DOSSIER PAR L'AGENT**

Les modalités de consultation sont précisées dans le courrier d'information d'engagement de la procédure.

D'une part, l'ensemble du dossier individuel est scanné et mis en ligne dans un espace sécurisé, afin de permettre à l'agent et aux membres de la commission administrative paritaire de prendre connaissance de l'ensemble des pièces.

La création de ce site, qui ne rentre pas dans le champ d'application de la loi Informatique et Liberté, est assurée par la DRH.

D'autre part, la consultation du dossier individuel par l'agent pourra également se faire auprès de la délégation. L'agent pourra s'y rendre avec le défenseur de son choix, et procéder à la photocopie des pièces de son choix.

En cas de consultation sur place, un agent est préposé à la surveillance (cette présence n'ayant pas été considérée comme portant atteinte à l'obligation de confidentialité de la communication par la jurisprudence) et à la copie des pièces. A l'issue de la consultation, l'agent, ou le défenseur de son choix si l'agent ne s'est pas déplacé, émarge le bordereau de pièces. Si l'agent ou son défenseur constate qu'une pièce listée dans le bordereau ne figure pas dans son dossier, il en fait état sur le bordereau avant signature.

Si une pièce manque dans le dossier bien qu'elle apparaisse dans le bordereau, il est procédé sans délai à la vérification de l'existence de cette pièce dans le dossier papier et dans le dossier électronique.

Si la pièce n'apparaît pas dans le dossier papier, elle y est ajoutée immédiatement. Si la pièce n'apparaît pas dans le dossier électronique, elle est également ajoutée.

Si la pièce est ajoutée, l'agent est informé sans délai qu'une nouvelle pièce figure dans le dossier papier et dans le dossier électronique.

Eu égard au principe du contradictoire et au respect des droits de la défense, la plage de consultation offerte par l'administration doit réellement permettre à l'agent de pouvoir consulter son dossier.

L'administration ne saurait par ailleurs, sans motif tenant à l'impossibilité matérielle d'y procéder, refuser à l'agent ayant consulté son dossier de le consulter de nouveau. Les demandes abusives peuvent être rejetées.

### **3-5/ AJOUT DE PIECES**

L'administration et l'agent peuvent, jusqu'à la tenue du conseil de discipline, ajouter des pièces.

La pièce ajoutée par l'administration, qu'elle vienne au soutien d'un grief déjà développé, ou qu'elle révèle de nouveaux faits susceptibles de constituer de nouveaux griefs, doit être ajoutée aux dossiers électronique et papier. L'agent doit être informé sans délai par courriel et lettre recommandée avec accusé de réception de l'existence de cette pièce et invité à la consulter en ligne, ou sur place, à la délégation, sauf motif tenant aux possibilités matérielles. Les membres de la commission administrative paritaire doivent également être avertis de cet ajout pour qu'il puisse en prendre connaissance. L'information leur est transmise par courriel.

L'agent peut verser au dossier de nouvelles pièces, ou ses observations. Ces éléments seront versés au dossier papier et le cas échéant dans la version électronique, si les pièces ne sont pas trop volumineuses. Les membres de la commission administrative paritaire doivent être avertis de ces ajouts et mis en mesure de procéder à leur consultation.

L'information de l'agent et des membres peut se faire par courriel.

Toutes les pièces ajoutées doivent être numérotées en partant de la dernière pièce numérotée.

### **3-6/ CONVOCATION DE L'INTERESSE**

L'agent est convoqué par le courrier l'informant de ses droits, un mois avant la tenue de la commission administrative paritaire (voir point 3-2).

### **3-7/ CONVOCATION DES TEMOINS**

L'administration convoque les témoins dont l'intéressé demande la citation sans pouvoir s'y opposer. La convocation se fait par courriel et lettre recommandée avec accusé de réception.

Les courriels et lettres de convocation sont ajoutés au dossier individuel de l'agent.

L'agent peut convoquer des témoins par ses propres moyens.

L'administration peut également convoquer des témoins. Les lettres de convocation sont ajoutées au dossier disciplinaire de l'agent, aux fins d'information, conformément au règlement intérieur. Toutefois, dans un souci de protection du témoin, son adresse est occultée, si cela paraît nécessaire.

### **3-8/ CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

Les membres de la commission administrative paritaire sont convoqués dans le mois qui précède la tenue de la commission administrative paritaire et *a minima* dans le délai établi dans le règlement intérieur. En pratique, les membres de la commission administrative paritaire sont convoqués concomitamment à l'agent intéressé. La convocation doit être accompagnée du rapport de saisine de la commission administrative paritaire. Si le rapport de saisine est trop volumineux, seul le rapport sans les pièces jointes leur être transmis. En tout état de cause, ils doivent être informés de leur possibilité de consulter le dossier individuel électronique et papier de l'agent.

Seuls sont convoqués les membres de la commission administrative paritaire appelés à siéger avec voix délibérative. Si un membre titulaire informe l'administration de son absence, l'administration

doit convoquer le membre suppléant. Dans ce cas, L'administration doit convoquer le premier suppléant proclamé élu au titre de même grade et de la même liste que le représentant titulaire empêché. Si, à son tour, il déclare ne pouvoir participer à la séance, doit être convoqué, s'il existe, le second suppléant proclamé élu.

Les membres suppléants peuvent demander à assister aux débats du conseil de discipline. Pour ce faire, l'administration doit les informer de la tenue de la commission administrative paritaire.

## **IV/ LE DEROULEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE ET L'EXERCICE DES DROITS DE LA DEFENSE**

### **4-1/ DUREE DE LA SEANCE**

Eu égard à l'ampleur du dossier, la commission administrative paritaire peut être convoquée pour deux jours.

### **4-2/ COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

Le conseil de discipline est une formation restreinte de la commission administrative paritaire.

La présidence est assurée par le Président du CNRS, ou en cas d'empêchement de celui-ci, par un autre représentant de l'administration, membre de la commission.

Le président désigne alors un autre représentant de l'administration pour le remplacer.

Il doit être fait mention dans le procès-verbal de l'empêchement et du remplacement.

Sont appelés à y siéger avec voix délibérative les membres titulaires et, en cas d'empêchement leurs suppléants représentant le grade auquel appartient l'agent concerné ainsi que les membres titulaires (ou en cas d'empêchement leurs suppléants) représentant le grade immédiatement supérieur. Un nombre égal de représentants de l'administration doit être convoqué.

Lorsque le fonctionnaire dont le cas est soumis à l'examen du conseil de discipline appartient au grade le plus élevé du corps, les représentants de ce grade siègent avec leurs suppléants qui ont alors voix délibérative.

L'administration doit désigner un secrétaire de séance. Le secrétariat doit être assuré par un membre de l'administration, qui peut ne pas être membre du conseil de discipline. Dans ce cas, celui-ci ne devra pas assister aux délibérations. Un représentant du personnel est désigné par la commission en son sein pour exercer les fonctions de secrétaire adjoint. Il peut être choisi parmi les représentants titulaires ou suppléants ayant voix délibérative, ou parmi les représentants suppléants autorisés à assister aux séances sans voix délibérative.

Seuls peuvent assister aux séances les membres du conseil de discipline, les défenseurs et les témoins, ainsi que les personnes chargées du secrétariat.

Peuvent également assister les suppléants sans toutefois prendre part aux débats ni assister au délibéré et au vote.

### **4-3/ REPORT DE LA SEANCE**

A la demande de l'agent ou de son conseil, le conseil de discipline peut, à la majorité des membres présents, décider de renvoyer l'examen de l'affaire à une nouvelle réunion. Le report ne peut avoir lieu qu'une seule fois.



Un tel report ne se justifie que si l'ajout des pièces révèle l'existence de nouveaux éléments de faits, pouvant constituer autant de fautes nouvelles.

Lorsque le fonctionnaire fait l'objet de poursuite devant une juridiction pénale, le conseil de discipline peut, à la majorité des membres présents, proposer de suspendre la procédure disciplinaire jusqu'à l'intervention de la décision du tribunal.

Cette proposition du conseil est transmise au président du CNRS. Le président du CNRS pourra décider de poursuivre la procédure, une fois la décision du tribunal notifiée.

#### **4-4/ IMPARTIALITE ET INDEPENDANCE DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

Les membres du conseil de discipline doivent faire preuve d'impartialité. Mais la partialité d'un membre ne se déduit pas du rôle qu'il a pu tenir dans l'instruction de la procédure : la participation du supérieur hiérarchique du fonctionnaire au conseil de discipline n'est pas irrégulière même s'il est à l'origine des poursuites, dès lors qu'il n'a fait part d'aucune animosité envers le fonctionnaire poursuivi.

Les membres de la commission administrative paritaire doivent faire preuve d'indépendance : bien que représentants du personnel et de l'administration, ils exercent leur mandat en toute indépendance d'esprit. C'est notamment pour cette raison que, une fois les débats ouverts, le Président ne saurait, sauf à porter atteinte au mandat des membres, demander à l'un ou plusieurs d'entre eux de quitter le conseil, même pour rétablir une composition paritaire.

#### **4-5/ OUVERTURE DE LA SEANCE, PARITE ET QUORUM :**

Les représentants de l'administration et du personnel sont régulièrement convoqués par les services de la Direction des ressources humaines.

L'ouverture de la séance nécessite la présence des trois quarts des membres de la commission administrative paritaire en formation restreinte.

Les textes ne commandent pas que la commission administrative paritaire siège dans une composition paritaire. Il suffit que le quorum soit atteint. En pratique, la composition du conseil de discipline est paritaire.

Si le quorum est atteint, il n'y a pas lieu, une fois la séance ouverte, de rétablir une composition qui soit paritaire. La modification de la composition de la commission administrative paritaire en cours de séance constituerait un vice de procédure.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours aux membres de la commission qui siège alors valablement si la moitié de ses membres sont présents.

Le départ en cours de séance de membres du conseil de discipline n'interdit pas la poursuite de la procédure.

#### **4-6/ ABSENCE DE L'AGENT :**

La présence de l'agent ou de son défenseur ne conditionne pas la tenue du conseil de discipline. Elle peut se tenir même si l'agent est absent, et non représenté.

L'agent ou son défenseur peuvent solliciter un report de séance (voir point 4-3). Il n'y a pas lieu de procéder à un report si l'agent est absent mais représenté devant le conseil de discipline.

Si l'agent justifie sa demande de report par un motif légitime (maladie, éloignement), et qu'il n'est pas représenté devant le conseil, il importe à la commission administrative paritaire d'apprécier si celui-ci a disposé d'un délai suffisant pour se faire représenter ou adresser au conseil de discipline des observations écrites.

#### **4-7/ EXPOSE DES FAITS**

Le président expose les conditions dans lesquelles il a été satisfait à la règle de communication du dossier et des documents annexes. Pour ce faire, le Président fait lecture de la lettre informant l'agent de ses droits, constate si l'agent a pris connaissance de son dossier auprès de la délégation, et relève le cas échéant si l'agent a été informé des ajouts de pièces. Lecture est ensuite faite du rapport de saisine, puis des observations de l'intéressé, déposées dans la période précédant la réunion du conseil, ou lors de l'ouverture de la séance. Si les observations écrites sont trop volumineuses, l'intéressé doit être invité à lire, commenter ou résumer lui-même ses observations.

#### **4-8/ ASSISTANCE PAR UN OU PLUSIEURS DEFENSEURS**

L'agent peut se faire assister devant le conseil de discipline par le ou les défenseurs de son choix.

Le ou les défenseurs doivent être présents devant conseil de discipline lors de l'ouverture de la séance.

#### **4-9/ AUDITION DE L'INTERESSE ET OBSERVATIONS ECRITES**

L'intéressé ou son défenseur peut présenter à tout moment des observations orales. Il peut déposer également des observations écrites. Ces observations sont lues en séance. Si elles sont trop volumineuses, l'intéressé doit être invité à les lire, les commenter ou les résumer.

Avant la délibération, l'agent doit être invité à présenter d'ultimes observations.

#### **4-10/ AUDITION DES TEMOINS**

Le Conseil de discipline entend chaque témoin cité par l'agent ou l'administration. Si l'agent est présent devant le conseil de discipline, il doit assister à leur audition.

Le témoin, dans un souci de protection, peut témoigner par visio-conférence, sans que les conditions techniques du témoignage interdisent à l'agent d'assister au témoignage et de lui poser des questions.

A la demande d'un membre du conseil, du fonctionnaire poursuivi ou de son conseil, le Président peut décider de procéder à une confrontation des témoins, ou à une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu.

Le jour de la séance du conseil de discipline, les témoins peuvent déposer des témoignages écrits, qui doivent être ajoutés au dossier et lus en séance.

#### 4-11/ EXPERTS

Le président du conseil peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel, afin qu'ils soient entendus. Ils interviennent à l'instar des témoins cités par l'administration : ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles leur présence a été demandée. Ils ne peuvent assister ni au délibéré ni au vote.

## **VI/ LE DELIBERE ET L'AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

### **5-1/ HUIS CLOS**

Le délibéré a lieu à huis clos, en l'absence du fonctionnaire, de son défenseur, des témoins, des secrétaires de séance et le cas échéant les représentants de l'administration et du personnel sans voix délibérative ayant souhaité assister à la réunion du conseil de discipline.

### **5-2/ APPRECIATION DE LA MATERIALITE DES FAITS ET QUALIFICATION JURIDIQUE**

Le Conseil est saisi de l'ensemble des faits relatés dans le dossier individuel de l'agent. Ainsi, le rapport de saisine ne le borne ni dans l'appréciation matérielle des faits, dès lors qu'ils ressortent des autres pièces du dossier, ni dans la qualification juridique desdits faits.

Le conseil de discipline peut donc retenir des fautes contre l'agent qui n'avaient pas été spécifiées dans le rapport de saisine, dès lors que celles-ci ressortent des pièces du dossier.

A l'inverse, la commission administrative paritaire peut explicitement abandonner certains griefs : soit que les faits n'ont pas été prouvés, soit qu'ils ne revêtent aucun caractère fautif.

Eu égard au respect des droits de la défense, il importe que l'agent ait été mis à même de s'expliquer sur les faits. Par hypothèse, l'agent a eu le droit de consulter son dossier et tout élément nouveau lui a été communiqué. Par ailleurs il a pu s'exprimer lors de la séance, et a été mis à même de s'expliquer sur l'ensemble des griefs devant le Conseil.

### **5-3/ SUPPLEMENT D'INFORMATION**

Lors du délibéré, le conseil peut, à la majorité des membres présents, ordonner une enquête sur les éléments de faits portés à sa connaissance.

Le conseil désigne la ou les personnes (si un binôme est envisagé) chargée(s) de mener l'enquête. Ces personnes peuvent ne pas appartenir à la commission administrative paritaire.

En cas d'enquête, le conseil devra se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de sa saisine (bien que le délai soit indicatif).

A l'issue de l'enquête, le rapport est communiqué à l'agent.

Les membres de la commission administrative paritaire ainsi que l'agent sont de nouveau convoqués. Si le conseil l'estime nécessaire, des témoins peuvent être convoqués de nouveau.

Les personnes chargées de l'enquête peuvent être entendues comme expert.

Cette séance additionnelle a vocation à permettre à l'agent d'être entendu sur l'enquête. Une fois l'agent entendu, le conseil se retire pour délibérer (retour au point 5-1).

## **5-4/ VOTE DE LA PROPOSITION DE SANCTION**

Le conseil vote sur la sanction la plus élevée qui a été débattue lors du délibéré.

Si cette proposition ne recueille pas la majorité des voix des membres présents, le président a l'obligation de faire voter le conseil sur chacune des sanctions inférieure figurant dans l'échelle des sanctions. Toutes les sanctions de l'article 66 de la loi du 11 janvier 1984 peuvent ainsi être mises au vote, jusqu'à ce qu'une majorité se dégage.

Relativement à la durée de la sanction d'exclusion temporaire, les membres de la commission administrative paritaire peuvent, au cours du délibéré, proposer que soit mise au vote une sanction dont la durée est inférieure à celle prévue par les dispositions de l'article 66 de la loi du 11 janvier 1984. Dans ce cas de figure, si le Président a proposé la sanction d'exclusion temporaire de deux ans, le conseil vote sur cette sanction. Si cette sanction ne recueille pas la majorité, le conseil vote sur la sanction d'exclusion temporaire d'une durée inférieure qui a été proposée par un membre lors du délibéré. Si cette sanction ne recueille pas de majorité, le président a l'obligation de faire voter le conseil sur chacune des sanctions inférieure figurant dans l'échelle des sanctions. Toutes les sanctions de l'article 66 de la loi du 11 janvier 1984 peuvent ainsi être mises au vote, jusqu'à ce qu'une majorité se dégage.

Une fois que toutes les sanctions ont été mises au vote, et si aucune n'a recueilli la majorité, le Président doit mettre aux voix la proposition consistant à ne prononcer aucune sanction.

Si même cette proposition ne recueille pas la majorité, la commission administrative paritaire est réputée avoir été consultée.

Le secrétaire de séance est présent lors du vote afin de retranscrire la régularité de la procédure.

## **5-5/ MODE DE SCRUTIN**

Le conseil de discipline opte pour le mode de scrutin de son choix. Aucune règle n'impose qu'il émette son avis à bulletin secret. Mais si l'un des membres en fait la demande, il est procédé au vote au bulletin secret.

## **5-6/ REDACTION D'UN AVIS MOTIVE**

L'avis rédigé par les membres du conseil doit contenir les motifs de droit et de fait relatifs au cas du fonctionnaire. Il doit exposer les faits retenus à la suite des débats par la commission administrative paritaire, leur qualification juridique et la sanction proposée.

L'avis peut contenir des observations générales sur les faits et la période pris en considération, sur les constatations faites par le conseil à la suite des auditions de l'agent, des témoins, des experts.

L'avis doit faire mention du nombre de voix que la sanction a recueilli.

La formalisation de l'avis revient aux services de la Direction des ressources humaines, sous l'autorité du Président du conseil de discipline. Il est soumis pour validation, dans un délai bref, aux membres de la commission administrative paritaire.

Les membres de la commission administrative paritaire peuvent joindre à l'avis leurs observations personnelles sur le cas soumis à leur examen.

## **VI/ LES SUITES DE L'AVIS**

### **6-1/ TRANSMISSION DE L'AVIS AU PRESIDENT DU CNRS**

L'avis, signé du président de la commission administrative paritaire, est transmis par la DRH au Président du CNRS.

Le président exerce sa compétence au regard des pièces du dossier, de l'avis de la commission administrative paritaire, du rapport par lequel il a saisi la commission administrative paritaire ainsi que, le cas échéant, des observations convergentes ou divergentes formulées par les membres de la commission administrative paritaire, jointes à l'avis motivé.

Il peut ainsi prendre en considération des éléments de faits qui n'auront pas été retenus par la commission administrative paritaire, à la condition toutefois que la commission administrative paritaire ait été saisie par les pièces du dossier desdits éléments de fait.

### **6-2/ TRANSMISSION DE L'AVIS ET DES AUTRES DOCUMENTS A L'INTERESSE**

L'avis n'a pas à être communiqué à l'agent. Toutefois, conformément aux dispositions applicables en matière de communication des documents administratifs, il pourra en solliciter la communication.

### **6-3/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance. Il est signé par le Président et contresigné par le secrétaire et le secrétaire adjoint.

Il doit être transmis, dans le délai d'un mois à compter de sa signature, aux membres de la commission.

Le Président peut demander à ce que le procès-verbal soit amendé. Une fois le procès-verbal signé, si le secrétaire adjoint refuse de signer, mention en est faite sur le procès-verbal. Il peut faire part de ses observations écrites, qui seront jointes au procès-verbal.

Ce procès-verbal, accompagné le cas échéant des observations écrites formulées par le secrétaire adjoint, doit être soumis à l'approbation des membres de la commission lors de la séance suivante. Les observations formulées à l'occasion de son adoption doivent figurer dans le procès-verbal de la séance au cours de laquelle le procès-verbal est adopté.

Il doit mentionner toutes les formalités auxquelles il a été procédé lors de la séance du conseil de discipline.

Dans le cas où aucune commission administrative paritaire ne semble pouvoir être réunie dans un délai raisonnable, une commission administrative paritaire ad hoc peut être réunie par voie de visio-conférence, aux fins d'adoption du procès-verbal, sur décision du Président.

#### **6-4/ PRONONCE DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE :**

La sanction disciplinaire est prononcée par le Président du CNRS.

#### **6-5/ NOTIFICATION, FORME ET MOTIVATION DE LA SANCTION :**

La décision portant sanction disciplinaire est notifiée à l'agent par LRAR de la Direction des ressources humaines.

Cette décision est motivée et porte mention des voies et délais de recours. La décision précise si l'agent peut saisir la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. La méconnaissance de cette information, qui ne touche que les conditions de notification de la décision, ne rend pas illégale la décision.

#### **6-6/ SUITE DE LA SANCTION :**

La sanction entre en vigueur au jour de sa notification.

La décision est versée au dossier administratif, sauf s'il s'agit d'une sanction d'avertissement.

Le fonctionnaire frappé d'une sanction disciplinaire du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupe, mais non exclu des cadres, peut, après dix années de services effectifs à compter de la date de la sanction disciplinaire, introduire auprès du Ministre dont il relève une demande tendant à ce qu'aucune trace de la sanction disciplinaire prononcée ne subsiste à son dossier.

Le blâme est effacé du dossier au bout de trois ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période.

## **VII/ LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE POUR UN BLAME OU UN AVERTISSEMENT :**

### **7-1/ INFLICTION D'UNE SANCTION DU 1ER GROUPE**

Le prononcé d'un avertissement ou d'un blâme par le supérieur hiérarchique ne nécessite pas la réunion d'une commission administrative paritaire en formation disciplinaire.

### **7-2/ DISTINCTION ENTRE L'AVERTISSEMENT ET LA MESURE DE PREVENTION HIERARCHIQUE**

L'avertissement est une sanction disciplinaire qui ne doit pas être confondu avec l'exercice normal du pouvoir hiérarchique. Un supérieur peut, dans l'intérêt du service, prévenir un agent de ce qu'un comportement particulier peut porter préjudice au service.

La mesure de prévention hiérarchique se distingue de l'avertissement en tant que :

- la mesure de prévention a pour finalité de prévenir une atteinte au bon fonctionnement du service, ou des insuffisances professionnelles constatées : elle invite l'agent à se ressaisir
- la mesure de prévention a pour objet de lister les insuffisances professionnelles constatées, ou de rappeler le trouble au service causé par le comportement de l'agent, sans pour autant distinguer si le comportement est fautif et de nature à justifier une sanction
- la mesure de prévention est prise par le chef de service de l'agent, qui n'a aucun pouvoir disciplinaire

La mesure de prévention, à l'instar de l'avertissement, n'a pas à être versée au dossier de l'agent.

### **7-3/ ALERTE**

La procédure est identique à celle décrite au point 2-1.

### **7-4/ INSTRUCTION PREALABLE A L'ENGAGEMENT DE L'ACTION DISCIPLINAIRE**

L'instruction permet la collecte des faits.

Le Délégué régional avertit la Direction des ressources humaines et reçoit l'agent concerné, pour faire le point sur les faits reprochés. Cet entretien n'est pas de nature disciplinaire : il s'agit simplement pour l'agent, son supérieur hiérarchique et la personne en charge du dossier au sein du service ressources humaines de la délégation, de faire le point sur les éléments de faits, d'écouter l'agent. Un compte-rendu est rédigé, qui sera, en cas d'action disciplinaire, versé dans le dossier individuel de l'agent.



Si les faits semblent avérés et susceptibles d'une qualification disciplinaire, la délégation régionale revient vers la Direction des ressources humaines. La Direction des ressources humaines apprécie s'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire et si, au regard des faits, il y a lieu de saisir la commission administrative paritaire. Elle apprécie également si une enquête administrative préalable est nécessaire.

Si la Direction des ressources humaines estime qu'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire, mais sans saisine de la commission administrative paritaire, le supérieur hiérarchique de l'agent rédige un rapport à l'attention du Délégué régional où il relate l'ensemble des faits reprochés, en les établissant au moyen de pièces justificatives.

#### **7-4/ ENQUETE PREALABLE**

Rien n'interdit qu'une enquête préalable soit diligentée. Dans ce cas, la procédure est identique à celle décrite au point 2-3. En pratique, et dans le cadre d'une procédure disciplinaire sans saisine de la commission administrative paritaire, il semble inutile d'y procéder.

#### **7-5/ ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE :**

La procédure est officiellement engagée une fois l'agent informé de ses droits.

#### **7-6/ INFORMATION DE L'AGENT**

Même en l'absence de saisine de la commission administrative paritaire en formation disciplinaire, l'administration doit avertir par lettre recommandée avec accusé de réception le fonctionnaire qu'une procédure disciplinaire est engagée à son endroit, et lui signifier qu'il a le droit d'obtenir la communication intégrale de son dossier individuel et de tous les documents annexes, ainsi que de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs défenseurs de son choix.

Cette information revient aux services de la Délégation régionale, avec l'appui de la Direction des ressources humaines.

Ce courrier expose les griefs qui lui sont reprochés. Il est accompagné du rapport du supérieur hiérarchique. L'agent est averti que s'il souhaite prendre connaissance de la totalité de son dossier individuel, il devra en avvertir la délégation, qui le mettra en mesure de procéder à cette consultation. Un délai de quinze jours maximum à compter de la notification du courrier est laissé à l'agent.

L'agent est convoqué à un entretien qui aura lieu en présence du chef de service et du Responsable ressources humaines, si possible dans la quinzaine qui suit l'envoi du courrier (voir point 7-10).

#### **7-7/ COMPOSITION DU DOSSIER INDIVIDUEL DE L'AGENT**

Par dossier individuel, on entend d'une part le dossier administratif, et d'autre part le dossier disciplinaire.

Le dossier administratif contient l'ensemble des pièces intéressant la situation administrative de l'agent.

Le dossier administratif est numéroté sans discontinuité au fur et à mesure de l'ajout de pièces au cours de la carrière de l'agent.

Le dossier disciplinaire contient spécifiquement l'ensemble des éléments propres au déroulé de la procédure disciplinaire. Il contient :

- le rapport du supérieur hiérarchique avec les pièces justificatives
- les correspondances
- les comptes rendus de réunion, le cas échéant

Les pièces doivent être numérotées sans discontinuité, sans pour autant que ce manquement ne vicie la procédure.

Le dossier disciplinaire est par exemple numéroté comme suit : pièce n° 1 rapport du supérieur hiérarchique ; pièce n° 2 compte-rendu d'entretien etc.

### **7-8/ CONSULTATION DU DOSSIER PAR L'AGENT**

Si l'agent demande à consulter son dossier individuel, la consultation pourra se faire auprès de la délégation. L'agent pourra s'y rendre avec le défenseur de son choix, et procéder à la photocopie des pièces de son choix.

En cas de consultation, un agent est préposé à la surveillance (cette présence n'ayant pas été considérée comme portant atteinte à l'obligation de confidentialité de la communication par la jurisprudence) et à la copie des pièces. A l'issue de la consultation, l'agent, ou le défenseur de son choix si l'agent ne s'est pas déplacé, émarge le bordereau de pièces. Si l'agent ou le défenseur de son choix constate qu'une pièce listée dans le bordereau ne figure pas dans son dossier, il en fait état sur le bordereau avant signature.

Si une pièce manque dans le dossier bien qu'elle apparaisse dans le bordereau, il est procédé sans délai à la vérification de l'existence de cette pièce dans le dossier papier. Si la pièce n'apparaît pas dans le dossier papier, elle y est ajoutée immédiatement.

Si la pièce est ajoutée, l'agent est informé sans délai par courriel qu'une nouvelle pièce figure dans le dossier.

### **7-9/ AJOUT DE PIECES**

L'administration et l'agent peuvent ajouter des pièces.

La pièce ajoutée par l'administration, qu'elle vienne au soutien d'un grief déjà développé, ou qu'elle révèle de nouveaux faits susceptibles de constituer de nouveaux griefs, doit être ajoutée au dossier papier. L'agent doit être informé sans délai par courriel de l'existence de cette pièce et invité à la consulter sur place, à la délégation.

L'agent peut verser au dossier de nouvelles pièces, ou ses observations.

Toutes les pièces ajoutées doivent être numérotées en partant de la dernière pièce numérotée.

### **7-10/ ENTRETIEN**

Avant l'infliction d'une sanction du 1<sup>er</sup> groupe, l'agent est convoqué à un entretien par le service ressources humaines de la Délégation.

L'agent est invité à faire valoir ses observations et peut se faire assister du ou des défenseurs de son choix.

Un compte-rendu d'entretien est rédigé.

#### **7-11/ PRONONCE DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE**

Le Délégué Régional, au vu des pièces du dossier, prononce la sanction d'avertissement ou de blâme.

#### **7-12/ NOTIFICATION, FORME ET MOTIVATION DE LA SANCTION**

La décision portant sanction disciplinaire est notifiée à l'agent par LRAR de la Délégation.

Cette décision est motivée et porte mention des voies et délais de recours.

#### **7-13/ SUITE DE LA SANCTION**

La sanction entre en vigueur au jour de sa notification.

La décision est versée au dossier administratif, sauf s'il s'agit d'une sanction d'avertissement.

En l'absence d'autre sanction dans un délai de 3 ans, le blâme est retiré du dossier administratif de l'agent.

## VIII/ L'ECHELLE DES SANCTIONS ET LEURS INCIDENCES

### POUR LES FONCTIONNAIRES TITULAIRES

Par ordre croissant de sévérité :

Type de sanction	Conséquences administratives	Conséquences financières	Droit au chômage
<p style="text-align: center;"><b><u>1er groupe</u></b></p> <p><b>Avertissement</b></p> <p><b>Blâme</b></p>		Pas d'incidence financière.	Aucun.
<p style="text-align: center;"><b><u>2ème groupe</u></b></p> <p><b>Radiation du tableau d'avancement</b> (sanction inopérante pour les chercheurs)</p> <p><b>Abaissement d'échelon(s)</b></p> <p><b>Exclusion de fonctions de quinze jours maximum</b> (sursis partiel/total possible)</p> <p><b>Déplacement d'office</b></p>	<p>Fait perdre, dans le grade, le bénéfice de l'avancement d'échelon(s) acquis.</p> <p>Privative des droits à l'avancement et à la retraite.</p>	<p>Pas d'incidence financière.</p> <p>Diminution de la rémunération en fonction du nouvel échelon attribué jusqu'à l'acquisition d'une ancienneté suffisante pour l'accès à l'échelon supérieur.</p> <p>Perte de rémunération pendant toute la durée de l'exclusion.</p> <p>Pas d'incidence financière.</p>	<p>Aucun.</p> <p>Aucun.</p> <p>Aucun.</p> <p>Aucun.</p>

<p style="text-align: center;"><u>3ème groupe</u></p> <p><b>Rétrogradation</b> (sanction impossible si l'agent possède le grade le moins élevé du corps, ou si le corps n'est composé d'aucun grade)</p> <p><b>Exclusion de fonctions de trois mois à deux ans</b> (sursis partiel possible sans que la sanction ne puisse être inférieure à un mois)</p>	<p>Passage au grade immédiatement inférieur et poursuite de la carrière à partir de ce grade.</p> <p>Privative des droits à l'avancement et à la retraite.</p>	<p>Diminution de la rémunération en accord avec le classement dans le grade inférieur attribué.</p> <p>Perte de rémunération pendant toute la durée de l'exclusion.</p>	<p>Aucun.</p> <p>Aucun.</p>
<p style="text-align: center;"><u>4ème groupe</u></p> <p><b>Mise à la retraite d'office</b></p> <p><b>Révocation</b></p>	<p>Cette sanction ne peut être prononcée que si l'agent satisfait la condition de 2 ans de services effectifs valables pour l'ouverture des droits à pension.</p> <p>Radiation des cadres.</p>	<p>Cessation définitive de la rémunération.</p>	<p>Oui, en cas de pension à jouissance différée.</p> <p>Oui.</p>

## POUR LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Par ordre croissant de sévérité :

Type de sanction	Conséquences administratives	Conséquences financières	Droit au chômage
<b>Avertissement</b>  <b>Blâme</b>		Aucune incidence financière.	
<b>Exclusion de fonctions de deux mois maximum</b> (pas de sursis possible)	Privative des droits à l'avancement et à la retraite.	Perte de rémunération (sauf le SFT) pendant toute la durée de l'exclusion.	Aucun.
<b>Déplacement d'office</b>	Changement d'affectation.	Aucune incidence financière.	
<b>Exclusion définitive de service</b>	Radiation des cadres.	Perte définitive de la rémunération.	Oui.

Le 11 septembre 2012

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DR1-CAGD-2012-21

**Décision portant nomination de Madame Josette SERRES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100008INSB du 3 mars 2010 nommant M. John Kevin O'REGAN directeur de l'unité mixte de recherche n°8158 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 6 mars 2006 ;

Considérant que Madame **Josette SERRES** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame **Josette SERRES**, IR, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Madame Josette SERRES** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Madame Josette SERRES** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 1<sup>er</sup> février 2012

John Kevin O'REGAN  
directeur de l'UMR 8158  
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC080008SCHS du 30 JUIN 2008 nommant Mme Mercedes VOLAIT directrice de l'unité de recherche et de service n°3103 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 7 décembre 2011 ;

Considérant que M. **Réza KETTOUCHE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1 : M. **Réza KETTOUCHE**, AI est nommé assistant de prévention dans l'unité de recherche et de service n°3103, à compter du 5 avril 2012.

M. **Réza KETTOUCHE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Réza KETTOUCHE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

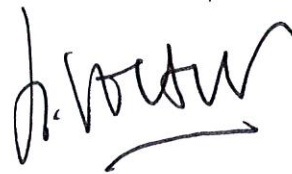
27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

Fait à Ivry sur Seine, le 25 septembre 2012

Mercedes VOLAIT

Directrice de l'USR 3103  
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



**Décision portant nomination de Mme Lydie PAVILI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC112911INSHS du 6 janvier 2012 nommant M. Claude FISCHLER directeur de l'unité mixte de recherche n°8177 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 5 mai 2011 ;

Considérant que Mme **Lydie PAVILI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Lydie PAVILI** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) à compter du 5 avril 2012 .

**Mme Lydie PAVILI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Lydie PAVILI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 15 mai 2012

Claude FISCHLER

Directeur de l'UMR 8177  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de François WEIL, président de l'EHESS

**Décision portant nomination de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein d'une unité du CNRS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC121619INSHS du 1<sup>er</sup> aout 2012 nommant Madame Isabelle DEAN ROUQUET directrice de l'unité propre de service n°2776 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 5 septembre 2012 ;

Considérant que **Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par les délégations Paris A et Ile-de-France Est, du 13 au 15 octobre et du 17 au 19 novembre 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Sophie TOUSSAINT-LEROY**, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°2776, à compter du 1er septembre 2012.

Mme **Sophie TOUSSAINT-LEROY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme **Sophie TOUSSAINT-LEROY** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 31 aout 2012

Isabelle DEAN ROUQUET

Directrice de l'UPS 2776  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

**Décision portant nomination de M. Pascal TANSKI aux fonctions d'assistant de prévention au sein d'une unité du CNRS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC121619INSHS du 1<sup>er</sup> aout 2012 nommant Madame Isabelle DEAN ROUQUET directrice de l'unité propre de service n°2776 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24 juin 2002 ;

Considérant que **M. Pascal TANSKI** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 avril 2002 et du 14 au 16 mai 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Pascal TANSKI**, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service n°2776 à compter du 1er juin 2012.

**M. Pascal TANSKI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pascal TANSKI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 31 aout 2012

Isabelle DEAN ROUQUET

Directrice de l'UPS 2776  
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

## DR1-CAGD-2012-187

**Décision portant nomination de Madame Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7167 intitulée laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Ludwik LEIBLER directeur de l'unité mixte de recherche n° 7167 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 22 septembre 2011 ;

Considérant que Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris Michel-Ange du 28 au 30 janvier, puis du 10 au 13 mars 2009.

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ** ingénieur d'études est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte de recherche n° 7167, intitulée laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 10 janvier 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Ludwik LEIBLER, directeur de l'UMR 7167

(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI ParisTech

## DEC122349INSHS

Portant nomination de M. Sébastien BARRET aux fonctions de directeur du GDR n° 3177 intitulé « Diplomatique »

Le Président,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS,

**Vu** la décision n°120060DSI du 29 février 2012 portant renouvellement du GDR n°3177 intitulé « Diplomatique » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide

### Article 1<sup>er</sup> –

M. Sébastien BARRET, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche n° 3177 intitulé « Diplomatique », en remplacement de M. Paul BERTRAND, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 SEP. 2012



Patrice BOURDELAIS  
Directeur de l'Institut des Sciences  
Humaines et Sociales



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

**Décision portant nomination de Mme Arlette MOLLET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100030ISHS du 26 mars 2010 nommant M. Patrick MICHEL directeur de l'unité mixte de recherche n°8097 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10 janvier 2012 ;

Considérant que Mme **Arlette MOLLET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Arlette MOLLET**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs à compter du 5 avril 2012.

**Mme Arlette MOLLET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Arlette MOLLET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Patrick MICHEL

Directeur de l'UMR 8097

(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de François WEIL, président de l'EHESS

Visa de Marc MEZARD, directeur de l'École normale supérieure

## DR1-CAGD-2012-46

**Décision portant nomination de Mme Habiba BERKOUN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°200 intitulée Institut de recherche sur le patrimoine musical en France.**

### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC120441INSHS du 17 février 2012 nommant Mme Florence GETREAU directrice de l'unité mixte de recherche n°200 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 22 mars 2002 ;

Considérant que Mme **Habiba BERKOUN** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A, du 25 au 27 septembre et du 06 au 08 novembre 2002 ;

### DECIDE :

Mme **Habiba BERKOUN**, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n°200, intitulée Institut de recherche sur le patrimoine musical en France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme **Habiba BERKOUN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Habiba BERKOUN** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Ivry sur Seine le 24 février 2012

Florence GETREAU  
Directrice de l'UMR 200  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



DEC122453INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et des directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) – M. Eric BUSSIERE, Mme Marie-Pierre REY et Mme Annette WIEVIORKA**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) et nommant M. Robert FRANK, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Robert FRANK, Directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er octobre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Eric BUSSIERE, Professeur à l'Université Paris IV - Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 mars 2013.

III. A compter de cette même date, Mme Marie-Pierre REY, Professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne et Mme Annette WIEVIORKA, Directrice de recherche au CNRS, sont nommées directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**Décision portant nomination de Mme Sandrine SOURAYA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC111452INSHS du 26 juillet 2011 nommant M. Jean GAYON directeur de l'unité mixte de recherche n°8590 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24 février 2012 ;

Considérant que Mme **Sandrine SOURAYA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Mme **Sandrine SOURAYA**, TCN, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 8590, intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), à compter du 5 avril 2012.

Mme **Sandrine SOURAYA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme **Sandrine SOURAYA** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 15 mai 2012

Jean GAYON

Directeur de l'UMR 8590  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-Claude COLLIARD, président de l'Université Paris 1

## **DR1-CAGD-2012-184**

**Décision portant cessation d'activité de M. Réza KETTOUCHE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

### **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DR1-CAGD-2012-124 du 25 septembre 2012 portant nomination de M. **Réza KETTOUCHE** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par M. **Réza KETTOUCHE**, dans l'unité du CNRS n°3103, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 26 septembre 2012

Mercedes VOLAIT

Directrice de l'USR 3103  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional de Paris A

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris 8 le 29 janvier 2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7023 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant madame Sophie WAUQUIER directrice de l'unité mixte de recherche n°7023 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date des 16 février 2007 et 18 novembre 2011 ;

Considérant que Mme **Coralie VINCENT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme **Coralie VINCENT**, IE  
est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte du CNRS n° 7023, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 ;

Mme **Coralie VINCENT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Coralie VINCENT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

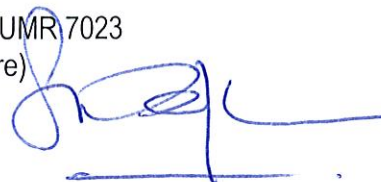
T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 25 septembre 2012

Sophie WAUQUIER

Directrice de l'UMR 7023  
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Danielle TARTAKOWSKY, présidente de l'Université Paris 8



**Décision portant nomination de M. Claude DARGENT aux fonctions de directeur, Mme Fatiha TALAHITE et Mme [Anne-Marie DEVREUX](#), directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPP**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008, portant création de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA et nommant Mme [Anne-Marie DEVREUX](#), directrice de cette unité;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Claude DARGENT, Professeur des universités Université Paris 8, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ; Mme Fatiha TALAHITE, chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, et Mme [Anne-Marie DEVREUX](#), Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, sont nommées directrices adjointes, de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/07/2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**Décision portant nomination de Madame Hélène GEOFFROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7637 intitulée Laboratoire de neurobiologie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Serge BIRMAN directeur de l'unité mixte de recherche n°7637 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 4 décembre 2008 ;

**Considérant** que Madame **Hélène GEOFFROY** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris B, du 12 au 14 octobre, puis du 23 au 25 novembre 1999 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame **Hélène GEOFFROY**, TCS, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte de recherche n°7637 intitulée Laboratoire de neurobiologie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Madame **Hélène GEOFFROY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame **Hélène GEOFFROY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry, le 13 mars 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Thomas PREAT, directeur de l'UMR 7637  
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI ParisTech

DR1-CAGD-2012-111

**Décision portant nomination de Mme Marie-Claudine AH-PET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. Philippe DESCOLA directeur de l'unité mixte de recherche n°7130 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 7 octobre 2011 ;

Considérant que Mme **Marie-Claudine AH-PET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : **Mme Marie-Claudine AH-PET**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) à compter du 5 avril 2012..

**Mme Marie-Claudine AH-PET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Mme Marie-Claudine AH-PET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 mai 2012

Philippe DESCOLA

directeur de l'UMR 7130  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre CORVOL, administrateur du Collège de France

DEC122308DR02

**Décision portant cessation d'activité de Mme Chantal Perrichon aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 090148DR02 du 11/03/2009 portant nomination de Mme Chantal Perrichon aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Chantal Perrichon, dans l'unité du CNRS n°7606, à compter du 11/05/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/08/2012

Le directeur de l'unité **Pour le Président et**  
 Université P. et M. Curie - CNRS **par délégation**  
 Patrick Gallinari  
 Laboratoire d'Informatique de Paris 6  
 (Signature) UIP6 (UMR 7606)  
 4, Place Jussieu - Boîte 169  
 75252 Paris Cedex 05

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
 Christine d'Argouges

Patrick GALLINARI  
 Directeur

Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
 Jean Chambaz



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
 75005 Paris

T. 01 42 34 94 00  
 F. 01 43 26 87 23

DEC122534DR02

**Décision portant nomination de Mme Anne Clénet-Chiron aux fonctions d'assistante de prévention au sein d'une unité du CNRS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24/06/2011 nommant Mme Christine d'Argouges déléguée régionale de l'unité n° MOY200, intitulée Délégation régionale de la circonscription Paris B;

**Vu** l'avis de la réunion en date du 03/09/2012;

Considérant que Mme Anne Clénet-Chiron a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 06/02/2007 au 08/02/2007 et par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 06/11/2007 au 08/11/2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Anne Clénet-Chiron, technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°MOY200 à compter du 01/09/2012.

Mme Anne Clénet-Chiron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne Clénet-Chiron est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/09/2012

La directrice de l'unité /  
La déléguée régionale du CNRS  
(Signature)

DEC122012INS2I

**Décision portant nominations de Mme Monique BECKER et de M. Bruno DEFUDE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5157 intitulée « Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A002DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5157 intitulée « Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR) » et nommant M. Jean-Pierre DELMAS directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Monique BECKER et M. Bruno DEFUDE, Professeurs des universités à Télécom Sud Paris, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26.07.2012



\_\_\_\_\_  
Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC122502INEE

**Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7205 intitulée Origine, structure et évolution de la biodiversité – M. Philippe GRANDCOLAS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7205 intitulée Origine, structure et évolution de la biodiversité et nommant M. Louis DEHARVENG, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Louis DEHARVENG, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 15 octobre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Philippe GRANDCOLAS, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 15 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122271INP

**Décision portant nomination de M. Olivier Dulieu aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aime Cotton (LAC) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aimé Cotton (LAC) » ;

**Vu** la décision n° 113047INP portant nomination de M. Jean-François Roch aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche intitulée Laboratoire Aimé Cotton (UPR3321 – LAC) ;

**Vu** la décision n° 113137INP portant nomination du directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aimé Cotton (LAC) » - M. Pierre Pillet ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de M. Pierre Pillet.

**Article 2**

A compter de cette même date, M. Olivier Dulieu, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe au sein du CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de recherche n°3321 (UPR3321) intitulée « Laboratoire Aime Cotton (LAC) ».

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand





DEC121968INSIS

**Décision portant nomination de Monsieur Patrick LE TALLEC en qualité de chargé de mission.**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Patric LE TALLEC, Professeur, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, **du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le développement des collegium internationaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Patrick LE TALLEC demeure affecté à l'UMR7649 – Laboratoire de mécanique des solides (LMS).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Patrick LE TALLEC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président



## **DEC122231INSIS**

**Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission.**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Isabelle SAGNES, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en nanotechnologies et TGIR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle SAGNES demeure affectée au laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN) – UPR20 – Marcoussis.

### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2012, Madame Isabelle SAGNES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC122240INSIS

**Décision portant nomination de Mme Laurence Rezeau-Nicolas aux fonctions de directrice et de M. Pascal Chabert aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7648 intitulée « Laboratoire de physique des plasmas (LPP) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7648 intitulée « Laboratoire de physique des plasmas (LPP) » et nommant M. Antoine Rousseau directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'Ecole Polytechnique ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Antoine Rousseau, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

II. A compter de cette même date, M. Laurence Rezeau-Nicolas, Professeur de l'Université Pierre et Marie Curie, est nommée directrice et M. Pascal Chabert, Directeur de recherches au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

### LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Ecole Polytechnique le 24 septembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 nommant M. Vincent Cassé directeur de l'unité UMR 8539 ;

Considérant que M. Christophe Pietras a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1<sup>ère</sup> session) et le 5 décembre 2011 et du 2 au 3 avril 2012 (2<sup>ème</sup> session)

### DECIDE :

**Article 1 :** M. Christophe Pietras, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° UMR 8539, à compter du 4 avril 2012.

M. Christophe Pietras exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Pietras est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Le Délégué régional

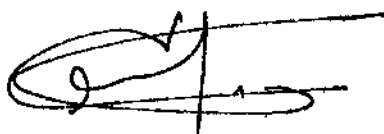
1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32  
F. 01 45 07 53 35

**Article 2 :** Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

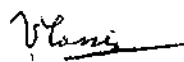
Fait à Meudon, le 26 juin 2012

Visa du délégué régional du CNRS



Gilles Traimond

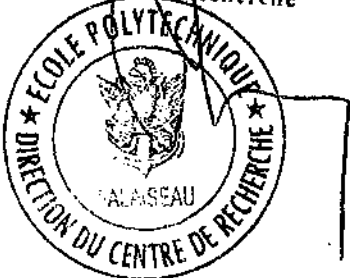
Le directeur de l'UMR 8539



Vincent Cassé

Visa de l'établissement partenaire

H. J. DROUHIN  
Le Directeur Général Adjoint  
Chargé de la Recherche



## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8102 intitulée « Laboratoire de l'univers et de ses théories » ;

**Vu** la décision n° DEC110056INSU du 1<sup>er</sup> février 2011 portant nomination de M. Stéphane Mazevet aux fonctions de directeur de l'UMR 8102 ;

Considérant que M. Jean-Yves Giot a suivi la formation initiale d'agent d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 26 au 28 mai 2008 (1<sup>ère</sup> session) et du 23 au 25 juin 2008 (2<sup>ème</sup> session).

DECIDE :

**Article 1 :** M. Jean-Yves Giot, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° UMR 8102, à compter du 30 mai 2012.

M. Jean-Yves Giot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Yves Giot est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

www.cnrs.fr  
I.e. Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 62 32  
F. 01 45 07 53 35

**Article 2** : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2012

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'UMR 8102

Gilles Traimond  
Par délégalion  
L'Adjointe au Délégué régional  
  
Laurence CORVELLEC

Stéphane Mazevet



Visa de l'établissement partenaire

Le Président  
de l'Observatoire de Paris



**Claude CATALA**





**Décision DEC121819DR07  
portant nomination  
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS**

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° **2009-123** du **2010** nommant **M. COSSET François-Loïc** directeur de l'unité de **Virologie humaine, SNC6758** ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du **26-03-2012** ;

Considérant que **Mme Carine LAZERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 mars 2002 et du 13 au 15 mai 2002.**

DECIDE :

Article 1 : **Mme Carine LAZERT, technicienne de classe supérieure**, est nommée assistante de prévention dans l'unité INSERM **SNC6758**, à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2012**.

**Mme Carine LAZERT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Carine LAZERT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ....., le .....

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

**DEC120806DR07**

**Décision portant cessation d'activité de M. François FOUREL aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

---

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° **DEC070060DR07** du **05/07/2007** portant nomination de **M. François FOUREL** aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. François FOUREL**, dans l'unité du CNRS n° **5276**, à compter du **05/10/2012**.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ....., le

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

**Décision DEC121873DR07**  
**portant nomination**  
**d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS**

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l' **Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, le 01/01/1999**, portant création de l'unité mixte de recherche n° **5005, Laboratoire Ampère** ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du **04/01/2011** nommant **M. Guy CLERC** directeur du **Laboratoire Ampère**, unité de recherche n° **5005** ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du .....

Considérant que **M. Jacques JOLY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS des 10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **M. Jacques JOLY, ingénieur de recherche**, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° **5005**, à compter du .....

**M. Jacques JOLY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jacques JOLY** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ....., le .....  
Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

**Décision DEC121872DR07**  
**portant nomination**  
**d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS**

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'**Université Lumière Lyon 2**, le **01/01/1995**, portant création de l'unité mixte de recherche n° **5648**, **Centre inter-universitaire d'études médiévales**

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **M. CHIFFOLEAU Jacques** directeur du **Centre inter-universitaire d'études médiévales**, unité de recherche n° **5648** ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du **03/04/2012** ;

Considérant que **M. Pierre DIMOYAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **10 et 11 mai 2012** et du **30 mai au 01 juin 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **M. Pierre DIMOYAT, technicien de classe normale**, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° **5648**, à compter du **01/07/2012**

**M. Pierre DIMOYAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierre DIMOYAT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ....., le .....  
Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

**Décision DEC121464DR07**  
**portant nomination**  
**d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS**

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'INSERM, le **01/01/2011**, portant création de l'unité mixte de recherche n° **5292, Centre de recherche en neurosciences de Lyon** ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **M. Olivier BERTRAND** directeur du **Centre de recherche en neurosciences de Lyon**, unité de recherche n°**5292** ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du ..... ;

Considérant que **M. Alain ESCODA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **08 et 09 mars 2012** et du **02 au 04 avril 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **M. Alain ESCODA, ingénieur d'étude**, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° **5292**, à compter du **1<sup>er</sup> mai 2012**.

**M. Alain ESCODA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Alain ESCODA** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ....., le .....  
Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

# Décision DEC121468DR07

## portant nomination

### d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'**Université Claude Bernard Lyon 1**, le **01/11/2006**, portant création de l'unité mixte de recherche n° **5265, Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés** ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **Mme Bernadette CHARLEUX** directrice de l'unité **Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés**, unité de recherche n° **5265** ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du **23/01/2012** ;

Considérant que **M. Jean THIVOLLE-CAZAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **08 et 09 mars 2012** et du **02 au 04 avril 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **M. Jean THIVOLLE-CAZAT, chercheur**, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° **5265**, à compter du **01/06/2012**.

**M. Jean THIVOLLE-CAZAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean THIVOLLE-CAZAT** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ....., le .....  
Le directrice de l'unité  
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

DEC122318INSU

**Décision portant nomination par intérim de M. Jean-François GONZALEZ aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée "Centre de recherche astrophysique de Lyon"**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5574 intitulée *Centre de recherche astrophysique de Lyon* et nommant M. Bruno GUIDERDONI directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-François GONZALEZ, maître de conférences à l'université Claude Bernard Lyon 1, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122537DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Patrick LAURENT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 25 au 27 septembre 2007 et du 16 au 18 octobre 2007.



DECIDE :

Article 1 : M. Patrick LAURENT, Assistant Ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Patrick LAURENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick LAURENT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122535DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Guillaume BENOIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 25 au 27 septembre 2007 et du 16 au 18 octobre 2007.

DECIDE :

Article 1 : M. Guillaume BENOIT, Ingénieur d'études, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Guillaume BENOIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume BENOIT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122751dr08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant Mme Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que Mme Hélène GRASSIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 12 au 14 novembre 2008 et du 08 au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1 : Mme Hélène GRASSIN, Assistant Ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

Mme Hélène GRASSIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène GRASSIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122029DR08

Décision portant nomination de M. Emmanuel VERON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation et nommant M. Dominique MASSIOT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

Considérant que M. Emmanuel VERON a suivi la formation initiale d'ACMO / Assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Ile de France Ouest et Nord du 04/11/2003 au 06/11/2003 et du 15/12/2003 au 17/12/2003.

DECIDE :

Article 1 : M. Emmanuel VERON, Ingénieur d'études, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3079 à compter du 01/01/2012.

M. Emmanuel VERON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel VERON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 6 octobre 2012

Dominique MASSIOT  
Directeur de l'unité UPR n°3079

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 22/10/2012

DEC122533DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Philippe SZEGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 15/05/2002 au 28/06/2002.



DECIDE :

Article 1 : M. Philippe SZEGER, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Philippe SZEGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe SZEGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122622DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de mathématiques, analyse, probabilités, modélisation d'Orléans (MAPMO) et nommant Mme Romain ABRAHAM en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Marie France GRESPIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1 : Mme Marie France GRESPIER, Assistant Ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7349 à compter du 01/01/2012.

Mme Marie France GRESPIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie France GRESPIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 juillet 2012

Romain ABRAHAM  
Directeur de l'unité UMR n°7349

Youssefi TOURE  
Président de l'Université d'Orléans  
*Le 14/09/2012*

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
*Le 25/09/2012*

DEC122032DR08

Décision portant nomination de Mme Yasmina BEN-SAHRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation et nommant Mme Dominique MASSIOT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

Considérant que Mme Yasmina BEN SAHRA a suivi la formation initiale d'ACMO / Assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28 juin et 08 juillet 2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1 : Mme Yasmina BEN SAHRA, Ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3079 à compter du 01/01/2012.

Mme Yasmina BEN SAHRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Yasmina BEN SAHRA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 6 octobre 2012

Dominique MASSIOT  
Directeur de l'unité UPR n°3079

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 22/10/2012

DEC122624DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7355 intitulée Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires et nommant Mme Valerie QUESNIAUX RYFFEL en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 5/1/2012 ;

Considérant que Mme Florence SAVIGNY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28/06/2011 et 08/07/2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1 : Mme Florence SAVIGNY, Technicien de classe normale, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7355 à compter du 01/01/2012.

Mme Florence SAVIGNY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence SAVIGNY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17/7/2012

Valerie QUESNIAUX RYFFEL  
Directeur de l'unité UMR n°7355

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 25/09/2012

Youssef TOURE  
Président de l'Université d'Orléans  
Le 21/09/2012

DEC122752dr08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Jean-Pierre GAZEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée en partenariat entre le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes et l'Université de Poitiers, du 25 au 27 septembre 2007 et du 16 au 18 octobre 2007, d'une durée de 42 heures, au Futuroscope.



DECIDE :

Article 1 : M. Jean-Pierre GAZEAU, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Jean-Pierre GAZEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Pierre GAZEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122626DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7322 intitulée Laboratoire d'économie d'Orléans et nommant M. Patrick VILLIEU en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 15/6/2012 ;

Considérant que M. Yvan STROPPA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1 : M. Yvan STROPPA, Ingénieur d'études, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7322 à compter du 01/01/2012.

M. Yvan STROPPA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yvan STROPPA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2012

Patrick VILLIEU  
Directeur de l'unité UMR n°7322

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 25/09/2012

Youssef TOURE  
Président de l'Université d'Orléans  
Le 21/09/2012

DEC122627DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7355 intitulée Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires et nommant M. Valerie QUESNIAUX RYFFEL en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 5/1/2012 ;

Considérant que M. Marc LE BERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1 : M. Marc LE BERT, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7355 à compter du 01/01/2012.

Marc LE BERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc LE BERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17/7/2012

Valerie QUESNIAUX RYFFEL  
Directeur de l'unité UMR n°7355

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 25/09/2012

Youssoufi TOURE  
Président de l'Université d'Orléans  
Le 21/09/2012

DEC122026DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI portant création / renouvellement l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles et nommant M. Yann HERAULT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 02/02/2012 ;

Considérant que M. Olivier VOISIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DE08 du 23/09/2008 au 24/10/2008.

DECIDE :

Article 1 : M. Olivier VOISIN, Technicien de classe normale, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPS n° 44 à compter du 01/01/2012.

M. Olivier VOISIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier VOISIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 09/07/2012

Yann HERAULT  
Directeur de l'unité UPS n°44

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122628DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés et nommant Mme Chantal LEBORGNE en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/02/2012 ;

Considérant que M. Hervé RABAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre 2008 au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures.



DECIDE :

Article 1 : M. Hervé RABAT, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7344 à compter du 01/01/2012.

M. Hervé RABAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hervé RABAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 31 août 2012

Chantal LEBORGNE  
Directeur de l'unité UMR n°7344

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 25/09/2012

Youssef TOURE  
Président de l'Université d'Orléans  
Le 14/09/2012

DEC122536DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Jean TENSI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers en Octobre 1997.

DECIDE :

Article 1 : M. Jean TENSI, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Jean TENSI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean TENSI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122621DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés et nommant Mme Pierre RICHARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 04/02/2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Poitiers du 12 au 14 novembre 2008 et du 08 au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1 : Mme Martine BRERET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7266 à compter du 01/01/2012.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 13/07/2012

Pierre RICHARD  
Directeur de l'unité UMR n°7266

Gérard BLANCHARD  
Président de l'Université de La Rochelle  
Le 27/07/2012

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122750dr08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que Mme Carine FOURMENT CAZENAVE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS Délégation Ile-de-France Sud du 19/10/2005 au 25/11/2005, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1 : Mme Carine FOURMENT CAZENAVE, Ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

Mme Carine FOURMENT CAZENAVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carine FOURMENT CAZENAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122030DR08

Décision portant nomination de Mme Sandra ORY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation et nommant Mme Dominique MASSIOT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

Considérant que Mme Sandra ORY a suivi la formation initiale d'ACMO / Assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou Charentes les 5, 6 20 et 21/10/2009 et les 12-13/11/2009 à Orléans.



DECIDE :

Article 1 : Mme Sandra ORY, Technicien de classe normale, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3079 à compter du 01/01/2012.

Mme Sandra ORY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra ORY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 6 octobre 2012

Dominique MASSIOT  
Directeur de l'unité UPR n°3079

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 22/10/2012

DEC122538DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Cyril ROMESTANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 12 au 14 novembre 2008 et du 08 au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1 : M. Cyril ROMESTANT, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Cyril ROMESTANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cyril ROMESTANT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET  
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

**DEC121541INC**

Portant nomination de Madame Anne MILET aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM)

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) et nommant M. Pascal DUMY, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord de l'université Joseph Fourier ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Madame Anne MILET, Professeure des universités à l'université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Jean-Claude MOUTET, Professeur des universités à l'université Joseph Fourier Grenoble 1, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122561INSIS

**Décision portant nomination de M. Christian Geindreau aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3345 intitulée « Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed 3G) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble et nommant M. Alain Cartellier, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** les avis du conseil de direction et du conseil scientifique de la fédération ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Alain Cartellier, directeur de la fédération de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Christian Geindreau, Professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée du 1<sup>er</sup> octobre 2012 jusqu'au 31 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

# Décision DEC122779DR11 portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quinquennal 2011-2015 conclu avec l'Université Joseph Fourier et VetAgro Sup, portant création de l'unité mixte de recherche n°5525;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Philippe CINQUIN directeur de l'unité de recherche n°5525 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 8 juillet 2011 ;

Considérant que M. Arnold FERTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS les 29-30-31/03/2011 et 19-20-21/04/2011 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Arnold FERTIN, IE CNRS  
est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 5525, à compter du 01/12/2011.

M. Arnold FERTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnold FERTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

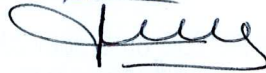
Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à La Tronche, le 05/09/2012  
Le directeur de l'unité

**Pr. P. CINQUIN**  
*Directeur*

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du chef d'établissement partenaire

*Pour le Président  
par délégation*

**Le Directeur Général des Services**  
**Jean-Luc ARGENTIER**

**DEC122603INC**

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) – M. Sylvain COTTAZ

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble et nommant M. Pierre LABBE, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord de l'université Joseph Fourier Grenoble 1 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre LABBE, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Sylvain COTTAZ, Professeur des universités à l'université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND



DEC122327DR12

**Décision portant nomination de Mme Arlette KPEBE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7281 intitulée BIP**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7281 intitulée BIP et nommant Mme Thérèse GIUDICI-ORTICONI en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 6 février 2012 ;

Considérant que Mme Arlette KPEBE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de la Méditerranée du 28 au 30 avril 2010 et du 9 au 11 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Arlette KPEBE, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7281 intitulée BIP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Arlette KPEBE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Arlette KPEBE est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité  
Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122611DR12

**Décision portant nomination de Mme Claire-Lise SANTINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB et nommant M. Frédéric BARRAS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Claire-Lise SANTINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paul Cézanne du 16 au 18 mai 2003 et du 22 au 24 septembre 2003,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Claire-Lise SANTINI, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Claire-Lise SANTINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claire-Lise SANTINI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Frédéric BARRAS

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122516DR12

**Décision portant nomination de Mme Maïalène CHABALIER-LESBATS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7283 intitulée LCB**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB et nommant M. Frédéric BARRAS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Maïalène CHABALIER-LESBATS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Mme Landois du 5 au 7 mars 2001 et du 19 au 21 mars 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Maïalène CHABALIER-LESBATS, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7283 intitulée LCB, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Maïalène CHABALIER-LESBATS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maïalène CHABALIER-LESBATS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Frédéric BARRAS

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122189DR12

**Décision portant nomination de M. Patrick SAINTON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7287 intitulée ISM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° dec122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7287 intitulée ISM et nommant M. Eric BERTON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 septembre 2011 ;

Considérant que M. Patrick SAINTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Patrick SAINTON, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7287 intitulée ISM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Patrick SAINTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick SAINTON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Eric BERTON

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND



DEC122190DR12

**Décision portant nomination de Mme Laurence ASIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE 3416 intitulée LCE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI portant création de l'unité mixte n° FRE 3416 intitulée LCE et nommant M. Henri WORTHAM en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 juillet 2012 ;

Considérant que Mme Laurence ASIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 16 au 18 juin 2003 et du 22 au 24 septembre 2003,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Laurence ASIA, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE 3416 intitulée LCE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Laurence ASIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence ASIA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Henri WORTHAM

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122162DR12

**Décision portant nomination de Mme Chantal SOSCIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7255 intitulée LISM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant de l'unité mixte n° UMS 7255 intitulée LISM et nommant M. James STURGIS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14 mai 2012 ;

Considérant que Mme Chantal SOSCIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR20 du 19 au 21 septembre 2007 et du 10 au 12 octobre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Chantal SOSCIA, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7255 intitulée LISM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Chantal SOSCIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Chantal SOSCIA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
James STURGIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122141DR12

**Décision portant nomination de M. Pascal LANDERECTHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI portant création de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS et nommant M. Bruno HAMELIN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16 juillet 2012 ;

Considérant que M. Pascal LANDERECTHE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pascal LANDERECTHE, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Pascal LANDERECTHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal LANDERECTHE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Bruno HAMELIN

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122131DR12

**Décision portant nomination de Mme Dominique MOUYSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7273 intitulée ICR**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7273 intitulée ICR et nommant M. Didier GIGMES en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 21 juin 2012 ;

Considérant que Mme Dominique MOUYSSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par L'université d'Aix-Marseille III du 17/6/2003 au 19/6/2003,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Dominique MOUYSSET, Ingénieur d'Etudes est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7273 intitulée ICR, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Dominique MOUYSSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Dominique MOUYSSET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 9 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Didier GIGMES

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND



DEC122129DR12

**Décision portant nomination de Mme Véronique BIANCIOTTO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7296 intitulée LSIS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7296 intitulée LSIS et nommant M. Mustapha OULADSINE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

Considérant que Mme Véronique BIANCIOTTO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par L'université Paul Cézanne en 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Véronique BIANCIOTTO, ATP1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7296 intitulée LSIS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Véronique BIANCIOTTO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique BIANCIOTTO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Mustapha OULADSINE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC12227DR12

**Décision portant nomination de M. Yann LE FUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7339 intitulée CRMBM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7339 intitulée CRMBM et nommant Mme Monique BERNARD en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14 mars 2012 ;

Considérant que M. Yann LE FUR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 1998,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yann LE FUR, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7339 intitulée CRMBM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Yann LE FUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yann LE FUR est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité  
Monique BERNARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122635DR12

**Décision portant nomination de Mme Sandrine PITOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7297 intitulée TDMAM / CPAF**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7297 intitulée TDMAM / CPAF et nommant Mme Emmanuelle CAIRE en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 23 juin 2010 ;

Considérant que Mme Sandrine PITOU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 8 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sandrine PITOU, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7297 intitulée TDMAM / CPAF, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Sandrine PITOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandrine PITOU est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité  
Emmanuelle CAIRE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122610DR12

**Décision portant nomination de M. Frédéric VAULTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O. et nommant M. Richard SEMPERE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14 mai 2012 ;

Considérant que M. Frédéric VAULTIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Frédéric VAULTIER, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O., à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

M. Frédéric VAULTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric VAULTIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Richard SEMPERE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND



DEC122128DR12

**Décision portant nomination de M. Robert ROUSIC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FR 3479 intitulée IMM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI portant création de l'unité mixte n° FR 3479 intitulée IMM et nommant M. Jean-Michel CLAVERIE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10 juillet 2012 ;

Considérant que M. Robert ROUSIC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 en 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Robert ROUSIC, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FR 3479 intitulée IMM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Robert ROUSIC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Robert ROUSIC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Jean-Michel CLAVERIE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122142DR12

**Décision portant nomination de Mme Ingrid ESCALIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3287 intitulée CLEO**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC090047SCHS portant création de l'unité mixte n° UMS 3287 intitulée CLEO et nommant M. Marin DACOS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 17 juillet 2012 ;

Considérant que Mme Ingrid ESCALIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M Mme Ingrid ESCALIER, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3287 intitulée CLEO, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Mme Ingrid ESCALIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ingrid ESCALIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Marin DACOS

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122153DR12

**Décision portant nomination de M. Thierry LEGOU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7309 intitulée LPL**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7309 intitulée LPL et nommant M. Noël NGUYEN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 septembre 2009 ;

Considérant que M. Thierry LEGOU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paul Cézanne du 13 au 15 mai 2009 et du 8 au 10 juin 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Thierry LEGOU, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7309 intitulée LP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Thierry LEGOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry LEGOU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Noël NGUYEN

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122514DR12

**Décision portant nomination de M. Dirk HOFFMANN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7346 intitulée CPPM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7346 intitulée CPPM et nommant M. Eric KAJFASZ en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14 juin 2012 ;

Considérant que M. Dirk HOFFMANN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12, DR13 et DR20 du 9 au 11 mai 2006 et du 6 au 8 juin 2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Dirk HOFFMANN, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7346 intitulée CPPM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Dirk HOFFMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dirk HOFFMANN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 août 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Eric KAJFASZ

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND



DEC122608DR12

**Décision portant nomination de M. Philippe FORGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O. et nommant M. Richard SEMPERE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14 mai 2012 ;

Considérant que M. Philippe FORGET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 2003,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Philippe FORGET, Directeur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Philippe FORGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe FORGET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Richard SEMPERE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122643DR12

**Décision portant nomination de M. Pierre BARTHELEMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE 3529 intitulée IML**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC121921INSMI portant création de l'unité mixte n° FRE3529 intitulée IML et nommant M. François RODIER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 6 septembre 2012 ;

Considérant que M. M. Pierre BARTHELEMY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre 2005 et du 8 au 11 novembre 2005..

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pierre BARTHELEMY, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE 3529 intitulée IML, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Pierre BARTHELEMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre BARTHELEMY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
François RODIER

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122767DR12

**Décision portant nomination de M. Georges DIGRANDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein d'une unité du CNRS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Jean-Louis NAHON directeur de l'unité de recherche n° UPS 846 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Georges DIGRANDI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 16 au 18 mars 2005 et du 5 au 7 avril 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Georges DIGRANDI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPS 846, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Georges DIGRANDI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Georges DIGRANDI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rousset, le 15/10/2012

Le directeur de l'unité  
Jean-Louis NAHON

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC122769DR12

**Décision portant cessation d'activité de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Le Délégué**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC020592DR12 du 15 mai 2002 portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Stéphane NICOLAS, dans l'unité du CNRS n° UMR 6216, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 octobre 2012

Le délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

DEC121991DR12

**Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7280 intitulée CIML**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7280 intitulée CIML et nommant M. Eric VIVIER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 19 juin 2012 ;

Considérant que M. Christophe VERTHUY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de la Méditerranée les 22,24 et 25 novembre 2011 et du 18 au 20 janvier 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Christophe VERTHUY, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7280 intitulée CIML à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

M. Christophe VERTHUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe VERTHUY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Eric VIVIER

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

Visa du Délégué Régional INSERM PACA  
Dominique NOBILE



## **DEC121992DR12**

**Décision portant cessation d'activité de M. Patrick FOURQUET aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

### **LE DIRECTEUR (ou le délégué)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC990166DR12 du 17 novembre 1999 portant nomination de M. Patrick FOURQUET aux fonctions d'ACMO,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Patrick FOURQUET, dans l'unité du CNRS n° UMR7280, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 juillet 2012

Le directeur de l'unité  
M. Eric VIVIER

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire  
M. Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université

DEC122139DR12

**Décision portant nomination de M. Gilles FONTANINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS3470 intitulée PYTHEAS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI portant création de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS et nommant M. Bruno HAMELIN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16 juillet 2012 ;

Considérant que M. Gilles FONTANINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Gilles FONTANINI, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Gilles FONTANINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gilles FONTANINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Bruno HAMELIN

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122191DR12

**Décision portant nomination de Mme Hélène MICHE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7330 intitulée CEREGE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7330 intitulée CEREGE et nommant M. Nicolas THOUVENY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 25 mai 2012 ;

Considérant que Mme Hélène MICHE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR20 du 12 au 14 mai 2004 et du 2 au 4 juin 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Hélène MICHE, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7330 intitulée CEREGE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Hélène MICHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène MICHE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Nicolas THOUVENY

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122612DR12

**Décision portant nomination de Mme Corinne AUBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB et nommant M. Frédéric BARRAS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Corinne AUBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR13 en mai et juin 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Corinne AUBERT, Chargée de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7283 intitulée LCB, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Corinne AUBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne AUBERT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Frédéric BARRAS

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122639DR12

**Décision portant nomination de Mme Nancy OSORIO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M et nommant M. Alain ENJALBERT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15 décembre 2011 ;

Considérant que Mme Nancy OSORIO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 20 au 22 mai 2008 et du 24 au 26 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Nancy OSORIO, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Nancy OSORIO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nancy OSORIO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Le directeur de l'unité  
Alain ENJALBERT

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122328DR12

**Décision portant nomination de Mme Pascale MALAPERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7288 intitulée IBDML**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7288 intitulée IBDML et nommant M. André LE BIVIC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 9 juillet 2012 ;

Considérant que Mme Pascale MALAPERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paul Cézanne du 13 au 15 mai 2009 et du 8 au 10 juin 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Pascale MALAPERT, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7288 intitulée IBDML, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Pascale MALAPERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascale MALAPERT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 août 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122140DR12

**Décision portant nomination de M. François DOLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI portant création de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS et nommant Bruno HAMELIN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16 juillet 2012 ;

Considérant que M. François DOLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR5 du 24 au 26 mai 2005 et du 27 au 29 juin 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. François DOLON, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS 3470 intitulée PYTHEAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M M. François DOLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François DOLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Bruno HAMELIN

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122513DR12

**Décision portant nomination de M. Olivier THEODOLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7333 intitulée LAI**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7333 intitulée LAI et nommant M. Pierre BONGRAND en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15 mai 2012 ;

Considérant que M. Olivier THEODOLY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Olivier THEODOLY, Chargé de Recherche est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7333 intitulée LAI, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

M. Olivier THEODOLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier THEODOLY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 août 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Pierre BONGRAND

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du délégué régional INSERM PACA et Corse  
Dominique NOBILE

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122515DR12

**Décision portant nomination de Mme Michelle BEVENGUT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M et nommant M. Alain ENJALBERT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15 décembre 2011 ;

Considérant que Mme Michelle BEVENGUT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 en 1996,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Michelle BEVENGUT, Chargée de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Michelle BEVENGUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Michelle BEVENGUT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Le directeur de l'unité  
Alain ENJALBERT

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122617DR12

**Décision portant nomination de M. Vincent BAYLE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7332 intitulée CPT**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7332 intitulée CPT et nommant M. Thierry MARTIN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 juillet 2012 ;

Considérant que M. Vincent BAYLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR13 du 16 au 18 mars 2005 et du 5 au 7 avril 2005.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Vincent BAYLE, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7332 intitulée CPT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Vincent BAYLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent BAYLE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Thierry MARTIN

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122637DR12

**Décision portant nomination de Mme Lydie OBERT-PERRIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 8562 intitulée CNE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC112910INSHS portant création de l'unité mixte n° UMR 8562 intitulée CNE et nommant Mme Suzanne DE CHEVEIGNE en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 7 juin 2012 ;

Considérant que Mme Lydie OBERT-PERRIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Lydie OBERT-PERRIN, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 8562 intitulée CNE, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Mme Lydie OBERT-PERRIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lydie OBERT-PERRIN est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 juin 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité  
Suzanne DE CHEVEIGNE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'EHESS  
François WEIL

Visa du Président de l'université d'Avignon et des pays du Vaucluse  
Emmanuel ETHIS

DEC122329DR12

**Décision portant nomination de M. Frédéric LEROY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7288 intitulée IBDML**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7288 intitulée IBDML et nommant M. André LE BIVIC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 juillet 2012 ;

Considérant que M. Frédéric LEROY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12, DR13 et DR20 et INSERM PACA du 9 au 11 mai 2006 et du 6 au 8 juin 2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Frédéric LEROY, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7288 intitulée IBDML, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Frédéric LEROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric LEROY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 août 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122186DR12

**Décision portant nomination de M. Sylvain FLOUCAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7287 intitulée ISM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMS 7287 intitulée ISM et nommant M. Eric BERTON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 septembre 2011 ;

Considérant que M. Sylvain FLOUCAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR13 du 16 au 18 mars 2005 et du 5 au 7 avril 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Sylvain FLOUCAT, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7287 intitulée ISM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Sylvain FLOUCAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain FLOUCAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Le directeur de l'unité  
Eric BERTON

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122609DR12

**Décision portant nomination de Mme Véronique CORNET-BARTHAUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O. et nommant M. Richard SEMPERE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14 mai 2012 ;

Considérant que Mme Véronique CORNET-BARTHAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR10 du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Véronique CORNET-BARTHAUX, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée M.I.O., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Véronique CORNET-BARTHAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique CORNET-BARTHAUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Richard SEMPERE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122619DR12

**Décision portant nomination de M. Alain RIMEYMEILLE aux fonctions d'assistant de prévention au sein d'une unité du CNRS**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Frédéric LEBON directeur de l'unité de recherche n° UPR7051 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 septembre 2012 ;

Considérant que M. Alain RIMEYMEILLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alain RIMEYMEILLE, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR7051, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Alain RIMEYMEILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Alain RIMEYMEILLE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 septembre 2012

Le directeur l'unité  
Frédéric LEBON

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC122130DR12

**Décision portant nomination de M. Cihan KOC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7249 intitulée Institut Fresnel**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7249 intitulée Institut Fresnel et nommant M. Stefan ENOCH en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 juin 2009. ;

Considérant que M. Cihan KOC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par L'université Paul Cézanne du 13 au 15 mai 2009 et du 8 au 10 juin 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Cihan KOC, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7249 intitulée Institut Fresnel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Cihan KOC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cihan KOC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Stefan ENOCH

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122138DR12

**Décision portant nomination de Mme Elodie MANSOUR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° FR 3512 intitulée Fédération 3C**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI portant création de l'unité mixte n° FR 3512 intitulée Fédération 3C et nommant M . Pascal HUGUET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 17 juillet 2012 ;

Considérant que Mme Elodie MANSOUR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elodie MANSOUR, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° FR 3512 intitulée Fédération 3C, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Mme Elodie MANSOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie MANSOUR est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Pascal HUGUET

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND



DEC122615DR12

**Décision portant nomination de M. Pascal MARITAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7298 intitulée LA3M**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7298 intitulée LA3M et nommant M. Henri AMOURIC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 6 décembre 2011 ;

Considérant que M. Pascal MARITAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 9 au 11 mai 2006 et du 6 au 8 juin 2006.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pascal MARITAUX, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7298 intitulée LA3M, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Pascal MARITAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal MARITAUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 août 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Henri AMOURIC

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122636DR12

**Décision portant nomination de M. Pascal LANDERECTHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7326 intitulée LAM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7326 intitulée LAM et nommant M. Jean-Gabriel CUBY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 septembre 2012 ;

Considérant que M. Pascal LANDERECTHE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pascal LANDERECTHE, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7326 intitulée LAM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Pascal LANDERECTHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal LANDERECTHE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Jean-Gabriel CUBY

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122640DR12

**Décision portant nomination de M. Nicolas JULLIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M et nommant M. Alain ENJALBERT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15 décembre 2011 ;

Considérant que M. Nicolas JULLIEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 en 1998.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas JULLIEN, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7286 intitulée CRN2M, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Nicolas JULLIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas JULLIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Alain ENJALBERT

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122187DR12

**Décision portant nomination de M. Marcellin NSI MBA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7287 intitulée ISM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° dec122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7287 intitulée ISM et nommant M. Eric BERTON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 5 septembre 2011 ;

Considérant que M. Marcellin NSI MBA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR20 en octobre et novembre 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Marcellin NSI MBA, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7287 intitulée ISM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Marcellin NSI MBA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marcellin NSI MBA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Eric BERTON

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND



DEC121245DR13

**Décision portant nomination de M.ABDESLAM EL MANSSOURI aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5635.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5635 et nommant M.PHILIPPE MIELE en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M. ABDESLAM EL MANSSOURI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. ABDESLAM EL MANSSOURI IE, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5635, à compter du 01/01/2011.

M. ABDESLAM EL MANSSOURI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M ABDESLAM EL MANSSOURI. est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/04/2012

Le directeur de l'unité 5635  
M Philippe MIELE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université ..... (ou de son délégué)

DEC121861DR13

**Décision portant nomination de M.CHRISTOPHE CANTET aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5236.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5236 et nommant M.DEVAUX CHRISTIAN en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M.FRANCK CANTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. FRANCK CANTET AI, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5635, à compter du 01/01/2011.

M. FRANCK CANTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M FRANCK CANTET. est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/04/2012

Le directeur de l'unité 5236  
M DEVAUX CHRISTIAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université ..... (ou de son délégué)

## Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention (ACMO)

---

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu La décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 nommant Francis Maury directeur de l'unité de recherche n° UMR 5085 - CIRIMAT ;

**Article 1 :** Madame Sandrine CAVALIE, Adjoint Technique (agent UPS), est nommée Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° UMR 5085 – CIRIMAT - à compter du 28 juin 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Elle a suivi une formation initiale les 18, 19, 20 juin 2012 et les 25, 26 et 27 juin 2012 organisée par l'Université Paul Sabatier à Toulouse.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 9 août 2012

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'UPS

Le Président de l'INP Toulouse



**DEC122472INSIS**

**Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Monsieur Christian BERGAUD**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC1264INSIS du 15 février 2012 nommant Monsieur Christian BERGAUD, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes exercées par Monsieur Christian BERGAUD auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 2 ou 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président



DEC122651DR14

**Décision portant cessation d'activité de Madame Fernanda RODRIGUES aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la lettre de cadrage du président de l'université du 31 août 2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;

**Vu** la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;

**Vu** la décision n° DEC050146DR14 du 5 décembre 2005 portant nomination de Madame Fernanda RODRIGUES aux fonctions d'ACMO / d'AP ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Madame Fernanda RODRIGUES, dans l'unité du CNRS n° UMR 5623 - IMRCP, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 5 octobre 2012

Le Directeur de l'Unité

Le Président de l'Université  
Paul Sabatier

Le Délégué Régional du CNRS  
Midi-Pyrénées

DEC121864DR14

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION**

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la lettre de cadrage du président de l'université du 31 août 2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu La décision n° DEC11A00DSI du 04/01/2011 nommant Monsieur Didier BOURISSOU directeur de l'unité de recherche n° UMR 5069 ;

**Article 1 :** Monsieur Olivier THILLAYE DU BOULLAY, Ingénieur d'Etudes de 2<sup>ème</sup> classe (agent CNRS) est nommé Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° UMR 5069 à compter du 6 avril 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.



- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Il a suivi une formation initiale les 27, 28, 29 mars 2012 et les 3, 4 et 5 avril 2012 organisée par le CNRS Midi-Pyrénées et l'INSERM Midi-Pyrénées Limousin.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** L'Assistant de Prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des Assistants de Prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Article 8 :** Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 19 juin 2012

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'UPS





DEC122665INSIS

**Décision portant nomination de Monsieur Liviu NICU en qualité de chargé de mission.**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Liviu NICU, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques relatives aux microsystèmes et biomicrosystèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Liviu NICU demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes – LAAS – UPR8011 – Toulouse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Liviu NICU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 OCT. 2012

Le Président



DEC122286DR14

**Décision portant cessation d'activité de Madame Emmanuelle TEUMA aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la lettre de cadrage du président de l'université du 31 août 2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;

**Vu** la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;

**Vu** la décision n° DEC070063DR14 du 8 juillet 2007 portant nomination de Madame Emmanuelle Teuma aux fonctions d'ACMO / d'AP ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Madame Emmanuelle Teuma, dans l'unité du CNRS n° UMR 5069 - LHFA, à compter du 6 août 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 août 2012

Le Directeur de l'Unité

Le Président de l'Université  
Paul Sabatier

Le Délégué Régional du CNRS  
Midi-Pyrénées

DEC122161INP

**Décision portant nomination de M. Oliver Portugall aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité propre de recherche n° 3228 intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 080043MPPU du 02 février 2009 portant création de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI – UPR3228)

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2011 portant notamment renouvellement de cette même unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Oliver Portugall, ingénieur de recherche hors classe au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI) n° 3228 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**Décision portant nomination de M. Mathieu ROUZIERES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Philippe RICHETTI directeur de l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que M. Mathieu ROUZIERES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Mathieu ROUZIERES, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Mathieu ROUZIERES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu ROUZIERES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC122500DR15

**Décision portant cessation d'activité de Mme Hélène ROVIRA aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC090001DR15 du 9 janvier 2009 portant nomination de Mme Hélène ROVIRA aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Hélène ROVIRA, dans l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP), à compter du 17 septembre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 21 septembre 2012

Le directeur de l'unité  
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

**Décision portant nomination de Mme Lydia ROUDIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 9048 – Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC121886INC du 2 juillet 2012 nommant M. Mario MAGLIONE directeur de l'unité propre de recherche n° 9048 – Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 19/12/2011 ;

Considérant que Mme Lydia ROUDIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Lydia ROUDIER, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 9048 – Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Lydia ROUDIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lydia ROUDIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Décision portant nomination de Mme Anne-Marie BENARAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la lettre de cadrage relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER) et nommant M. Ricardo ETXEPARE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10/09/2012 ;

Considérant que Mme Anne-Marie BENARAB a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Midi-Pyrénées en janvier 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Anne-Marie BENARAB, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Anne-Marie BENARAB exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Marie BENARAB est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 5 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Ricardo ETXEPARE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA



**DEC122454DR15**

**Décision portant cessation d'activité de M. Arnaud CAILLO aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC080061DR15 du 15 octobre 2008 portant nomination de M. Arnaud CAILLO aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Arnaud CAILLO, dans l'unité mixte de service n° 2567 – Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers (OASU), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 13 septembre 2012  
Le Directeur de l'unité  
Eric VILLENAVE

Visa du Directeur de l'UMR 5805 - EPOC  
Antoine GREMARE

Visa du Président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du Délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122634DR15

**Décision portant cessation d'activité de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC100027DR15 du 9 septembre 2010 portant nomination de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Caroline DELEVOIE, dans l'unité mixte de recherche n° 5607 – Ausonius / Institut de Recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 4 octobre 2012

La directrice de l'unité  
Valérie FROMENTIN

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa de l'administrateur provisoire de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Patrice BRUN

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC121923INSU

**Portant nomination de M. Jean-Pierre CAMMAS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3365 intitulée Unité mixte de service de l'OSU Réunion**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC101443INSU en date du 13 avril 2010, modifiée, portant création de l'unité mixte de service n° 3365 intitulée *Unité mixte de service de l'OSU Réunion* ;

**Vu** la décision n° DEC112559INSU en date du 8 décembre 2011, modifiée, portant nomination de M. Yann Courcoux aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3365 intitulée *Unité mixte de service de l'OSU Réunion*

**Vu** l'arrêté ministériel de nomination M. Jean-Pierre Cammas aux fonctions de directeur de l'OSU La Réunion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Pierre Cammas, physicien CNAP à l'Observatoire Midi-Pyrénées, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 remplacement de M. Yann Courcoux démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 août 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122134DR17

## Décision portant nomination de Guillaume Bouger assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 03 mai 2012 ;

Considérant que M. Guillaume Bouger a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 04 juin 2012 au 06 juin 2012 et du 18 juin 2012 au 20 juin 2012 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Guillaume Bouger, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°3343, à compter du 01 juillet 2012.

M. Guillaume Bouger exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume Bouger est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 juillet 2012  
Le directeur de l'unité

Gilles Pinay

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC122408INSHS

**Portant nomination de Mme Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN et de MM. Xavier GODIN et Jean-François STRUILLLOU aux fonctions de directeurs-adjoints de l'unité mixte de recherche n°6297, intitulée « Droit et changement social », dirigée par M. Bertrand FAURE**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297, intitulée Droit et changement social, et nommant [Jacques FIALAIRE](#), directeur de cette unité;

**Vu** la décision n°120817INSHS en date du 29 mars 2012 nommant M. Bertrand FAURE, directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Xavier GODIN, professeur des universités à l'Université d'Orléans, Mme Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN, maître des conférences à l'Université de Nantes et M. Jean-François STRUILLLOU, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs-adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/10/2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122644DR17

**Décision portant cessation d'activité de Sabine Beurain aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC121271DR17 du 24 avril 2012 portant nomination de Sabine Beurain aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Sabine Beurain, dans l'unité du CNRS n°6241, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 05 octobre 2012

Le directeur de l'unité

Pierre Cointe

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122255INSU

**Décision portant nomination de plein exercice de Mme Lien HUA aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122472 en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée Laboratoire de Physique des Océans et nommant M. Claude ROY directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Lien HUA, directrice de recherche à l'IFREMER, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



DEC122440INSHS

**Décision portant nomination de M. Bertrand FAURE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297, intitulée Droit et changement social ;

**Vu** la décision n°120817INSHS en date du 29 mars 2012 nommant Monsieur Bertrand FAURE, directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bertrand FAURE, professeur des universités à l'Université de Nantes, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/09/2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC122135DR17**

**Décision portant nomination de Thomas Vives  
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

---

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 14 juin 2012 ;

Considérant que M. Thomas Vives a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 04 juin 2012 au 06 juin 2012 et du 18 juin au 20 juin 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Thomas Vives, Assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6226, à compter du 01 juillet 2012.

M. Thomas Vives exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thomas Vives est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 juillet 2012  
Le directeur de l'unité

Jean-Luc Adam

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC122383DR18

Décision portant cessation d'activité de M. Jean-François HENNINOT aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)

**LE DIRECTEUR (ou le délégué)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC100946 DR18 du 08/12/2010 portant nomination de M. Jean-François HENNINOT aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-François HENNINOT, dans l'unité du CNRS n°8181, à compter du 01/01/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille le 31/08/2012

Le directeur de l'unité

Lionel MONTAGNE



Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et  
Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Françoise PAILLOUS

  
P/la Déléguée Régionale  
Empêchée par délégation  
l'adjoint à la Déléguée Régionale  
Vincent BENAVENT

Visa du chef d'établissement partenaire  
Francis MARCOIN Président de l'Université d'Artois



DEC122258INP

**Décision portant nomination de M. Pascal Chossat aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2800 (FR2800) intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122740DSI en date du 05 janvier 2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°2800 intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) » et nommant M. Ghassan Georges Batrouni, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, M. Pascal Chossat, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé directeur de la fédération de recherche n°2800 (FR2800), intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) », en remplacement de M. Ghassan Georges Batrouni.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122281INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulé : « Groupe de Recherche en Droit Economie et Gestion –GREDEG »- M Patrick MUSSO aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en Droit Economie et Gestion et nommant M Jacques-Laurent RAVIX directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jacques-Laurent RAVIX, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 15 juin 2012.

II A compter de cette même date, Monsieur Patrick MUSSO, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 2**

A compter de cette même date, Monsieur Fabrice SIIRIAINEN, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122294CNPS

**Décision portant nomination de Monsieur Yann AUGER en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Yann AUGER, ingénieur d'étude au CNRS (IE2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Ile de France Ouest et Nord, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité. Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à la mise en œuvre des rayonnements optiques artificiels.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Yan AUGER demeure affecté à la délégation Ile de France Ouest et Nord, 1 place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012, Monsieur Yann AUGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Alain FUCHS

**DEC122679DAJ**

Décision portant nomination de M. Bernard Laurin aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Bernard Laurin, Professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 avril 2013.

**Art. 2.** – La mission de M. Bernard Laurin est d'accompagner le directeur dans la concrétisation de la politique de site par la mise en place du processus de conventionnement.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC122522DAJ**

Décision portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100170DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Stéphane Cruzol, ingénieur d'études, est nommé directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Art. 2** – La décision n°112204DAJ du 11 octobre 2011 est abrogée.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

ALAIN FUCHS

**DEC122524DAJ**

Décision portant nomination de M. Alain Dedenis aux fonctions d'adjoint au directeur des comptes et de l'information financière

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Alain Dedenis, ingénieur de recherche, est nommé adjoint au directeur des comptes et de l'information financière, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Art. 2** – La décision n°110603DAJ du 9 mars 2011 est abrogée.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

ALAIN FUCHS

**DEC122595DAJ**

Décision portant nomination de Mme Edith Wilmart aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Edith Wilmart, ingénieure de recherche, est nommée directrice déléguée à la formation pour les entreprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 octobre 2012

ALAIN FUCHS

**DEC122438DAJ**

Décision portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de directeur adjoint à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100174DAJ portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Ludovic Hamon, Ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et du Transfert de l'Innovation » à la DIRE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2012

Alain Fuchs

**DEC122546DAJ**

Décision portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de directrice adjointe à la Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100173DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Marie-Claude Labastie, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe à la DASTR, responsable du pôle « Relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche », à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, en remplacement de M. Bernard Laurin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC122523DAJ**

Décision portant nomination de M. Guy Moraly aux fonctions de directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Guy Moraly, ingénieur de recherche, est nommé directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

ALAIN FUCHS



**DEC122653DAJ**

Décision portant nomination de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Xavier Morise, chargé de recherche, est nommé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour une durée de 2 ans en remplacement de M. Jean Favero.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2012

Alain Fuchs

DEC122282INSHS

**Décision portant Cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée : « Centre d'économie de Paris Nord-CEPN »-Monsieur David FLACHER directeur par intérim et de Monsieur Luc MARCO directeur adjoint par intérim.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord-CEPN et nommant M Damien BESANCENOT, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Damien BESANCENOT, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 12 juillet 2012.

II. A compter de cette même date, M. David FLACHER Maître de conférences à l'Université de Paris 13, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 2**

I est mis fin aux fonctions de M Bruno JETIN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 12 juillet 2012.

II A compter de cette même date, M. Luc MARCO, Professeur à l'Université de Paris 13, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122156INS2I

**Décision portant nomination de M. Pierre FRAIGNIAUD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) » et nommant M. Michel HABIB directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°100001INS2I en date du 19 mars 2010 portant nomination de M. Pierre FRAIGNIAUD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7089 intitulée « Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre FRAIGNIAUD, Directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**Décision portant nomination de M. Ariel Levenson en qualité de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Ariel Levenson, Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013.

Sa mission sera la mise en œuvre d'une nouvelle structuration de la communauté des nanosciences et nanotechnologies en s'appuyant sur le succès des opérations menées dans le cadre des GDR régionaux « C'Nano ». Les efforts devront prendre en compte à la fois la cohérence nationale inter-organismes tout en sacrant fortement aux réalités régionales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Ariel Levenson demeure affecté au sein de l'UPR20 « Laboratoire de photonique et de nanostructures » (LPN), Route de Nozay 91460 MARCOUSSIS.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013, M. Ariel Levenson percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC121051INEE

**Décision portant cessation de fonctions et nominations de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5120 intitulée « *Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP)* » - M. Thierry FOURCAUD et M. Jean-François MOLINO**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5120 intitulée « *Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP)* » et nommant M. Pierre COUTERON, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Daniel AUCLAIR, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

II. A compter de cette même date, M. Thierry FOURCAUD, chercheur au CIRAD, et M. Jean-François MOLINO, chargé de recherche à l'IRD, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC122449DAJ**

Décision portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Lyasid Hammoud, ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, en remplacement de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald appelée à d'autres fonctions.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC122448DAJ**

Décision portant nomination de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC122417DAJ**

Décision portant nomination de M. Yves Rémond aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Yves Rémond, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSIS en charge de « l'Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, en remplacement de Mme Marie-Christine Lafarie-Frenot.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC122558INSMI

**Décision portant nomination de M. Benoît RITTAUD en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Benoît RITTAUD, Maître de conférences à l'Université Paris 13, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la communication scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Benoît RITTAUD demeure affecté à l'UMR 7539 à Villetaneuse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013, M. Benoît RITTAUD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/10/12



Le Président



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**DEC122532DAJ**

Décision portant nomination de M. Van Tiggelen aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Barend Adrianus Van Tiggelen, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INP en charge du suivi des laboratoires de la section 02 ainsi que des missions transverses sur la Physique théorique, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, en remplacement de M. Patrick Leboeuf.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Alain Fuchs

DEC122733INC

**Décision portant nomination de M. WALCARIUS Alain en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Alain WALCARIUS, Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie du **01 novembre 2012 au 31 décembre 2013**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique, le suivi des unités relevant de la thématique « chimie analytique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain WALCARIUS demeure affecté au Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement (L.C.P.M.E.) - 405 Rue de Vandœuvre - 54600 VILLERS LES NANCY

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/10/2012

Le Président  
A.FUCHS

**DEC122652DAJ**

Décision portant nomination de M. Alain Eychène aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB),

**DÉCIDE :**

**Art. 1** – M. Alain Eychène, directeur de recherche, est nommé délégué scientifique de l'INSB responsable de la recherche sur le cancer, en remplacement de Mme Urszula Hibner, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2012

Alain Fuchs

DEC122557INSMI

**Décision mettant fin à la mission de chargée de mission exercée par  
Mme Elise JANVRESSE**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision n°105222INSMI du 3 janvier 2011 nommant Mme Elise JANVRESSE, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 30 septembre 2012, aux fonctions de chargée de mission, pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, exercées par Mme Elise JANVRESSE auprès du président du CNRS.


**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Normandie.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/10/12

  
Le Président



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC120603INSU

**Décision portant nomination de M. Eric VILLENAVE en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Eric VILLENAVE, professeur universitaire de l'Université Bordeaux I, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2012 au 31/12/2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités en chimie atmosphérique, notamment le suivi du développement des projets du domaine « Océan Atmosphère » (essentiellement le programme CHARMEX du chantier MISTRALS, le programme national Les Enveloppes Fluides de l'Environnement, les réseaux d'observations et les équipements nationaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric VILLENAVE demeure affecté à l'UMS 2567, Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers, sise 2 rue de l'Observatoire à Floirac.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/04/12

  
Le Président

**DEC122531DAJ**

Décision portant nomination de Mme Taleb-Ibrahimi aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Amina Taleb-Ibrahimi, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INP en charge des Très Grandes Infrastructures de Recherche, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, en remplacement de M. Charles Simon.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

ALAIN FUCHS

DEC122556INSMI

**Décision portant nomination de M. Philippe HELLUY en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe HELLUY, Professeur à l'université de Strasbourg, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi du calcul scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe HELLUY demeure affecté à l'UMR 7501 à Strasbourg.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2013, M. Philippe HELLUY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/10/12



Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90



DEC122348INSU

**Décision portant nomination de Monsieur Gérard ANCELLET en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gérard ANCELLET, Directeur de Recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers.

Sa mission a pour objet le suivi des activités en chimie atmosphérique, notamment le suivi du développement des projets du domaine « Océan Atmosphère » (essentiellement le programme national LEFE, les réseaux d'observations et les équipements nationaux).

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ANCELLET demeure affecté à l'UMR 8190, Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales, sise 4 Place Jussieu 75230 Paris Cedex 05.

**Article 2**

Du 01/10/2012 au 31/12/2012 M. Gérard ANCELLET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/09/12



Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC122556INSMI

**Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par  
M. Mark ASCH**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision n°105222INSMI du 3 janvier 2011 nommant M. Mark ASCH, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 30 septembre 2012, aux fonctions de chargé de mission, pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, exercées par M. Mark ASCH auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/10/12

  
Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC122760DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Florence GETREAU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC07A002DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 200, intitulée « Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France », dont la directrice est Madame Florence GETREAU ;

**Vu** la décision n° DEC120441INSHS du 17 février 2012 portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité UMR 200, intitulée « Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dont la directrice est Madame Florence GETREAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Florence GETREAU, Directrice de l'unité UMR 200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence GETREAU, délégation de signature est donnée à Madame Habiba BERKOUN, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(Madame Habiba BERKOUN est limitée à 4 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 18 octobre 2012

Le Délégué régional



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66



DEC122747DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BLAY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC090040DAJ du 9 avril 2009 portant création de l'unité MOY 1676, intitulée « Comité pour l'Histoire du CNRS », dont le Directeur est Monsieur Michel BLAY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel BLAY, directeur de l'unité MOY 1676, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BLAY, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis GUTHLEBEN, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 Octobre 2012

Le Délégué régional



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66



DEC122758DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal PERRINEAU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7048, intitulée « Centre de Recherches Politiques de Sciences Po », dont le Directeur est Monsieur Pascal PERRINEAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PERRINEAU, Directeur de l'unité UMR 7048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PERRINEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 Octobre 2012

Le Délégué régional



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66



**Décision donnant délégation de signature à Madame Florence GETREAU, directrice de l'unité UMR200 intitulée Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC07A002DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 200, intitulée « Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France », dont la directrice est Madame Florence GETREAU ;

**Vu** la décision n° DEC120441INSHS du 17 février 2012 portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité UMR 200, intitulée « Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dont la directrice est Madame Florence GETREAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Habiba BERKOUN, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**(Madame Habiba BERKOUN est limitée à 4 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 Octobre 2012

La Directrice d'unité  
Florence GETREAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC122759DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal PERRINEAU, directeur de l'unité UMR7048 intitulée Centre de Recherches Politiques de Sciences Po, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7048, intitulée Centre de Recherches Politiques de Sciences Po, dont le Directeur est Monsieur Pascal PERRINEAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 Octobre 2012

Le Directeur d'unité  
Pascal PERRINEAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC122541DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité USR 3278, intitulée « Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement », dont le Directeur est Monsieur Serge PLANES ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mademoiselle Nathalie TOLOU, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Nathalie TOLOU, délégation est donnée à Mademoiselle Aurélie MARIOTTI, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Perpignan, le 25 Septembre 2012

Le Directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à Monsieur Serge PLANES  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL Délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité USR 3278, intitulée « Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement », dont le Directeur est Monsieur Serge PLANES ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge PLANES, Directeur de l'unité USR 3278, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge PLANES, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Nathalie TOLOU, Ingénieur d'étude, et Mademoiselle Aurélie MARIOTTI, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 25 Septembre 2012

Le Délégué régional

DEC122748DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BLAY, directeur de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090040DAJ du 9 Avril 2009 portant création de l'unité MOY 1676, intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, dont le Directeur est Monsieur Michel BLAY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Denis GUTHLEBEN, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 Octobre 2012

Le Directeur d'unité  
Michel BLAY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC122115DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice Le Calvez par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7586, intitulée « Institut de mathématiques de Jussieu », dont le directeur est Monsieur Patrice Le Calvez ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Patrice Le Calvez, directeur de l'unité UMR 7586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice Le Calvez, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian Blanchet Professeur, et Madame Le Sueur Christine IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 120175DR02 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges



**DEC122690DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean Lorenceau par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI du 19 décembre 2009 portant création de l'unité UMS 3332, intitulée « Relais d'information sur les sciences de la cognition », dont le directeur est Monsieur Jean Lorenceau ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Jean Lorenceau, directeur de l'unité UMS 3332, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Lorenceau, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claude Jahan AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111896DR02 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122756DR02**

**Délégation de signature consentie à Madame Laurence Eymard par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 120004INSU du 20 janvier 2012 portant création de l'unité UMS 3455, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Paris Centre Ecce Terra », dont la directrice est Madame Laurence Eymard ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Laurence Eymard, directrice de l'unité UMS 3455, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence Eymard, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Agard Professeur, et à Madame Françoise Larincq AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122694DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**La directrice d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7159 intitulée « Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques » dont la directrice est Madame Anne-Marie Lezine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nelly Lecquyer, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2012

La directrice d'unité

Anne-Marie Lezine

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122677DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7592 intitulée « Institut Jacques Monod » dont le directeur est Monsieur Giuseppe Baldacci ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Charlot Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2012

Le directeur d'unité

Giuseppe Baldacci

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122772DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7164 intitulée « Astroparticule et cosmologie » dont le directeur est Monsieur Pierre Binetruy ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Sotiris Loucatos Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Sotiris Loucatos, délégation est donnée à Madame Alessandra Tonazzo PR2 Directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sotiris Loucatos et de Madame Alessandra Tonazzo, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Emmanuelle Foissac Directrice administrative .

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2012

Le directeur d'unité

Pierre Binetruy



**DEC122691DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI du 19 décembre 2009 portant création de l'unité UMS 3332 intitulée « Relais d'information sur les sciences de la cognition » dont le directeur est Monsieur Jean Lorenceau ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Marie-Claude Jahan gestionnaire administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2012

Le directeur d'unité

Jean Lorenceau

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122676DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Giuseppe Baldacci par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7592, intitulée « Institut Jacques Monod », dont le directeur est Monsieur Giuseppe Baldacci ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Giuseppe Baldacci, directeur de l'unité UMR 7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giuseppe Baldacci, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine Charlot, IE2, Madame Anne Didier de Saint Amand IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111710 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122686DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité FR 2622 intitulée « Spectroscopie, matière et rayonnement, réactivité et théorie » dont le directeur est Monsieur Jean-Philip Piquemal ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Tania Leulmi Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2012

Le directeur d'unité

Jean-Philip Piquemal

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122770DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre Binetruy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7164, intitulée « Astroparticule et cosmologie », dont le directeur est Monsieur Pierre Binetruy ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre Binetruy, directeur de l'unité UMR 7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre Binetruy, délégation de signature est donnée à Monsieur Sotiris Loucatos ICEA, Madame Alessandra Tonazzo PR2, Madame Emmanuelle Foissac Directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111729 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122693DR02**

**Délégation de signature consentie à Madame Anne-Marie Lezine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7159, intitulée « Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques », dont la directrice est Madame Anne-Marie Lezine ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie Lezine, directrice de l'unité UMR 7159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie Lezine, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Noëlle Houssais DR2, Madame Lecquyer Nelly IE1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 120018DR02 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges



**DEC122684DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Philip Piquemal par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité FR 2622, intitulée « Spectroscopie, matière et rayonnement, réactivité et théorie », dont le directeur est Monsieur Jean-Philip Piquemal ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Philip Piquemal, directeur de l'unité FR 2622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philip Piquemal, délégation de signature est donnée à Madame Tania Leulmi, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111861 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

## **DEC122554IN2P3**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.*

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°111332DAJ du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'ARGOUGES aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Pierre REYES, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Dominique LE FUR responsable du service des ressources humaines, à M. Louis AVIGDOR responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La décision n° 121949IN2P3 du 9 juillet 2012 donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision, qui prend effet à compter du 27 septembre 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 septembre 2012

Le directeur de l'institut

**Délégation de signature consentie à M. Keitaro NAKATANI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8531, intitulée Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM), dont le directeur est Keitaro NAKATANI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Keitaro NAKATANI, directeur de l'unité UMR 8531, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Keitaro NAKATANI, délégation de signature est donnée à Pierre AUDEBERT, PUCE à l'ENS Cachan, et Isabelle LERAY, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100054DE03 du 8 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 15 octobre 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Jean-François RAVAUD  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC120746INSB du 05 juillet 2012 portant création de l'unité FR 3553, intitulée « Handicap », dont le directeur est M. Jean-François RAVAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François RAVAUD, directeur de l'unité FR 3553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François RAVAUD, délégation de signature est donnée à M. Ouahid BAKOUCHE, DR à l'INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 19 juillet 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Philippe GRANDCOLAS  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7205, intitulée « Origine, structure et évolution de la biodiversité », dont le directeur est Philippe GRANDCOLAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Philippe GRANDCOLAS, directeur de l'unité UMR 7205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Philippe GRANDCOLAS, délégation de signature est donnée à Louis DEHARVENG, DR2 au CNRS, et Géraldine VERON, MCF au MNHN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100087DR03 du 11 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 15 octobre 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC121315DR04

**Délégation de signature consentie à *Monsieur Vincent BRETON*, directeur de l'UPS3107  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 112000DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/09/2011, de l'UPS3107 intitulée « Institut des grilles et du Cloud », dont le directeur est Monsieur Vincent BRETON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Vincent BRETON, directeur de l'unité UPS3107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Vincent BRETON**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Dominique BOUTIGNY, directeur de recherche, Monsieur Michel DAYDE, professeur, Madame Geneviève ROMIER, ingénieure de recherche, et Monsieur Yannick LEGRE, ingénieur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33




**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Vincent BRETON



Monsieur Dominique BOUTIGNY

Monsieur Michel DAYDE



Madame Geneviève ROMIER



Monsieur Yannick LEGRE



**DEC121218DR04**

**Délégation de signature consentie à *Monsieur Ali ALMOURABIT*, directeur du GDR3269  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 09A002DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2009, du GDR3269 intitulé « Biodiversité et chimiodiversité marines », dont le directeur est Monsieur Ali ALMOURABIT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Ali ALMOURABIT, directeur de l'unité GDR3269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Ali ALMOURABIT**, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Ali ALMOURABIT**

**Madame Marie-France BERTIAUX**

DEC122703DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Frédéric BOCCARD**, directeur de l'UPR3404  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'UPR3404 intitulée « Centre de génétique moléculaire », dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UPR3404, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Frédéric BOCCARD**, délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie GIBELIN**, ingénieure d'études, **Madame Bénédicte MICHEL**, directrice de recherche, et **Monsieur Bernard GUIARD**, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° 121309DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

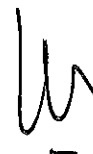
**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

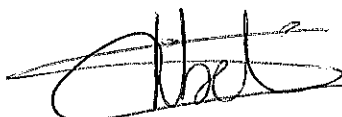
Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2012



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

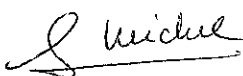


Monsieur Frédéric BOCCARD



Madame Nathalie GIBELIN

Madame Bénédicte MICHEL



Monsieur Bernard GUIARD



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines le 20 décembre 2010 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8212 intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement ;

**Vu** la décision n° 111440INSU nommant Monsieur Cyril MOULIN directeur de l'unité à compter du 20/07/2011 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation est donnée à Monsieur Excelso DA SILVA, ingénieur d'études, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO et de Monsieur Excelso DA SILVA, délégation est donnée à Madame Sophie SZOPA, chargée de recherche, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La décision n° 121415DR04 du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 6**


La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2012



Monsieur Cyril MOULIN  
Directeur de l'unité n° UMR8212

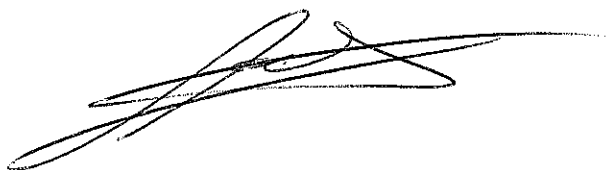
**Madame Elsa CORTIJO**



**Monsieur Excelso DA SILVA**



**Madame Sophie SZOPA**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines le 20 décembre 2010 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8212 intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement » ;

**Vu** la décision n° 111440INSU nommant Monsieur Cyril MOULIN directeur de l'unité à compter du 20/07/2011 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, maître de conférences, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO et de Monsieur Philippe BOUSQUET, délégation est donnée à Madame Muriel BOYER, ingénieure CEA, adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Cyril MOULIN  
Directeur de l'unité n° UMR8212

**Madame Elsa CORTIJO**

**Monsieur Philippe BOUSQUET**

**Madame Muriel BOYER**

**DEC122424DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Cyril MOULIN, directeur de l'UMR8212  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines le 20 décembre 2010 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8212 intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement ;

**Vu** la décision n° 111440INSU nommant Monsieur Cyril MOULIN directeur de l'unité à compter du 20/07/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Cyril MOULIN, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril MOULIN, délégation de signature est donnée à Madame Eisa CORTIJO, directrice de recherche, Monsieur Excelso DA SILVA, ingénieur d'études, et Madame Sophie SZOPA, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

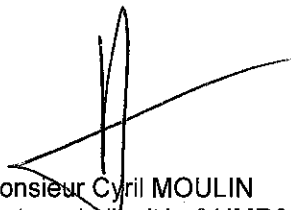
Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2012



Monsieur Cyril MOULIN  
Directeur de l'unité n° UMR8212

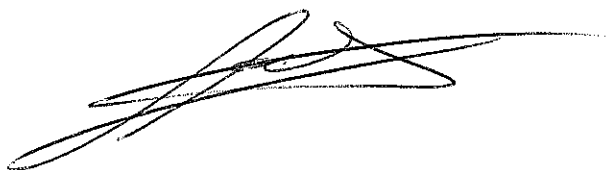
**Madame Elsa CORTIJO**



**Monsieur Excelso DA SILVA**



**Madame Sophie SZOPA**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'UPR3404 intitulée « Centre de génétique moléculaire », dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nathalie GIBELIN, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie GIBELIN, délégation est donnée à Madame Bénédicte MICHEL, directrice de recherche, responsable de département, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie GIBELIN et de Madame Bénédicte MICHEL, délégation est donnée à Monsieur Bernard GUIARD, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La décision n° 121310DR04 du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2012



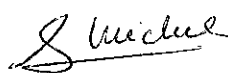
**Madame Nathalie GIBELIN**



Monsieur Frédéric BOCCARD  
Directeur de l'unité n° UPR3404

**Madame Bénédicte MICHEL**

**Monsieur Bernard GUIARD**


Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMS1786 intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;

**Vu** la décision n° 100026INSMI nommant Monsieur Laurent CLOZEL directeur de l'unité à compter du 01/09/2010 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, responsable administrative/responsable équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Laurent CLOZEL  
Directeur de l'unité n° UMS1786

Madame Elisabeth KNELLER



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112000DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/09/2011, de l'UPS3107 intitulée « Institut des grilles et du Cloud », dont le directeur est Monsieur Vincent BRETON ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique BOUTIGNY, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOUTIGNY, délégation est donnée à Monsieur Michel DAYDE, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOUTIGNY et de Monsieur Michel DAYDE, délégation est donnée à Madame Geneviève ROMIER, ingénieure de recherche, responsable relations utilisateurs, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOUTIGNY, de Monsieur Michel DAYDE et de Madame Geneviève ROMIER, délégation est donnée à Monsieur Yannick LEGRE, ingénieur de recherche, adjoint chef projet, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex


T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Vincent BRETON  
Directeur de l'unité n° UPS3107



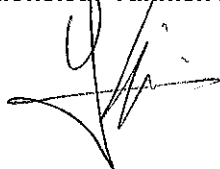
**Monsieur Dominique BOUTIGNY**



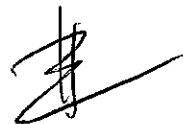
**Madame Geneviève ROMIER**



**Monsieur Yannick LEGRE**



**Monsieur Michel DAYDE**



**DEC121341DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent CLOZEL, directeur de l'UMS1786  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMS1786 intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;

**Vu** la décision n° 100026INSMI nommant Monsieur Laurent CLOZEL directeur de l'unité à compter du 01/09/2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Laurent CLOZEL, directeur de l'unité UMS1786, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent CLOZEL**, délégation de signature est donnée à **Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

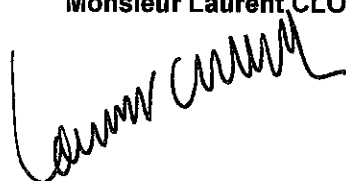
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Laurent CLOZEL**



**Madame Elisabeth KNELLER**



DEC122707DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'UMR8609 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse » ;

**Vu** la décision n° 121973IN2P3 nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI directeur de l'unité à compter du 15/07/2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Antoine SCARPACI**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean DUPRAT**, directeur de recherche, et **Madame Michèle FRERET**, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **122167DR04** du 15/07/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

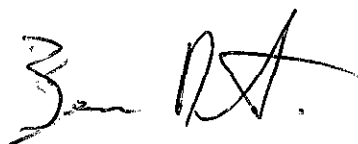
Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2012



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Jean-Antoine SCARPACI



Monsieur Jean DUPRAT

Madame Michèle FRERET



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse » ;

**Vu** la décision n° 121973IN2P3 nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI directeur de l'unité à compter du 15/07/2012 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean DUPRAT, directeur de recherche, adjoint directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean DUPRAT, délégation est donnée à Madame Michèle FRERET, ingénieure d'études, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

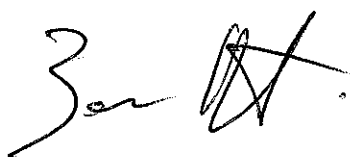
**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2012



**Monsieur Jean DUPRAT**



**Monsieur Jean-Antoine SCARPACI**  
Directeur de l'unité n° UMR8609

**Madame Michèle FRERET**



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Délégation de signature consentie à Mme Laure Petrucci-Dauchy, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n°08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7030, intitulée Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN), dont la directrice est Mme Laure Petrucci ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure Petrucci, directrice de l'unité UMR 7030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n°DEC100082DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 septembre 2012

Gilles TRAIMOND  
Délégué régional

DEC122362DR05

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100107DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2012

La directrice d'unité

Sylvie Pochet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122489DR05**

**Délégation de signature consentie à Mr Pere Roca I Cabarrocas, Mr Yvan Bonnassieux et Mr Costel-Sorin Cojocararu par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7647, intitulée «Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Mr Pere Roca I Cabarrocas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Pere Roca I Cabarrocas, directeur de l'unité UMR 7647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Pere Roca I Cabarrocas, délégation de signature est donnée à Mr Yvan Bonnassieux, MC, Sous-directeur et à Mr Costel-Sorin Cojocar, CR1, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 100068DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 septembre 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

**Délégation de signature consentie à Mme Laurence Manolakakis, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n°122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8215, intitulée Trajectoires de ma sédentarisation à l'Etat, dont la directrice est Mme Laurence Manolakakis ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Manolakakis, directrice de l'unité UMR 8215, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 septembre 2012

Gilles TRAIMOND  
Délégué régional

DEC122593DR05

**Délégation de signature consentie à Mme Laurence Rezeau, Mr Pascal Chabert, Mme Pascale Hennequin, Mr Patrick Canu, Mr Dominique Delcourt et Mr Edouard Bouchet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traidmond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7648, intitulée «Laboratoire de Physique des Plasmas », dont la directrice est Mme Laurence Rezeau ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR 7648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32  
F 01 45 07 53 35

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Rezeau, délégation de signature est donnée à Mr Pascal Chabert, DR2, Directeur de recherche, Mme Pascale Hennequin, DR2, Responsable de l'équipe ITTT, Mr Patrick Canu, DR2, Chargé de recherche, Mr Dominique Delcourt, DR2, Directeur de recherche et à Mr Edouard Bouchet, IE, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 100122DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 septembre 2012

Le délégué régional



Gilles TRAIMOND



DEC122593DR05

**Déléataires :**

Laurence REZEAU

Directrice de l'unité – UMR 7648

\*\*\*\*\*

Pascal CHABERT

Directeur de recherche

\*\*\*\*\*

Pascale HENNEQUIN

Responsable de l'équipe ITTT

Dominique DELCOURT

Directeur de recherche

\*\*\*\*\*

Patrick CANU

Chargé de recherche

Edouard BOUCHET

Administrateur



**Délégation de signature consentie à Mr Félix Rey, Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'URA 3015, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Félix Rey, directeur de l'unité URA 3015, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Félix Rey, délégation de signature est donnée à Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe et à Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100116DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND



DEC122596DR05

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7648, intitulée «Laboratoire de Physique des Plasmas », dont la directrice est Mme Laurence Rézeau;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Pascal Chabert, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr pascal Chabert, délégation est donnée à Mrs Patrick Canu, Chargé de recherche, Dominique Delcourt, Directeur de recherche et Edouard Bouchet, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> août 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision n° DEC100121DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 28 septembre 2012

La directrice d'unité

Laurence Rézeau

**DEC121879DR05**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité USR 3258, intitulée « MSH Paris-Nord », dont le directeur est Mr Pierre Moeglin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christine Bénichou, IE2, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Denis la Plaine, le 1<sup>er</sup> Juin 2012

Le directeur d'unité

Pierre Moeglin

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Pierre-Marie Lledo, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n° 120346INSB du 17 février 2012 portant prorogation pour une durée d'un an, de l'unité URA 2182, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité URA 2182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Lledo, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 090038DR05 du 5 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 août 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC122592DR05

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'URA 3015, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100115DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Le directeur d'unité

Félix Rey

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Joly par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE(E) REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant renouvellement du groupement de recherche n°3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » ;

**Vu** la décision n° DEC121931INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination du directeur du groupement de recherche n°3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » - M. Daniel Joly ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Joly, directeur du groupement de recherche n°3062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Joly, délégation de signature est donnée à **M. Florian Tolle**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100187DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 16 octobre 2012

Philippe Piéri

Daniel Joly

Délégué Régional

Directeur du GDR3062

Florian Tolle

Le délégataire



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) – UMR 7122« Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz »**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7122 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz » ;

**Vu** la décision n° DEC12233INSMI du 26 septembre 2012 portant nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7122 intitulée «Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz » - M. Marius Tucsnak ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Jean-Louis Tu**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 26 septembre 2012

Le directeur d'unité

Marius Tucsnak

**Délégation de signature consentie à M. Marius Tucsnak – UMR 7122 « Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7122 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz » ;

**Vu** la décision n° DEC12233INSMI du 26 septembre 2012 portant nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7122 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz » - M. Marius Tucsnak ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marius Tucsnak, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7122, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Marius Tucsnak, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Louis Tu**, Professeur à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100194DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 26 septembre 2012

Philippe Piéri

Marius Tucsnak

Délégué Régional

Directeur par intérim de l'UMR 7122

Jean-Louis Tu

Le délégataire

DEC122755DR06

**Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Joly, directeur du GDR 3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement », pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant renouvellement du groupement de recherche n°3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » ;

**Vu** la décision n° DEC121931INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination du directeur du groupement de recherche n°3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » - M. Daniel Joly ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Florian Tolle**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 16 octobre 2012

Le directeur d'unité

Daniel Joly

DEC122169DR07

**Délégation de signature consentie à M. Pierre TOULHOAT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont le directeur est Pierre TOULHOAT ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre TOULHOAT, directeur de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à Jean-Jacques Lebrun, Directeur-adjoint, à Pierre Lanteri, Directeur-adjoint, à Lyndon Emsley, Professeur, à Anne Lesage, Ingénieure de recherche, et à Hervé Casabianca, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Valérie Fromenteze, Assistant ingénieur, à l'effet de signer les marchés et commandes jusqu'à 10 000 euros, les ordres de mission et états de frais.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation de signature est donnée à Marie-Hélène Boutran-Lara, Technicienne, à Christine Da Costa, Assistant ingénieur, à Catherine Serreau, Assistant ingénieur, et à Audrey Marchetti, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement et d'équipement courants dans la limite de 4 000 euros HT.

### **Article 3**

La décision n° DEC112953DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23 juillet 2012

Le délégué régional

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC122675DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry HOC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC120062DSI modifiée du 29 février 2012, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3162, intitulée Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques, dont le directeur est Monsieur Thierry HOC ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Thierry HOC, directeur de l'unité GDR3162, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 8 octobre 2012

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC122604DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Renaud PAYRE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5206, intitulée Triangle: Action, Discours, Pensée politique et économique, dont le directeur est Monsieur Renaud PAYRE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Renaud PAYRE, directeur de l'unité UMR5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud PAYRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre POTIER, Professeur, et à Monsieur Pascal ALLAIS, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112943DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2012

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC122601DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe SAUTET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité FR3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, dont le directeur est Monsieur Philippe SAUTET ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR3023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe SAUTET, délégation de signature est donnée à Monsieur Loïc Blum, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112917DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 3 septembre 2012

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**DEC122791dr08**

**Délégation de signature consentie à Mme Marie-Luce DEMONET, Directrice de l'unité UMS1835 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°1835 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » (MSV);

**Vu** la décision n° DEC121678INSHS du 14 juin 2012 portant nomination de Mme Marie-Luce DEMONET aux fonctions de Directrice de l'unité mixte de service n°1835 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » (MSV);

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Luce DEMONET, Directrice de l'unité UMS n°1835, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Luce DEMONET, délégation de signature est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES et Secrétaire générale de la MSV, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 5 000 €uros.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 octobre 2012

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**DEC122749dr08**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

**Vu** la décision n° DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Fait à Orléans, le 12 octobre 2012

Franck FAYON  
Directeur de la FR n°2950

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122745dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BONNET, directeur de l'unité UPR n°3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BONNET, délégation de signature est donnée à :

- M. José MENDEZ, Directeur de recherche,
- M. Philippe GOUDEAU, Directeur de recherche,
- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur à l'ENSMA,
- M. Jacques BOREE, Directeur à l'ENSMA,
- M. Marc BELLENOUE, Professeur à l'ENSMA,
- M. Yves GERVAIS, Professeur des Universités,
- M. Denis LEMONNIER, Directeur de recherche,
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités,
- M. Mihai ARGHIR, Professeur des Universités,
- M. Louis HUET, Ingénieur de recherche,
- M. Anthony BERNARD, Ingénieur de Recherche
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études,
- M. Serge MACIA, Ingénieur d'études,
- Mme Françoise ASTIER, Assistante-Ingénieure,

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision abroge la décision n° DEC120551DR08 du 31 janvier 2012.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 octobre 2012

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC122776dr08**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. José MENDEZ, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, délégation est donnée à M. Philippe GOUDEAU, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ et de M. Philippe GOUDEAU, délégation est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur à l'ENSMA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, et de M. Jean-Claude GRANDIDIER, délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Professeur à l'ENSMA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER et de M. Jacques BOREE délégation est donnée à M. Marc BELLENOUE, Professeur à l'ENSMA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE et de M. Marc BELLENOUE, délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE et de M. Yves GERVAIS, délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS et de M. Denis LEMONNIER, délégation est donnée à M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER et de M. Saïd ZEGHLOUL, délégation est donnée à M. Mihai ARGHIR, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihaï ARGHIR, délégation est donnée à M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihaï ARGHIR, délégation est donnée à M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR et de M. Louis HUET, délégation est donnée à M. Anthony BERNARD, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Louis HUET et de M. Anthony BERNARD, délégation est donnée à Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Louis HUET, de M. Anthony BERNARD et de Mme Nicole DUBOIS, délégation est donnée à M. Serge MACIA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU, de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jacques BOREE, de M. Marc BELLENOUE, de M. Yves GERVAIS, de M. Denis LEMONNIER, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M.

Mihaï ARGHIR, de M. Louis HUET, de M. Anthony BERNARD, de Mme Nicole DUBOIS et de M. Serge MACIA, délégation est donnée à Mme Françoise ASTIER, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 16**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 17**

La présente décision abroge la décision n° DEC121134DR08 du 18 mai 2012.

#### **Article 18**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Fait à Orléans, le 12 octobre 2012

Jean-Paul BONNET  
Directeur de l'UPR n°3346

DEC122494DR10

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité FR n° 3241, intitulée « L'Europe en mutation : *histoire, droit, économie et identités culturelles* », dont le directeur est M. René de Quenaudon ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Jocelyne Kautzmann [Administratrice], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2012

René de Quenaudon

Directeur de la Fédération de recherche n° 3241

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. René de Quenaudon  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité FR n° 3241, intitulée « L'Europe en mutation : *histoire, droit, économie et identités culturelles* », dont le directeur est M. René de Quenaudon ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. René de Quenaudon, directeur de l'unité FR n° 3241 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René de Quenaudon, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne Kautzmann [administratrice], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 20 K€ HT.

## **Article 3**

La décision n° 120311 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2012

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan



Signature des sub-délégués :

René De Quenaudon :

Jocelyne Kautzmann :

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric WESTHOF  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9002, intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN », dont le directeur est M. Eric WESTHOF ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à Mme Pascale ROMBY [Directrice adjointe - CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 120816DR10 du 13 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

## **DEC122555IN2P3**

***Décision donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.***

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°112627DAJ du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alsace ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale, délégation est donnée à Jean-Marie BURGIO adjoint à la déléguée régionale, à Doris PFLUMIO responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La décision n° 121951IN2P3 du 9 juillet 2012 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace, est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision, qui prend effet à compter du 27 septembre 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 septembre 2012

Le directeur de l'institut

**Décision donnant délégation de signature à M. Jay ROWELL  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7012, intitulée « Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes », dont le directeur par intérim est M. Jay ROWELL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jay ROWELL, directeur par intérim de l'UMR n° 7012, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n° 120356DR10 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122553DR11**

*Délégation de signature consentie à M Benoît STUTZ, directeur de l'UMR5271,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5271 intitulée « Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement », dont la directrice est Mme Lingai LUO ;

**Vu** la décision n° DEC122242INSIS du 20 septembre 2012 portant nomination de M. Benoît STUTZ aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5271 intitulée « Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement (LOCIE) » ;



Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Benoît STUTZ, directeur de l'unité Unité mixte de recherche 5271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Benoit STUTZ, délégation de signature est donnée à M. Yves GONTHIER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC122056DR11 du 06 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 02 octobre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122433DR11**

***Délégation de signature consentie à M Sébastien BERGER, directeur de l'UMS2920, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC08A011DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2920 intitulée « Observatoire des Micro et Nano Technologies(OMNT) », et nommant M. Stéphane FONTANELL, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° DEC110454INSIS du 04 février 2011 portant prorogation de l'UMS 2920 pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

**Vu** la décision n° DEC122234INSIS du 31 août 2012 portant nomination de M. Sébastien BERGER aux fonctions de directeur de l'UMS 2920 ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien BERGER, directeur de l'unité UMS 2920, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BERGER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LO CICERO, TCS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC100115DR11 du 1<sup>er</sup> Septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 septembre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122552DR11**

***Délégation de signature consentie à M Pierre LABBE, directeur de la FR2607, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de FR2607 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble » (ICMG), nommant Monsieur Pierre LABBE, directeur de l'unité;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre LABBE, directeur de l'unité Fédération de Recherche 2607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre LABBE, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, gestionnaire financière et comptable, TCN CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ;

## **Article 3**

La décision n° DEC110364DR11 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26 septembre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122551DR11**

*Délégation de signature consentie à M Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'UMR5521, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5521 intitulée « Laboratoire Sols, Solides, Structures, Risques » (3S-R), nommant Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'unité et Monsieur Pascal VILLARD, directeur adjoint ;

**Vu** la décision n° DEC122206INSIS du 07 septembre 2012 portant nomination de Messieurs Frédéric DUFOUR, et Gioacchino VIGGIANI, aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR 5521, intitulée « Sols, solides, structures et risques (3S-R) ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'unité Unité Mixte de Recherche 5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en

sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DUFOUR, directeur adjoint, Pr/GINP, à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur adjoint, Pr/UJF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Sonia MARTINATO, responsable financière, SA/GINP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 1.000 € HT ;

## **Article 3**

La décision n° DEC122057DR11 du 06 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26 septembre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC122669DR12**

**Délégation de signature consentie à *Jean DUPLESSIS KERGOMARD*  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122740DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité FR 3515, intitulée « Fédération de recherche en Mécanique-Energétique», dont le directeur est Alain POCHEAU ;

**Vu** la décision n° 122235INSIS du 06/09/12 nommant M. Jean DUPLESSIS KERGOMARD directeur de la fédération de recherche à compter du 06/10/2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean DUPLESSIS KERGOMARD, directeur de l'unité FR 3515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/10/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature :

## DEC122567DR12

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7305, intitulée « Laboratoire méditerranéen de sociologie », dont le directeur est Jean-Samuel BORDREUIL ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Brigitte COCHE, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 septembre 2012

Le directeur d'unité

La délégataire :

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



## DEC121836DR12

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont le directeur est Jean-Marc LAYET;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Cynthia JULIEN, responsable administrative du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 05/06/2012

Le directeur d'unité

La déléguée

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **DEC121763DR12**

**Délégation de signature consentie à Patrick FOULON  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122739DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 822, intitulée «Centre international de rencontres mathématiques», dont le directeur est Patrick FOULON;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Patrick FOULON, directeur de l'unité UMS 822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Patrick FOULON**, délégation de signature est donnée à Joëlle KATCHDOURIAN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°101959DR12 du 03/09/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC122568DR12**

### **Délégation de signature consentie à M. Didier RAOULT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7278, intitulée « Unité de Recherche sur les maladies Infectieuses et Tropicales Emergentes », dont le directeur est Didier RAOULT ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier RAOULT, directeur de l'unité UMR 7278, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Didier RAOULT**, délégation de signature est donnée à Michel DRANCOURT, PU-PH et Florence FENOLLAR, MCU-PH, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Les délégués :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :



## **DEC122569DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7278, intitulée « Unité de Recherche sur les maladies Infectieuses et Tropicales Emergentes », dont le directeur est Didier RAOULT ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel DRANCOURT, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DRANCOURT, délégation est donnée à Mme Florence FENOLLAR, MCU-PH, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012

Le directeur d'unité

Les délégués :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC122465DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR7290, intitulée « Laboratoire de psychologie cognitive » dont le directeur est M. Johannes ZIEGLER ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Colette POURPE, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette POURPE, délégation est donnée à M. Frédéric LOMBARDO, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2012

Le directeur d'unité

Les délégués :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC122711DR13**

*Délégation de signature consentie à M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'UMR 5119 ,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5119, intitulée Ecologie des systèmes marins côtiers dont le Directeur est M. Marc TROUSSELLIER.

**Décide**

## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'unité UMR 5119, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'unité UMR 5119, délégation de signature est donnée à M. Marc BOUVY, DR, à M. David MOUILLOT, PR, à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE2, et à Mme Solange FOURNIER-BONNAT, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC110796DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Ghislaine GIBELLO



---

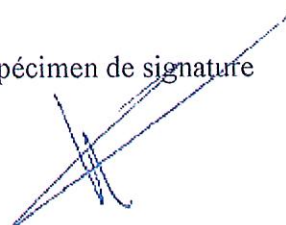
<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :**

NOM : Troussellier

Spécimen de signature

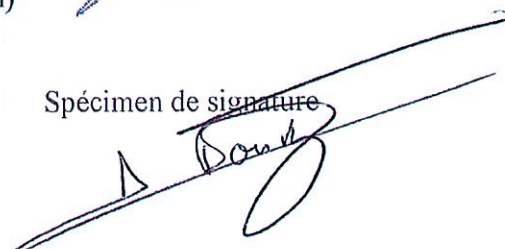


**En cas d'empêchement (3 personnes maximum)**

1) Marc Bouvy

GRADE : DR

Spécimen de signature



2) David Mouillot

GRADE : PR

Spécimen de signature



3) NOM : Monique Matignon-Boujot

GRADE : IE

Spécimen de signature



4) NOM : Solange Fournier-Bonnat

GRADE : AI

Spécimen de signature



ANNEXE 2

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**


Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Marc Bouvy

GRADE : DR

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur-Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : David Mouillot

GRADE : PR

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur-Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE



2) NOM : Monique Matignon-Boujot

GRADE : IE

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administrateur

SPECIMEN DE SIGNATURE :



3) NOM : Solange Fournier-Bonnat

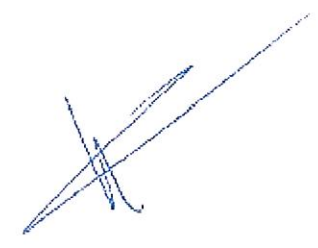
GRADE : AI

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE



Le Directeur d'Unité





DEC122631DR13

**Délégation de signature consentie à Mme Nadine LE BRIS, directrice de l'UMR 8222, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122041INEE du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de l'unité UMR 8222, intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques, dont la directrice est Mme Nadine LE BRIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine LE BRIS, directrice de l'unité UMR 8222, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine LE BRIS, directrice de l'unité UMR 8222, délégation de signature est donnée à M. François CHARLES, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100007DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> août 2012



Ghislaine GIBELLO

ANNEXE 1

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité :

NOM : *Nadine LE BRIS* . Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : *François CHARLES* . Spécimen de signature

GRADE : *CR 1*



2) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

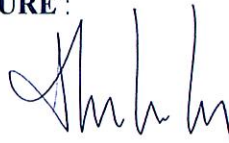
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : François CHARLES.

GRADE : CRM 1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Chercheur.

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



Dominique LE BRIS  
Directrice LECOBI

## **DEC122466DR14**

### **Délégation de signature consentie à M. Jean-Philippe Girard par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 110743INSB du 15 avril 2011 portant création de la fédération de recherche n° 3451, intitulée Fédération de recherche de biologie de Toulouse ;

**Vu** la décision n° 122111INSB du 27 juillet 2012 portant nomination de M. Jean-Philippe Girard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe Girard, directeur par intérim de la FR n° 3451, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe Girard, délégation de signature est donnée à M. Agamemnon Carpousis, DR1, à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, PR1, et à Christine Baillat, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [Toulouse](#), le 14 septembre 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

## **DEC122467DR14**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 110743INSB du 15 avril 2011 portant création de la fédération de recherche n° 3451, intitulée Fédération de recherche de biologie de Toulouse ;

**Vu** la décision n° 122111INSB du 27 juillet 2012 portant nomination de M. Jean-Philippe Girard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Agamemnon Carpousis, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Agamemnon Carpousis délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, PR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Agamemnon Carpousis et de M. Pierre-Emmanuel Gleizes délégation est donnée à Mme Christine Baillat, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 septembre 2012

Le directeur d'unité

M. Jean-Philippe Girard



## **DEC122469DR14**

### **Délégation de signature consentie à M. Pierre-Emmanuel Gleizes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5099, intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire Eucaryote ;

**Vu** la décision n° 121749INSB du 3 juillet 2012 nommant M. Pierre-Emmanuel Gleizes directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5099, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel Gleizes, délégation de signature est donnée à M. Yves Henry, DR2, et à Catherine Rousseau, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [Toulouse](#), le 14 septembre 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

## DEC122625DR14

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 120001INSU du 18 janvier 2012 nommant M. Pierre Soler aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 831 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Dantec, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Le Dantec, délégation est donnée à Mme Stéphanie Bruel, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Le Dantec et de Mme Stéphanie Bruel, délégation est donnée à Mme Maryse Soum, AARP2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 5 septembre 2012

Le directeur de l'unité

M. Pierre Soler

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## DEC122623DR14

### Délégation de signature consentie à M. Pierre Soler par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 120001INSU du 18 janvier 2012 nommant M. Pierre Soler aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 831 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre Soler, directeur de l'unité mixte de service n° 831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### Article 2

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



Délégation Midi-Pyrénées

www.cnrs.fr

16 avenue Édouard Belin - BP 24367  
31055 TOULOUSE CEDEX 4

T. 05 61 33 60 00  
F. 05 62 17 29 01



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Soler, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Le Dantec, IE, à Mme Stéphanie Bruel, TCN, et à Mme Maryse Soum, AARP2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 120513DR14 du 1<sup>er</sup> février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 5 septembre 2012

Le délégué régional

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

M. Patrick MOUNAUD

**DEC122598DR15**

**Délégation de signature consentie à M. Alain Graciaa  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier, dont la directrice est Monique Madaune-Tort ;

**Vu** la décision n°DEC122338INSMI portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 de M. Alain Graciaa aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Graciaa, directeur de l'unité FR 2952, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Graciaa directeur, délégation de signature est donnée à Marc Dambrine, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111882DR15 du 8 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Le délégué régional

## **DEC122521DR15**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FRE 3396, intitulée Pharmacochimie, dont le directeur est Gérard Deleris ;

**Vu** la décision n° DEC121797INC du 17 juillet 2012 portant nomination du responsable de la FRE 3396 intitulée Pharmacochimie - M. Jean Guillon, à compter du 23 janvier 2012.

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Forfar, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Forfar, délégation est donnée à Mme Sandra Rubio, Assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Forfar et de Mme Sandra Rubio, délégation est donnée à Mme Nathalie Kellay, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2012

Le directeur d'unité

## **DEC122510DR15**

### **Délégation de signature consentie à M. Philippe Richetti par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 8641, intitulée Centre de recherches Paul Pascal, dont le directeur est Philippe Richetti ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Richetti, directeur de l'unité UPR 8641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Richetti, délégation de signature est donnée à Serge Ravaine, Professeur, Cécile Zakri, Professeure, Corinne Amengual, Assistante Ingénieure et Béatrice Dupin, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC110830DR15 du 7 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 septembre 2012

Le délégué régional

**DEC122520DR15**

**Délégation de signature consentie à M. Jean Guillon  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120244DAJ du 31 janvier 2012 nommant Florence Parnier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FRE 3396, intitulée Pharmacochimie, dont le directeur est Gérard Deleris ;

**Vu** la décision n° DEC121797INC du 17 juillet 2012 portant nomination du responsable de la FRE 3396 intitulée Pharmacochimie - M. Jean Guillon, à compter du 23 janvier 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Guillon, directeur de l'unité FRE 3396 à compter du 23 janvier 2012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Guillon, délégation de signature est donnée à Isabelle Forfar, Maître de Conférence, Sandra Rubio, Assistant-ingénieur, et Nathalie Kellay, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC120854DR15 du 21 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 septembre 2012

Le délégué régional

**DEC122528DR15**

**Délégation de signature consentie à M. Pierre Guibert  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FR3383, intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, dont le directeur est Henri Duday ;

**Vu** la décision n°DEC121586INSHS du 4 juin 2012 portant nomination de M. Pierre Guibert aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3383 « Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Guibert, directeur de l'unité FR 3383, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Guibert, délégation de signature est donnée à Norbert Mercier, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC120334DR15 du 25 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 septembre 2012

Le délégué régional

## **DEC122512DR15**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 8641, intitulée Centre de recherches Paul Pascal, dont le directeur est Philippe Richetti ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Serge Ravaine, Sous-Directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Ravaine, délégation est donnée à Mme Cécile Zakri, Sous-Directrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Ravaine et de Mme Cécile Zakri, délégation est donnée à Mme Corinne Amengual, Secrétaire Générale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Ravaine, de Mme Cécile Zakri, et de Mme Corinne Amengual, délégation est donnée à Mme Béatrice Dupin, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 septembre 2012

Le directeur d'unité

## **DEC122518DR15**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5115, intitulée Les Afriques dans le monde, dont le directeur est René Otayek ;

**Vu** la décision n° DEC122364INSHS du 19 septembre 2012 nommant Céline Thiriot directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2013 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Annie Cheneau-Loquay, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Cheneau-Loquay, délégation est donnée à M. René Otayek, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Cheneau-Loquay et de M. René Otayek, délégation est donnée à M. Laurent Fourchard, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 24 septembre 2012

La directrice d'unité

**DEC122649DR15**

**Délégation de signature consentie à M. Mario Maglione  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9048, intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux, dont le directeur est Claude-Henri Delmas ;

**Vu** la décision n° DEC121886INC du 2 Juillet 2012 portant nomination de M. Mario Maglione aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n° 9048 intitulée Institut de Chimie de la matière Condensée de Bordeaux.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mario Maglione, directeur de l'unité UPR 9048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mario Maglione, délégation de signature est donnée à Etienne Duguet, Professeur, Sylvie Létard, Ingénieur d'Etude, Christine Sanz, Technicienne, Gérard Lebreton, Technicien et Carole Malburet, Technicienne aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC112385DR15 du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 5 octobre 2012

Le délégué régional

## **DEC122517DR15**

**Délégation de signature consentie à Mme Céline Thiriot  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5115, intitulée Les Afriques dans le monde, dont le directeur est René Otayek;

**Vu** la décision n° DEC122364INSHS du 19 septembre 2012 nommant Céline Thiriot directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2013 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Céline Thiriot, directrice par intérim de l'unité 5115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Céline Thiriot, délégation de signature est donnée à Annie Cheneau-Loquay, Directrice de Recherche, René Otayek, Directeur de Recherche, et Laurent Fourchard, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111873DR15 du 10 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 septembre 2012

Le délégué régional

**DEC122587DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick NETTER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB);

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100047DAJ du 2 juillet 2010 nommant M. Patrick NETTER Directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision n°122444DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'INSB;

**Décide**



### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Patrick NETTER**, Directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Netter et de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, délégation est donnée à **Mme Christelle POULAIN**, Ingénieur d'études à l'INSB, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2012

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

DEC122586DR16

**Délégation de signature consentie à M. René Alejandro Méndez Bussard, directeur de l'UMI n° 3386 par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création de de l'UMI n°3386 «Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA) » ;

**Vu** la décision n°122278INSU en date du 12 septembre 2012 portant nomination de M. René Alejandro Méndez Bussard aux fonctions de directeur de l'UMI n°3386 « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. René Alejandro Méndez Bussard**, directeur de l'UMI n°3386 « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA) », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2012

Le délégué régional  
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

**Délégation de signature consentie à Jean-Marc Jézéquel  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes, dont le directeur est Jean-Marc Jézéquel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité mixte de recherche n°6074 , à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc Jézéquel, délégation de signature est donnée à Bruno Arnaldi, Professeur, Evelyne Orain, Assistante ingénieure et Jean-Charles Sinaud, Ingénieur d'études 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 octobre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

**Délégation de signature consentie à Laurent Stainier  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, dont le directeur est Arnaud Poitou ;

**Vu** la décision n° DEC122092INSIS du 26 juillet 2012 portant cessation de fonctions de Arnaud Poitou et nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, Laurent Stainier et Frédéric Jacquemin, à compter du 01 juillet 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Stainier, directeur de l'unité mixte de recherche n°6183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent Stainier, délégation de signature est donnée à Nicolas Moes, Professeur et Christophe Binetroy, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 septembre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

**DEC122589DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Françoise GAILL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100045DAJ du 2 juillet 2010 nommant Madame Françoise GAILL, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE);

**Vu** la décision n°122606DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Mathias GUERIN aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et Environnement ;



## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Françoise GAILL**, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INEE, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise GAILL, délégation est donnée à

- **Mme. Stéphanie THIEBAULT**, directrice adjointe scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement,
  - **M. Mathias GUERIN**, directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE),
- aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2012

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



DEC122395DR17

**Délégation de signature consentie à Christophe Delacourt  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche n°6538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Delacourt, délégation de signature est donnée à Jacques Deverchère, Professeur et Sébastien Briand, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 août 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC122764DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes, dont le directeur est Jean-Marc Jézéquel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno Arnaldi, Professeur, Mme Evelyne Orain, Assistante ingénieure et M. Jean-Charles Sinaud, Ingénieur d'études 1<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 octobre 2012

Le directeur d'unité

Jean-Marc Jézéquel

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122827DR17

**Décision donnant délégation de signature à Valérie Roch, Responsable du Service des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de André Quinquis, délégué régional de la délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC090003DR17 du 09 janvier 2009 nommant Mme Valérie Roch, aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

**DEC122588DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François PINTON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut de Physique (INP) ;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n° 113046DAJ du 21 décembre 2011 nommant M. Jean-François PINTON aux fonctions de Directeur de l'Institut de Physique (INP);

**Vu** la décision n° 122450DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de M. Lyasid HAMMOUD aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique (INP);

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Jean-François PINTON**, directeur de l'Institut de Physique (INP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INP, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Pinton, délégation est donnée à **M. Lyasid HAMMOUD**, directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Pinton et de M. Lyasid Hammoud, délégation est donnée à **Mme Martine RECHENMANN**, responsable du budget et des affaires financières de l'INP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2012



Délégué Régional Paris Michel-Ange

DEC122563DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, dont le directeur est Frédéric Benhamou ;

**Vu** la décision n° DEC122410INS2I du 07 novembre 2012 portant nomination de Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, à compter du 01 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Drant, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 01 octobre 2012

Le directeur d'unité

Claude Jard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122641DR17

**Délégation de signature consentie à Jack Legrand  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack Legrand ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jack Legrand, directeur de l'unité mixte de recherche n°6144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jack Legrand, délégation de signature est donnée à Patrick Legentilhomme, Professeur et Jérémy Pruvost, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 05 octobre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

**Délégation de signature consentie à Claude Jard  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, dont le directeur est Frédéric Benhamou ;

**Vu** la décision n° DEC122410INS2I du 07 septembre 2012 portant nomination de Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, à compter du 01 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude Jard, directeur de la fédération de recherche n°2819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Jard, délégation de signature est donnée à Laurence Drant, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 septembre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC122642DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack Legrand ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Legentilhomme, Professeur et M. Jérémy Pruvost, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 08 octobre 2012

Le directeur d'unité

Jack Legrand

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, dont le directeur est Arnaud Poitou ;

**Vu** la décision n° DEC122092INSIS du 26 juillet 2012 portant cessation de fonctions de Arnaud Poitou et nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, Laurent Stainier et Frédéric Jacquemin, à compter du 01 juillet 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à MM. Nicolas Moes, Professeur et Christophe Binetroy, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 01 octobre 2012

Le directeur d'unité

Laurent Stainier

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



DEC122398DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Deverchère, Professeur et M. Sébastien Briand, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 31 août 2012

Le directeur d'unité

Christophe Delacourt

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122825DR17

**Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau, Adjointe au Délégué Régional, en cas d'absence ou d'empêchement de André Quinquis, délégué régional de la délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC112744DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Florence Morineau, aux fonctions d'Adjointe au Délégué Régional ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Florence Morineau, Adjointe au Délégué Régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

**Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BUSSI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant à compter du 1er janvier 2012 l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel BUSSI, directeur, de l'unité UMR 6266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BUSSI, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry SAINT GERAND, Professeur et à Madame Sophie DE RUFFRAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 100058DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 09 octobre 2012

Frédéric FAURE

DEC122697DR19

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant à compter du 1er janvier 2012 l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry SAINT GERAND, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry SAINT GERAND, délégation est donnée à Madame Sophie DE RUFFRAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 09 octobre 2012

Michel BUSSI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **DEC122525DAJ**

Décision portant modification de la décision n°100258DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100258DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information ;

**Vu** la décision n°122522DAJ portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – A l'article 2 de la décision n°100258DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 susvisée, les mots : « secrétaire général de la direction des systèmes d'information » sont remplacés par les mots : « directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information ».

**Art. 2** – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

ALAIN FUCHS

**DEC122211DAJ**

Décision portant nomination de Mme Chantal Chambellan-Le-Levier aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Vu** la proposition du directeur général délégué aux ressources,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, administratrice civile hors classe, est nommée aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Alain Fuchs

**DEC122571DAJ**

Décision modifiant la décision donnant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100200DAJ du 28 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche ;

**Vu** la décision n° 122546DAJ portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de directrice adjointe à la Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche (DASTR),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – La décision n° 100200DAJ susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- les mots : « contrats quadriennaux » sont remplacés par les mots : « contrats pluriannuels (quadriennaux ou quinquennaux) » ;
- les mots : « M. Bernard Laurin, adjoint » sont remplacés par les mots : « Mme Marie-Claude Labastie, directrice adjointe à la DASTR ».

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Alain Fuchs



**DEC122439DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112485DAJ modifiée du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

**Vu** la décision n° 122438DAJ portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de directeur adjoint à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 susvisée, les termes : « Mme Sandra Guillemaud, directrice adjointe par intérim » sont remplacés par les termes : « M. Ludovic Hamon, directeur adjoint ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 septembre 2012

Alain Fuchs

## **DEC122597DAJ**

Décision donnant délégation de signature à Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°122595DAJ portant nomination de Mme Edith Wilmart aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes suivants :

- les conventions bilatérales de formation établies dans le cadre des stages organisés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises ;
- les conventions de partenariat sans incidences financières conclues entre le CNRS avec d'autres organismes de formation continue pour la réalisation en commun de formations ainsi qu'avec des clients privilégiés.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 octobre 2012

ALAIN FUCHS

**DEC122447DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 122145DAJ du 20 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 122145DAJ du 20 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n° 122448DAJ portant nomination de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – La décision n° 122145DAJ du 20 juillet 2012 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 3, les termes : « M. Lyasid Hammoud, directeur adjoint administratif par intérim » sont remplacés par les termes : « Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, directrice adjointe administrative ».

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC122607DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 100131DAJ du 30 avril 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise Gaill, directrice de l'Institut Ecologie environnement

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100131DAJ du 30 avril 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise Gaill, directrice de l'Institut Ecologie environnement ;

**Vu** la décision n° 122606DAJ portant nomination de M. Mathias Guérin aux fonctions de directeur adjoint administratif de de l'Institut Ecologie environnement,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – La décision n° 100131DAJ du 30 avril 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 2, les mots : « Mme Hélène Leroux, directrice adjointe administrative » sont remplacés par les mots : « M. Mathias Guérin, directeur adjoint administratif ».

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC122479DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Marie-Yvonne Perrin, directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°122427DAJ portant nomination de Mme Marie-Yvonne Perrin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

**Vu** le projet de convention cadre de coopération scientifique et technique entre le CNRS, SAFRAN, le CERFACS, l'IVK et le CENAERO,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Marie-Yvonne Perrin, directrice adjointe scientifique de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention cadre de coopération scientifique et technique entre le CNRS, SAFRAN, le CERFACS, l'IVK et le CENAERO.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 septembre 2012

Alain Fuchs

**DEC122450DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 113070DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à M. Jean-François Pinton, directeur de l'Institut de Physique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 113070DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à M. Jean-François Pinton, directeur de l'Institut de Physique ;

**Vu** la décision n° 122449DAJ portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif à l'Institut de Physique (INP),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – La décision n° 113070DAJ du 21 décembre 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 2, les termes : « Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, directrice adjointe administrative » sont remplacés par les termes : « M. Lyasid Hammoud, directeur adjoint administratif ».

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC12224dr08**

**Décision modifiant la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) ;

**Vu** la décision n° DEC121053dr08 du 13 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) ;

**Vu** la décision n°DEC121055dr08 du 13 mars 2012 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 03 juillet 2012 ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CerCA) est modifié comme suit :

Membres élus :

- M. Eric LAMBERT en remplacement de M. Denis ALAMARGOT

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 juillet 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE



DEC122432INS2I

**Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche n°5506 intitulée « Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5506 intitulée « Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM) » et nommant M. Jean-Claude König, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 susvisée, les partenaires de l'unité mixte de recherche n° 5506 sont modifiés comme suit :

Les termes : « Etablissements partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, UNIVERSITE PERPIGNAN, SUP AGRO »

sont remplacés par les termes :

« Etablissements partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, UNIVERSITE PERPIGNAN, INRIA ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC121163DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine, dont le directeur est Jean René Cazalet ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 9 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Université Bordeaux 1  
Le Président

Dean Lewis

Pour l'Université Bordeaux Segalen  
Le Président

Manuel Tunon de Lara

DEC122654DGDS

**Décision collective portant modification du rattachement d'unités à des sections  
du Comité national de la recherche scientifique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**Vu** la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** l'avis des directeurs d'institut ;

**Vu** l'avis des directeurs d'unité concernés,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, la liste de la (ou les) section(s) du CoNRS des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
ERL3526	Microbiologie fonctionnelle et moléculaire	Anthony PUGSLEY	INSB	22	20
ERL5261	Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires	Ina ATTREE	INSB	23	27, 20
ERL5284	Dynamique des systèmes d'adhérence et différenciation	Corinne ALBIGES RIZO	INSB	23	24, 22
ERL5294	ERL Centre de recherche en cancérologie de Toulouse (CRCT)	Jean-jacques FOURNIE	INSB	30, 22, 24	28, 24
ERL5300	Régulations épigénétiques et développement de la graine	Olivier LEBLANC	INSB	28	23
ERL6300	Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes	Françoise SIMON-PLAS	INSB	28	23, 29
ERL6305	Ordonnancement et Conduite (OC)	VINCENT T'KINDT	INS2I	7	6
ERL7226	Physiologie, physiopathologie et génomique rénales	Alain DOUCET	INSB	25	24
ERL8196	Bioinformatique et génomique végétale	Heribert HIRT	INSB	28	23
FR2291	Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM)	Pascal HUBERT	INSMI	1, 2	41, 2
FR2424	Station biologique de Roscoff	Bernard KLOAREG	INEE	29, 16, 19, 23, 28, 26	29, 16, 19, 22, 23
FR2483	Institut Lavoisier-Franklin (ILF)	Pierre GALTIER	INC	15, 12, 6, 14	15, 12, 3, 14
FR2488	Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV)	Hervé ANDRIEU	INSIS	10, 9, 39	9, 10, 39
FR2542	Fédération des Micro - NanoTechnologies (FMNT)	Ahmad BSIESY	INSIS	8, 6, 15	8, 3, 15
FR2601	Matière et Nanosciences	Marc SANQUER	INP	6, 4, 5, 7, 8, 10, 14, 15, 23	3, 4, 5, 7, 8, 10, 14, 15, 22, 27
FR2604	Sciences de la Matière et Technologies (SMT)	Dominique GREVEY	INC	14, 4, 1	14, 4, 41
FR2687	Fédération de recherche : Interactions fondamentales	Jean-Bernard ZUBER	INP	2, 9, 1, 3	2, 9, 41, 1
FR2708	Physique et Chimie du Vivant (FR PCV)	Olivier MARTIN	INC	16, 21, 13	16, 20, 13
FR2800	Institut Wolfgang Döblin (IWD)	Pascal CHOSSAT	INP	2, 1, 4, 5, 8, 10, 17	2, 41, 4, 5, 8, 10, 17
FR2819	ATLANSTIC	Frédéric BENHAMOU	INS2I	7, 8, 27	6, 7
FR2830	Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre	Marc ROSSO	INSMI	1, 7	41, 6
FR2851	Institut de physique de Montpellier (FR2851)	Bernard GIL	INP	5, 2, 3, 6, 11	5, 2, 1, 3, 11
FR2914	Modélisation, Simulation, Interactions fondamentales (MSIF)	Patrick AURENCHE	INP	2, 1	2, 41
FR2952	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA)	Alain GRACIAA	INSMI	1, 10, 18	41, 10, 18
FR2956	Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais	Catalin BADEA	INSMI	1	41
FR2962	Mathématiques des pays de Loire (FRMPL)	Christoph SORGER	INSMI	1	41
FR2964	Fédération Denis Poisson	Jerome LE ROUSSEAU	INSMI	1, 2	41, 2
FR3020	Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE)	Josette GARNIER	INEE	20	30
FR3023	INSTITUT DE CHIMIE DE LYON (ICL)	Philippe SAUTET	INC	14, 11, 12, 13, 15, 16, 10, 21, 30	14, 11, 12, 13, 15, 16, 10, 20, 28
FR3095	Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés (IRMA)	Denis PELLOQUIN	INP	5, 6, 15	5, 3, 15
FR3097	Fédération de recherche pour l'environnement et le développement durable (FR EDD)	Pascale GARCIA	INEE	20, 1, 9, 10, 14, 21, 36, 39	30, 41, 9, 10, 14, 20, 36, 39
FR3098	Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux (ECCOREV)	Joel GUIOT	INEE	20	30
FR3105	Fédération Chimie Balard	Deborah JONES	INC	14, 11, 12, 13, 15, 16, 21, 22	14, 11, 12, 13, 15, 16, 20, 21
FR3127	Fédération de Physique André Marie Ampère	Fabrice VALLEE	INP	4, 2, 5, 6	4, 2, 5, 3
FR3173	Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière (GRIM3)	Pascal GRESSIER	INC	15, 13, 12, 5, 3	15, 13, 12, 5, 1
FR3198	Fédération Charles Hermite automatique, informatique et mathématiques de Lorraine	Antoine HENROT	INSMI	1, 7	41, 6, 7
FR3209	Ingénierie moléculaire et thérapeutique	Jacques MAGDALOU	INSB	30, 21	28, 20
FR3242	Institut d'Alembert	Joseph ZYSS	INSIS	8, 4, 13, 16, 30, 21	8, 4, 13, 16, 28, 20
FR3259	Mathématiques et applications à l'Ecole polytechnique (FMAX)	FRANK PACARD	INSMI	1	41
FR3272	Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC)	Ali CHARARA	INSIS	7, 9, 30	6, 7, 9, 28
FR3284	Institut diversité et évolution du vivant (IDEV)	Pierre CAPY	INEE	29, 20, 22, 26, 28	29, 30, 21, 22, 23
FR3302	Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)	Gilbert DELEAGE	INSB	21, 30, 16, 13, 23	20, 16, 13

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
FR3311	Institut Farman	Christian REY	INSIS	8, 9, 7	8, 9, 7, 6
FR3335	Fédération de recherche normandie mathématiques	Gerard GRANCHER	INSMI	1	41
FR3381	Pôle Grenoble Cognition (GPC)	Jean-luc SCHWARTZ	INS2I	7, 27, 34	6, 7, 26, 34
FR3393	INSTITUT PHOTOVOLTAIQUE FRANCILIEN (IPVF)	Daniel LINCOT	INSIS	10, 8, 14, 15, 4, 5, 6	10, 8, 14, 15, 4, 5, 3
FR3399	ARC Mathématiques	Olivier GOUBET	INSMI	1	41
FR3403	Fédération Lyonnaise de modélisation et sciences numériques	Marc BUFFAT	INSMI	1	41
FR3409	Fédération de recherche de mathématiques d'Evry Val d'Essonne	Christophe AMBROISE	INSMI	1	41
FR3417	CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable	Christophe CLEMENT	INC	12, 15, 16, 21	12, 15, 16, 20
FR3423	Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIRE)	Raymond QUERE	INSIS	8, 7, 1	8, 7, 41
FR3424	Structure Fédérative de Recherche en Mathématiques et en Informatique de Toulouse (FREMIT)	Jean-Marc COUVEIGNES	INS2I	7	6, 41
FR3425	Institut de Recherches en Technologies et Sciences pour le Vivant (IRTSV)	Jérôme GARIN	INSB	16, 21, 23, 28	20, 16, 23
FR3443	REseau National de Rpe interDisciplinaire (RENARD)	Didier GOURIER	INC	15, 12, 13, 14, 16, 4, 6, 28	15, 12, 13, 14, 16, 4, 3, 23
FR3450	Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB)	Jacques BATUT	INSB	28	23
FR3451	Fédération de recherche en biologie de Toulouse (FRBT)	Jean-Philippe GIRARD	INSB	22	21
FR3467	Fédération des recherches en environnement - FED	Gilles MAILHOT	INEE	20	30
FR3473	Institut Universitaire Mer et Littoral (IUML)	Pascal JAOUEN	INSIS	10, 9, 20, 29, 31, 37, 39	10, 9, 30, 29, 31, 37, 39
FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	Jean-Michel CLAVERIE	INSB	21, 22, 16, 29	20, 21, 16, 29
FR3503	Génomique, environnement, immunité, santé, thérapeutique (GEIST)	Jean FEUILLARD	INSB	24, 23	27, 16
FR3508	Institut européen de génomique du diabète	Philippe FROGUEL	INSB	22	21, 24
FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	Pascal HUGUET	INSB	27	26
FR3513	Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille (FRIIAM)	Jean-claude HENNET	INS2I	7	6, 7
FR3522	Fédération de recherche Bézout (BEZOUT)	Stéphane JAFFARD	INSMI	1, 7	41, 6, 7
FR633	Fédération de Recherche Eau - sol - terre	Frederic VILLIERAS	INSU	18, 20	18, 30
FR636	Institut Pierre-Simon-Laplace (IPSL)	Herve LE TREUT	INSU	19, 17, 20, 18	19, 17, 30, 18
FR684	Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure	Werner KRAUTH	INP	2, 5, 4, 6, 11, 17	2, 5, 4, 3, 11, 17
FRC1589	Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)	Eric WESTHOF	INSB	21, 30, 26	20, 28, 22, 16
FRC2118	Institut de Neurobiologie Alfred Fessard (INAF)	Philippe VERNIER	INSB	25, 24, 27, 30	25, 26, 28
FRC3115	Centre de recherche de Gif sur Yvette	Helene BARBIER-BRYGOO	INSB	23, 16, 21, 22, 24, 25, 28, 29	21, 16, 20, 22, 23, 25, 26, 29
FRC550	Institut de biologie physico-chimique (IBPC)	Francis WOLLMAN	INSB	21, 13, 23, 28	23
FRE3235	Génétique Moléculaire et Défense antivirale	Philippe DJIAN	INSB	23	21, 27
FRE3240	Institut de mécanique des fluides et des solides (IMFS)	Robert MOSE	INSIS	10, 9, 30	10, 9, 28
FRE3310	Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique (DyHTIT)	Bernard VERRIER	INSB	30, 21, 16, 9	28
FRE3350	Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)	Nadine LE BRIS	INEE	20, 19	30, 19
FRE3354	Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes	Stephane LEMAIRE	INSB	28	23
FRE3377	Epigénétique et cancer	Annick BELLAN	INSB	22, 24	21, 24
FRE3396	Pharmacochimie	Jean GUILLON	INC	16, 30	16, 28
FRE3400	Centre de pharmacologie et innovation dans le diabète (CPID)	Anne-Dominique LAJOIX	INSB	30	28
FRE3402	Biologie de l'ARN	Olivier JEAN-JEAN	INSB	22	21
FRE3405	AGe, Imagerie, Modélisation (AGIM)	Philippe BULET	INSIS	7, 30	28, 6, 7
FRE3406	Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition (L2C2)	Tatjana NAZIR	INSB	27	26
FRE3472	Laboratoire de Physio-médecine moléculaire (LP2M)	Jacques BARHANIN	INSB	25	24
FRE3478	Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines (UFIP)	Charles TELLIER	INSB	21, 22	20, 21

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
FRE3481	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	François-Xavier MAQUART	INSB	30	28
FRE3502	Mécanismes biologiques des altérations du tissu osseux (MATOs)	Georges CARLE	INSB	30	28
FRE3511	Institut de physiologie et biologie cellulaires	Frédéric BECQ	INSB	25, 23, 26, 27	24
FRE3521	Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant (LaPsyDÉ)	olivier HOUDE	INSHS	34, 27	34, 26
FRE3529	Institut de mathématiques de Luminy (IML)	Francois RODIER	INSMI	1, 7	41, 6
GDR2105	Tresses et Topologie de basse dimension (TRESSES)	Louis FUNAR	INSMI	1	41
GDR2251	Structuration de la Théorie des Nombres (RTN)	Emmanuel ROYER	INSMI	1	41
GDR2286	Mathématique des systèmes perceptifs et cognitifs (MSPC)	Gabriel PEYRE	INSMI	1	41
GDR2287	GESTION DES DECHETS ET PRODUCTIONS D'ENERGIE PAR DES OPTIONS NOUVELLES (GEDEPEON)	Elsa MERLE-LUCOTTE	IN2P3	3, 11, 17	1, 11, 17
GDR2340	Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS)	Thierry JOLIVEAU	INS2I	7, 39	6, 39, 7, 31
GDR2354	Génélevures 4	Serge POTIER	INSB	22	21
GDR2426	Physique quantique mésoscopique	Bernard PLACAIS	INP	6, 2, 4, 8	3, 2, 4, 8
GDR2434	Analyse des Equations aux dérivées partielles (AEDP)	David LANNES	INSMI	1	41
GDR2439	Modélisations mathématiques et simulations numériques liées à la gestion des déchets nucléaires (MOMAS)	Tony LELIEVRE	INSMI	1	41
GDR2477	Thiorédoxines et glutarédoxines	Jean-philippe REICHHELD	INSB	28, 21	23, 20
GDR2588	Microscopie fonctionnelle du vivant (Biophotonique)	Laurent HELIOT	INSB	30, 8, 23, 7, 11, 25	22, 8, 27, 28, 11, 51, 16, 25, 54
GDR2647	STIC Santé (STIC Santé)	Françoise PEYRIN	INSIS	7, 30	7, 28
GDR2753	Analyse Fonctionnelle et Harmonique et Probabilités (AFHP)	Frédéric BAYART	INSMI	1, 7	41, 7
GDR2808	Physique et applications de la matière sous irradiation (PAMIR)	Serge BOUFFARD	INP	5, 3, 4, 15	5, 1, 4, 15
GDR2822	GDR d'éthologie	Martine HAUSBERGER	INSB	27	26
GDR2865	Structure de la turbulence et mélange (Turbulence)	Luminita DANAILA	INSIS	10, 2, 20	10, 2, 30
GDR2875	Topologie algébrique et applications	Benoît FRESSE	INSMI	1	41
GDR2876	Groupe de recherche européen Franco-italien Mathématiques et Physique (GREFI MEFI)	Pierre PICCO	INSMI	1	41
GDR2897	Détecteurs et émetteurs de radiations térahertz à semiconducteurs (TZH)	Wojciech KNAP	INP	6, 8	3, 8
GDR2900	Hyperbolic and Kinetic Equations (HYKE)	Stéphane LABBE	INSMI	1	41
GDR2904	Systèmes multi-électrodes et traitement du signal appliqués à l'étude des réseaux neuronaux	Pierre MEYRAND	INSB	25, 27	25, 26
GDR2905	Neurosciences de la mémoire (NeuroMem)	Serge LAROCHE	INSB	27	26
GDR2909	Métabolisme de l'arsenic chez les microorganismes (MAMs)	Philippe BERTIN	INEE	29, 22	29, 21
GDR2915	Réplication des chromosomes eucaryotes et ses points de contrôle (REPLICHRON)	Marcel MECHALI	INSB	22	21
GDR2917	Instrumentation et Modélisation pour l'Imagerie Biomédicale (MI2B)	Gerard MONTAROU	IN2P3	3	1
GDR2918	NEUTRINO	Dominique DUCHESNEAU	IN2P3	3, 2	1, 2
GDR2921	Physique Subatomique et Calculs sur Réseau	Jaume CARBONELL	IN2P3	3, 2	1, 2
GDR2932	Théorie des jeux : modélisation mathématique et applications (JEMMA)	Jérôme RENAULT	INSMI	1, 7	41, 6
GDR2945	Singularités et applications	Jean-Michel GRANGER	INSMI	1	41
GDR2947	Géométrie non commutative	Emmanuel GERMAIN	INSMI	1	41
GDR2967	Groupe de recherche en audiologie expérimentale et clinique (GRAEC)	Pascal BARONE	INSB	27	26
GDR2968	Système d'information phénologique pour l'étude et la gestion des changements climatiques (SIP-GECC)	Isabelle CHUINE	INEE	20	30
GDR2970	Nano Grand Est (C'Nano GE)	Michel HEHN	INP	6, 4, 5, 8, 11, 15, 23	3, 4, 5, 8, 11, 15, 22, 27
GDR2971	Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest (C'Nano GSO)	Jean-pierre AIME	INP	6, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15	3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15
GDR2972	Nano Ile-de-France (C'Nano IdF)	Sylvie ROUSSET	INP	6, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 21	3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 20
GDR2973	C'Nano Rhône-Alpes (C'Nano RhA)	Laurent LEVY	INP	6, 4, 8, 15	3, 4, 8, 15
GDR2974	Nanofils-nanotubes semiconducteurs (NNS)	Jean-christophe HARMAND	INP	6, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 14, 15	3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 14, 15

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
GDR2975	Nano Nord-Ouest (C'Nano NO)	Denis MORINEAU	INP	6, 8, 15, 23	3, 8, 15, 22, 27
GDR2977	Biotechnologie et chimie bioinspirée pour l'énergie (Bio-Hydrogène)	Marc ROUSSET	INSB	21, 10, 13, 14, 16, 28, 29	20, 10, 13, 14, 16, 23, 29
GDR2980	Approches Multi-Physiques pour les systèmes Colloïdaux Concentrés (AMC2)	Martine MASBERNAT	INSIS	10, 5, 11, 20	10, 5, 11, 30
GDR2984	Dynamique et Contrôle des ensembles complexes (DYCOEC)	Christophe LETELLIER	INSIS	10, 1, 2, 4	10, 41, 2, 4
GDR2986	Or-Nano : vers des nanoparticules d'or fonctionnelles (Or nano)	Catherine LOUIS	INC	14, 11, 12, 13, 15, 16, 4, 5, 6, 8, 10	14, 11, 12, 13, 15, 16, 4, 5, 3, 8, 10
GDR3000	Informatique graphique (IG)	Jean-Pierre JESSEL	INS2I	7	7, 6, 41
GDR3002	Recherche opérationnelle	Philippe CHRETIENNE	INS2I	7	6
GDR3003	Bioinformatique moléculaire	Eric RIVALS	INS2I	7, 21, 22	6, 20, 21
GDR3034	Chromodynamique Quantique et Physique des Hadrons (GDR PH-QCD)	Eric VOUTIER	IN2P3	3	1
GDR3045	Groupe de recherche en vision (GDR Vision)	Pascal MAMASSIAN	INSB	27, 7	26, 7
GDR3049	Médicaments Photoactivables - Photochimiothérapie (PHOTOMED)	Patricia VICENDO	INC	12, 16, 30	12, 16, 28
GDR3056	Criblage biologique de petites molécules (ChemBioScreen)	Laurence LAFANECHERE	INSB	30, 16	28, 16
GDR3064	Géométrie algébrique et géométrie complexe (GAG)	Laurent MANIVEL	INSMI	1	41
GDR3070	Physique de la cellule aux tissus (CellTiss)	Annie VIALLAT	INP	11, 5, 23	11, 5, 22, 27
GDR3071	Ingénierie des biosystèmes : de la cellule au procédé	CLAUDE-GILLES DUSSAP	INSIS	30, 10	28, 10
GDR3072	Robotique (Robotique)	Philippe BIDAUD	INS2I	7, 8, 9, 27, 30	7, 6, 9, 8, 28, 26
GDR3159	Réseau Meetchondrie	Carina PRIP BUUS	INSB	25, 23	24
GDR3162	Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques (Mécanotransduction)	Thierry HOC	INSIS	30, 9, 10	28, 9, 10
GDR3168	Génie de la Programmation et du Logiciel (GPL)	Laurence DUCHIEN	INS2I	7	6
GDR3171	Pseudomonas	Patrick PLESIAI	INSB	21, 16	20, 16
GDR3179	Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques (MASCOT NUM)	Clémentine PRIEUR	INSMI	1, 7	41, 6, 7
GDR3182	Nanoalliages : synthèse, structures et propriétés (Nanoalliages)	Christian RICOLLEAU	INP	5, 6, 14, 15	5, 3, 14, 15
GDR3183	Matériaux et Interactions en Compétition (MICO)	Marie-bernadette LEPETIT	INP	6, 5, 15	3, 5, 15
GDR3196	Centre de compétence en nanosciences et nanotechnologies PACA (C'NANO PACA)	Margrit HANBUCKEN	INP	6, 5, 8, 12	3, 5, 8, 12
GDR3217	Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT)	Annick LOISEAU	INP	5, 6, 8, 11, 15	5, 3, 8, 11, 15
GDR3219	Physique Mésoscopique des Ondes pour Imagerie en Milieux Complexes (Mésolmage)	Serguei SKIPETROV	INP	5, 1, 4, 6, 8, 9, 18	5, 41, 4, 3, 8, 9, 18
GDR3260	Anticorps et ciblage thérapeutique (ACCITH)	Hervé WATIER	INSB	30, 24	28, 27
GDR3262	Terascale (Terascale)	Dirk ZERWAS	IN2P3	3	1
GDR3271	Imageries in vivo (Imagiv)	Luc DARRASSE	INSIS	30, 16	28, 16
GDR3273	Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA)	Patrick-Louis COMBETTES	INSMI	1	41
GDR3274	Dynamique Quantique (DYNQUA)	Stephan DE BIEVRE	INSMI	1, 2	41, 2
GDR3275	Calcul (Calcul)	Violaine LOUVET	INSMI	1, 7	41, 6
GDR3276	Transport solide naturel (TSN)	Alexandre VALANCE	INP	5, 9, 10, 18, 19, 20	5, 9, 10, 18, 19, 30
GDR3280	Tara-Oceans	Chris BOWLER	INEE	28, 29	23, 29
GDR3305	Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique (MNS MNF)	Jean-louis LECLERCQ	INSIS	8, 5, 6, 9, 10, 11, 13	8, 5, 3, 9, 10, 11, 13
GDR3314	Méthodes corrélées pour la structure électronique (CORREL)	Michel CAFFAREL	INC	13, 4, 6	13, 4, 3
GDR3322	Information quantique : fondements et applications	Jean-sebastien TANZILLI	INP	4, 2, 6, 7, 8	4, 2, 3, 6, 8
GDR3325	Codes, Développements, Formalismes et Théories autour et au delà de la fonctionnelle de la densité (CoDFT)	Xavier BLASE	INP	6, 2, 4, 5	3, 2, 4, 5
GDR3334	Assemblages supramoléculaires et membranes biologiques : Concepts, modèles et fonctions (SupraMemBio)	Marie-therese PATERNOSTRE STOUFFLET	INC	16, 11, 21, 23, 5	16, 11, 20, 22, 5, 27
GDR3340	Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques	Dominique MANCHON	INSMI	1	41
GDR3341	Géométrie, Arithmétique et Probabilités : une approche ergodique (PLATON)	Françoise DAL'BO	INSMI	1	41
GDR3353	Agroécosystèmes, agrobiodiversités et environnement. Domestication et innovations (MOSAÏQUE)	Yildiz THOMAS	INEE	29, 31, 45	29, 31, 54



**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
GDR3362	Contrôle des EDP (CONEDP)	Fatiha ALABAU-BOUSSOUIRA	INSMI	1	41
GDR3368	Electronique Organique	Lionel HIRSCH	INSIS	8, 6, 13, 11	8, 3, 13, 11
GDR3369	ERRATA	Frédéric SAIGNE	INSIS	8, 3, 6	8, 1, 3
GDR3382	GDR Thermoélectricité	Sylvie HEBERT	INC	15, 6, 5	15, 3, 5
GDR3395	Théorie de Lie Algébrique et Géométrie (TLAG)	Cedric BONNAFE	INSMI	1	41
GDR3397	Mathématiques et entreprises	Bertrand MAURY	INSMI	1	41
GDR3398	Histoire des mathématiques (HDM)	Norbert SCHAPPACHER	INSMI	1, 35	41, 35
GDR3422	Photosynthèse	Giovanni FINAZZI	INSB	28	23
GDR3431	Structures et Rôles Biologiques des Quadruplexes d'Acides Nucléiques (G4)	Marie-paule FICHOU	INC	12, 16, 22	12, 16, 21
GDR3432	Cellules souches mésenchymateuses, matériaux et microenvironnement des tissus de soutien (GRIMIT)	christian JORGENSEN	INSB	30	28
GDR3440	Neurosciences cognitives du développement	Jacqueline FAGARD	INSB	27	26
GDR3475	Analyse multifractale (AM)	Stéphane JAFFARD	INSMI	1	41
GDR3476	Statistique et santé (Stat et santé)	Chantal GUIHENNEUC-JOUYAU	INSMI	1	41
GDR3477	Géométrie stochastique (GeoSto)	Pierre CALKA	INSMI	1	41
GDR3531	Nanocristaux dans les diélectriques pour l'électronique et pour l'optique (NACRE)	Caroline BONAFOS	INP	5, 6, 8, 4, 10, 15	5, 3, 8, 4, 10, 15
GDR3532	Modélisation des Matériaux (ModMat)	Guy TREGLIA	INP	5, 6, 15	5, 3, 15
GDR3533	Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE)	Gilles GREGOIRE	INP	4, 13, 3, 17	4, 13, 1, 17
GDR3536	Architecture et Dynamique Nucléaires (ADN)	Jean-marc VICTOR	INP	2, 11, 21, 22	2, 11, 20, 21
GDR3543	Systèmes de refroidissement dyphasiques : apports des sciences des surfaces et des interfaces (SYREDOSSI)	Frédéric LEFEVRE	INSIS	10, 5, 6, 8, 9	10, 5, 3, 8, 9
GDR3544	Sciences du bois (BOIS)	Joseph GRIL	INSIS	9, 10, 15, 16, 21, 28, 29, 31	9, 10, 15, 16, 20, 23, 29, 31
GDR3545	Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament (RCPG-Physio-Med)	Ralf JOCKERS	INSB	30, 24	28, 24, 25, 27, 16
GDR3546	Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative (EGM)	Michael CHANDLER	INSB	22, 28, 29	21, 29
GDR3547	MCM-2: Magnétisme et Commutation Moléculaires (MCM)	Jean-francois LETARD	INC	14, 15, 13, 12, 11, 8, 6, 5, 4	14, 15, 13, 12, 11, 8, 3, 5, 4
GDR673	Informatique Mathématique (IM)	Brigitte VALLEE	INS2I	7, 1, 22	6, 41, 7
GDR717	Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques (MACS)	Janan ZAYTOON	INS2I	7	7, 6
GDR720	Information, signal, images, vision (ISIS)	Laure BLANC FERAUD	INS2I	7	7, 6
GDR722	Information-interaction-intelligence (I3)	Florence SEDES	INS2I	7	6, 7
GDR725	Architecture Systèmes Réseaux (ASR)	MARC DAUMAS	INS2I	7	6
GDS2754	MATHRICE	Jacquelin CHARBONNEL	INSMI	1	41
GDS2755	Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM)	Odile LUGUERN	INSMI	1	41
GDS3366	Institut de biologie de Lille	Yvan DE LAUNOIT	INSB	22	21
GDS3548	IBCG	Agamemnon CARPOUSIS	INSB	22	21
LRC7228	Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse	Cathie VIX	INC	15, 11, 6, 14	15, 11, 3, 14
UMI2615	Laboratoire J.-V. Poncelet (LIFR-MI2P)	Mikhail TSFASMAN	INSMI	1, 7, 2	41, 6, 2
UMI2807	Centre de modélisation mathématique (CMM)	Alejandro JOFRE	INSMI	1, 7	41, 6, 7
UMI2820	Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS)	Dominique COLLARD	INSIS	8, 30	8, 28
UMI2842	Institut CNRS-PAULI (ICP)	Norbert MAUSER	INSMI	1	41
UMI2924	IMPA	César CAMACHO	INSMI	1	41
UMI2954	Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA)	Eric CASTELLI	INS2I	7	7, 6, 34
UMI2955	Image and Pervasive Access Lab (IPAL)	Daniel RACOCEANU	INS2I	7	7, 6
UMI3022	EURANDOM	Remco VAN DER HOFTAD	INSMI	1	41
UMI3069	PIMS-Europe	Alejandro ADEM	INSMI	1, 7	41, 6, 7

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMI3175	Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique (LAFMIA)	Rogelio LOZANO	INS2I	7	7, 6
UMI3265	Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI)	Stephen CUSACK	INSB	23, 21	27, 20
UMI3351	Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts (IFAECI)	Carolina VERA	INSU	19, 20	19, 30
UMI3376	TAKUVIK (TAKUVIK)	Marcel BABIN	INSU	19, 18, 20	19, 18, 30
UMI3457	Centre de recherches mathématiques (CRM)	Laurent HABSIEGER	INSMI	1	41
UMI3483	Laboratoire Fibonacci	Stefano MARMI	INSMI	1	41
UMI3494	Indo-French Center for Applied Mathematics (IFCAM)	Jean-Pierre RAYMOND	INSMI	1, 7, 2	41, 6, 7, 2
UMI3527	Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI)	Philippe CODOGNET	INS2I	7	6, 7
UMR12	Laboratoire Léon Brillouin (LLB)	Christiane ALBA-SIMIONESCO	INP	5, 6, 11, 15	5, 3, 11, 15
UMR137	Unité mixte de physique CNRS/Thalès	Frédéric NGUYEN VAN DAU	INP	6, 8	3, 8
UMR144	Compartmentation et dynamique cellulaires (CDC)	Bruno GOUD	INSB	23, 26	22
UMR168	Unité physico-chimie Curie (P.C.C)	Jean-François JOANNY	INC	11, 23	11, 22, 27
UMR218	Dynamique nucléaire et plasticité du génome	Genevieve ALMOUZNI	INSB	22, 26	21, 22
UMR2594	Laboratoire des interactions plantes micro-organismes (LIPM)	Dominique ROBY	INSB	28	23
UMR3145	SYSDIAG : modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic	Franck MOLINA	INSB	30, 7	28, 6, 7
UMR3215	Génétique et biologie du développement	Edith HEARD	INSB	26	22
UMR3244	Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer	Michelle DEBATISSE	INSB	22	21
UMR3299	Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux (SIS2M)	Eric ELIOT	INC	14, 13, 11	14, 13
UMR3306	Signalisation, neurobiologie et cancer	Frédéric SAUDOU	INSB	24	24, 25, 21
UMR3347	Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers	Simon SAULE	INSB	22, 24	24, 22, 21
UMR3348	Stress génotoxiques et cancer	Mounira AMOR GUERET	INSB	22	21
UMR3525	Génétique des génomes	Alain JACQUIER	INSB	22, 2, 21	21
UMR3528	Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses	Marc DELARUE	INSB	21, 16	20, 16
UMR5004	Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes (BPMP)	Alain GOJON	INSB	28	23
UMR5007	Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP)	Hatem FESSI	INSIS	10, 7	10, 7, 11
UMR5022	Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement (LEAD) (LEAD)	Emmanuel BIGAND	INSB	27	26
UMR5023	Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés (LEHNA)	Pierre JOLY	INEE	20, 29	30, 29
UMR5048	Centre de biochimie structurale (CBS)	Catherine ROYER	INSB	21, 16	20, 16, 5, 11
UMR5059	Centre de bio-archéologie et d'écologie (CBAE)	Jean-Frédéric TERRAL	INEE	31, 20	31, 30
UMR5068	Synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique	Michel BALTAS	INC	12, 16, 30	12, 16, 28
UMR5075	Institut de biologie structurale (IBS)	Eva PEBAY-PEYROULA	INSB	21, 16, 23	20, 16, 27
UMR5085	Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingenierie des Matériaux (C.I.R.I.M.A.T.)	Francis MAURY	INC	15, 11, 8, 9, 14, 30	15, 11, 8, 9, 14, 28
UMR5086	Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux (BMSSI)	Gilbert DELEAGE	INSB	21, 16, 23, 13	20, 16, 13
UMR5088	Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération	Didier TROUCHE	INSB	23, 30, 22	21, 28, 22
UMR5089	Institut de pharmacologie et de biologie structurale (IPBS)	Jean-Philippe GIRARD	INSB	30, 16, 21, 22, 23	28, 21, 16, 20, 27
UMR5095	Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC)	Bertrand DAIGNAN FORNIER DE LACHAUX	INSB	23, 22	22, 21, 20
UMR5096	Laboratoire Génome et développement des plantes	Jean-Marc DERAGON	INSB	28	23
UMR5099	Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes (LBME)	Pierre-Emmanuel GLEIZES	INSB	22, 23	21, 54, 20
UMR5100	Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaires (LMGM)	Agamemnon CARPOUSIS	INSB	22, 21	21, 20
UMR5104	VERIMAG (VERIMAG)	Nicolas HALBWACHS	INS2I	7	6, 7
UMR5105	Laboratoire de psychologie et neurocognition	Sylviane VALDOIS	INSB	27	26
UMR5110	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM)	Serge HEUSSNER	INSU	19, 20	19, 30

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR5119	Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM)	Marc TROUSSELLIER	INEE	20, 29, 19	30, 29, 19
UMR5126	Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO)	Yann KERR	INSU	20	30
UMR5127	Laboratoire de mathématiques (LAMA)	Didier BRESCH	INSMI	1	41
UMR5141	Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI)	Henri MAITRE	INS2I	7, 8	7, 6, 8
UMR5142	Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP)	Laurent BORDES	INSMI	1	41
UMR5149	Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier (I3M)	Paul-Emile PARADAN	INSMI	1, 10	41, 10
UMR5152	Laboratoire de Physique Théorique (LPT)	Clement SIRE	INP	2, 6, 5, 4	2, 3, 5, 4
UMR5157	Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux (SAMOVAR)	Jean-Pierre DELMAS	INS2I	7	6, 7
UMR5163	Laboratoire adaptation et pathogénie des micro-organismes (LAPM)	Johannes GEISELMANN	INSB	23	27, 21
UMR5164	Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation	Jean-François MOREAU	INSB	24, 22, 23, 26	27, 22
UMR5165	UDEAR - Unité différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde (UDEAR)	Guy SERRE	INSB	24	27, 22
UMR5168	Laboratoire de physiologie cellulaire végétale (LPCV)	Norbert ROLLAND	INSB	28	23
UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	Martin GIURFA	INSB	27	26
UMR5174	Evolution et diversité biologique (EDB)	Etienne DANCHIN	INEE	29, 20	29, 30
UMR5175	Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)	Philippe JARNE	INEE	29, 20, 27, 39	29, 30, 26, 39
UMR5183	Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE)	Paolo LAJ	INSU	19, 20, 9	19, 30, 9
UMR5200	Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM)	Rene LESSIRE	INSB	28	23
UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle (IGF)	Jean-philippe PIN	INSB	24, 21, 30, 25, 26, 22	24, 25, 28, 21, 22, 20
UMR5205	Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information (LIRIS)	Atila BASKURT	INS2I	7, 37	6, 7
UMR5208	Institut Camille Jordan (ICJ)	Elisabeth MIRONESCU	INSMI	1	41
UMR5215	Laboratoire de physique et chimie des nano-objets	Bruno CHAUDRET	INP	6, 13, 14	3, 13, 14
UMR5216	Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA)	JEAN-MARC THIRIET	INS2I	7, 34, 9	7, 34, 6, 9
UMR5217	Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG)	Hervé MARTIN	INS2I	7, 34	6, 7
UMR5218	Laboratoire de l'intégration, du matériau au système (IMS)	Claude PELLET	INSIS	8, 7, 30	8, 7, 28
UMR5219	Institut de mathématiques de Toulouse (IMT)	Patrick CATTIAUX	INSMI	1	41
UMR5220	Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS)	Isabelle MAGNIN	INSIS	7, 9, 30	7, 28, 9
UMR5221	Laboratoire Charles Coulomb (L2C)	Jean-louis SAUVAJOL	INP	6, 5, 11, 2, 8	3, 5, 11, 2, 8
UMR5224	Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK)	Eric BONNETIER	INSMI	1, 7	41, 6, 7
UMR5229	Centre de neuroscience cognitive	Jean-rene DUHAMEL	INSB	27	26
UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	Michael KANN	INSB	23	27
UMR5235	Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques (DIMNP)	Catherine BRAUN-BRETON	INSB	23, 22	27, 20
UMR5236	Centre d'études d'agents Pathogènes et Biotechnologies pour la Santé (CPBS)	Christian DEVAUX	INSB	23, 30	27, 28
UMR5237	Centre de recherche de biochimie macromoléculaire (CRBM)	Anne DEBANT	INSB	23, 24	22, 24
UMR5239	Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule (LBMC)	Laurent SCHAEFFER	INSB	22, 21, 23, 24, 25, 30	21
UMR5240	Microbiologie, adaptation et pathogénie (MAP)	Nicole COTTE PATTAT	INSB	22, 28	21, 23
UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	Vincent LAUDET	INSB	26, 22, 25, 29	22, 21, 24, 29
UMR5243	Géosciences Montpellier	Jean-louis BODINIER	INSU	18, 20	18, 30
UMR5245	Laboratoire d'écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB)	Jean-luc PROBST	INEE	20	30
UMR5246	Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS)	Loïc BLUM	INC	12, 21, 30	12, 20, 28
UMR5247	Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)	Jean MARTINEZ	INC	16, 12, 21, 30	16, 12, 20, 28
UMR5248	Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)	Erick DUFOURC	INC	16, 23, 11, 12, 21	16, 22, 11, 20, 27
UMR5249	Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM)	Stephane MENAGE	INC	16, 14, 23, 21, 25	16, 14, 25, 20, 27

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR5251	Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)	Jean-François JAULENT	INSMI	1	41
UMR5254	Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)	Olivier DONARD	INC	13, 11, 12, 15, 20, 29	13, 11, 12, 15, 30, 29
UMR5263	Cognition, Langues, Langages, Ergonomie (CLLE)	Jean-francois BONNEFON	INSHS	34, 27	34, 26
UMR5272	LABORATOIRE G-SCOP (G-SCOP)	Yannick FREIN	INS2I	7, 9, 1	6, 9, 7
UMR5273	STROMALAB	Louis CASTEILLA	INSB	25	24
UMR5275	Institut des Sciences de la Terre (ISTerre)	Philippe CARDIN	INSU	18, 20	18, 30
UMR5282	Centre de physiopathologie de Toulouse Purpan (CPTP)	Roland LIBLAU	INSB	24, 23	27, 22
UMR5286	Centre de recherche en cancérologie de Lyon	Alain PUISIEUX	INSB	23, 22, 24	24, 22
UMR5287	Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCA)	Jean rene CAZALETS	INSB	27, 25	26, 25
UMR5288	Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse (AMIS)	Eric CRUBEZY	INEE	31, 29, 45	31, 29, 54
UMR5290	Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC)	Didier FONTENILLE	INEE	29, 23	29, 27
UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon	Olivier BERTRAND	INSB	27, 25, 30	26, 25, 28
UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives (IMN)	Erwan BEZARD	INSB	25, 27	25, 26
UMR5296	Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN)	Bernard MAZOYER	INSB	27, 16, 25, 30, 34	26, 28
UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS)	Daniel CHOQUET	INSB	24, 23, 25	25, 22
UMR5299	Laboratoire Univers et Particules de Montpellier (LUPM)	Fabrice FEINSTEIN	IN2P3	2, 3, 17	2, 1, 17
UMR5493	Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C)	Barend VAN TIGGELEN	INP	5, 6, 15	5, 3, 15
UMR5502	Institut de mécanique des fluides de Toulouse (IMFT)	François CHARRU	INSIS	10, 20	10, 30
UMR5504	Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP)	Nicholas LINDLEY	INSIS	30, 10, 21	28, 10, 20
UMR5505	Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT)	Michel DAYDE	INS2I	7, 34	6, 7
UMR5506	Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM)	Jean-Claude KONIG	INS2I	7, 8, 22	6, 7, 8, 21
UMR5516	Laboratoire HUBERT CURIEN (LHC)	Florent PIGEON	INSIS	8, 4, 7	8, 4, 7, 6
UMR5519	Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI)	Christophe BAUDET	INSIS	10, 19, 20	10, 19, 30
UMR5525	Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications de Grenoble (TIMC-IMAG)	Philippe CINQUIN	INSIS	7, 30	7, 28, 6
UMR5534	Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire	Guy MOUCHIROUD	INSB	22, 23, 26	21, 24, 22, 25
UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier (IGMM)	Marc PIECHACZYK	INSB	22, 23, 24, 30	21, 22, 27, 24
UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques (CRMSB)	Jean-Michel FRANCONI	INSB	30	28
UMR5546	Laboratoire de recherche en sciences végétales	Elisabeth JAMET	INSB	28	23
UMR5547	Centre de biologie du développement (CBD)	Marc HAENLIN	INSB	26, 22, 24, 23	22, 21, 25
UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO)	Michele FABRE THORPE	INSB	27, 25	26, 25
UMR5553	Laboratoire d'écologie alpine (LECA)	Irene TILL-BOTTRAUD	INEE	29, 20	29, 30
UMR5554	Institut des sciences de l'évolution de Montpellier (ISEM)	Jean christophe AUFFRAY	INEE	29, 20, 19, 18	29, 30, 19, 18
UMR5557	Ecologie microbienne	Yvan MOENNE-LOCCOZ	INEE	29, 20	29, 30
UMR5558	Biométrie et biologie évolutive (LBBE)	Dominique MOUCHIROUD	INEE	29, 22, 7	29, 21, 6
UMR5563	Géosciences Environnement Toulouse (GET)	Michel GREGOIRE	INSU	18, 20	18, 30
UMR5564	Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement (LTHE)	Thierry LEBEL	INSU	20, 19	30, 19
UMR5566	Laboratoire d'études en Géophysique et océanographie spatiales (LEGOS)	Yves MOREL	INSU	19, 20	19, 30
UMR5569	HydroSciences Montpellier (HSM)	Eric SERVAT	INSU	20	30
UMR5582	Institut Fourier (IF)	Gerard BESSON	INSMI	1	41
UMR5584	Institut de Mathématiques de Bourgogne	Luis PARIS	INSMI	1	41
UMR5586	Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures (LPMCN)	Alfonso SAN MIGUEL	INP	5, 6	5, 3
UMR5588	Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy)	Jacques DEROUARD	INP	5, 4, 9, 11	5, 4, 9, 11, 8

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR5604	Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)	philippe BONTEMS	INSHS	37, 1	37, 41
UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	Jan TRAAS	INSB	28	23, 22
UMR5668	Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP)	Gilles VILLARD	INS2I	7	6, 41
UMR5669	Unité de mathématiques pures et appliquées (UMPA/ENSL)	Laurent BERGER	INSMI	1	41
UMR5672	Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon	Thierry DAUXOIS	INP	2, 11, 7, 5, 10	2, 11, 7, 5
UMR5797	Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)	Philippe MORETTO	IN2P3	3, 22, 2, 13	1, 21, 2, 13
UMR5800	Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI)	Pascal WEIL	INS2I	7	6, 7, 21
UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)	Antoine GREMARE	INSU	19, 18, 20, 29	19, 18, 30, 29
UMR5814	Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules (LAPP)	Jean KARYOTAKIS	IN2P3	3	1
UMR5819	Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPRAM)	Jean-pierre TRAVERS	INP	11, 6, 13	11, 3, 13
UMR5821	Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC)	Serge KOX	IN2P3	3, 2, 10, 17	1, 2, 10, 17
UMR5822	Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)	Guy CHANFRAY	IN2P3	3, 2, 13	1, 2, 13
UMR6022	Génie enzymatique et cellulaire. Reconnaissance moléculaire et catalyse (GEC)	Alain FRIBOULET	INSB	21	20
UMR6023	Microorganismes : génome et environnement (LMGE)	Télesphore SIME-NGANDO	INEE	20, 23	30, 27
UMR6024	Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO)	Serge GUIMOND	INSB	27, 34	26, 34
UMR6072	Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC)	Mohammed M'SAAD	INS2I	7, 8, 34	7, 6, 8, 34
UMR6074	Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)	Jean-Marc JEZEQUEL	INS2I	7	6, 7
UMR6082	Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information (FOTON)	Pascal BESNARD	INSIS	8, 4, 13	8, 4
UMR6085	Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem (LMRS)	Nordine MIR	INSMI	1	41
UMR6093	Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques (LAREMA)	Loïc CHAUMONT	INSMI	1	41
UMR6118	Géosciences Rennes	Michel BALLEVRE	INSU	18, 20	18, 30
UMR6139	Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme (LMNO)	Bernard LECLERC	INSMI	1	41
UMR6143	Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière (M2C)	Robert LAFITE	INSU	20, 18, 19, 10	30, 18, 19, 10
UMR6158	Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS)	Alain QUILLIOT	INS2I	7	6, 7
UMR6174	Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST)	Nicolas CHAILLET	INSIS	8, 9, 10, 7	8, 9, 10, 7, 6
UMR6205	Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique	Thierry LEVASSEUR	INSMI	1	41
UMR6214	Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI)	Daniel HENRION	INSB	25	24, 20, 25
UMR6241	Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique (LINA)	Pierre COINTE	INS2I	7	6, 7
UMR6249	Chrono-environnement	Daniel GILBERT	INEE	31, 32, 29, 20	31, 32, 29, 30
UMR6251	Institut de Physique de Rennes (IPR)	Jean-Pierre LANDESMAN	INP	5, 4, 11, 6, 8, 9, 13, 19	5, 4, 11, 3, 8, 9, 13, 19
UMR6265	Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA)	Luc PENICAUD	INSB	25, 27	24, 26, 25
UMR6279	Sciences et Technologies pour la Maitrise des Risques (STMR)	ERIC CHATELET	INSIS	7, 8, 9	7, 6, 8, 9
UMR6284	Image Sciences for Interventional Techniques (ISIT)	Jean-Yves BOIRE	INSIS	7, 30	7, 28
UMR6285	LAB-STICC (LAB-STICC)	Alain HILLION	INS2I	7, 8	7, 8, 6
UMR6290	Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)	Claude PRIGENT	INSB	26, 22	22, 21
UMR6291	Institut du thorax	Hervé LE MAREC	INSB	25	24
UMR6293	Génétique, reproduction et développement (GRéD)	Chantal VAURY ZWILLER	INSB	26, 22, 28	22, 21, 23, 24
UMR6299	Centre de recherche en cancérologie Nantes - Angers	Jacques LE PENDU	INSB	24, 30	27, 28, 24
UMR6301	Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales	Myriam BERNAUDIN	INSB	27, 16, 25, 30, 34	28
UMR6306	Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I)	Fabrice MERIAUDEAU	INS2I	7, 8	7, 6, 8
UMR6417	Laboratoire souterrain de Modane (LSM)	Fabrice PIQUEMAL	IN2P3	3	1
UMR6457	Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)	Bernd GRAMBOW	IN2P3	3, 13, 2	1, 13, 2

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR6508	Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux (CRISMAT)	Antoine MAIGNAN	INC	15, 6	15, 3
UMR6533	Laboratoire de physique corpusculaire (LPC CLERMONT)	Alain FALVARD	IN2P3	3, 2, 30	1, 2, 28
UMR6534	Laboratoire de physique corpusculaire (LPC CAEN)	Dominique DURAND	IN2P3	3	1
UMR6539	Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR)	Olivier RAGUENEAU	INEE	19, 20, 29	19, 30, 29
UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	Martine HAUSBERGER	INSB	27	26
UMR6553	Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO)	Francoise BINET	INEE	20, 29	30, 29
UMR6597	Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes (IRCCyN)	Michel MALABRE	INS2I	7, 9, 27	7, 6, 9, 26
UMR6598	Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA)	Pierre FERRANT	INSIS	10, 20	10, 30
UMR6602	Institut Pascal (Institut Pascal)	Michel DHOME	INSIS	7, 8, 6, 9, 10	7, 6, 8, 3, 9, 10
UMR6620	Laboratoire de Mathématiques	Michael HEUSENER	INSMI	1	41
UMR6623	Laboratoire de mathématiques de Besançon	Christian MAIRE	INSMI	1	41
UMR6625	Institut de recherche mathématique de Rennes	Bachir BEKKA	INSMI	1	41
UMR6629	Laboratoire de mathématiques Jean Leray	Benoît GREBERT	INSMI	1	41
UMR6634	Groupe de physique des matériaux (GPM)	Philippe PAREIGE	INP	5, 6, 9	5, 3, 9
UMR7005	Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (L.S.I.I.T)	Fabrice HEITZ	INS2I	7, 19	7, 6, 28, 19
UMR7009	Biologie du développement	Evelyn HOULISTON	INSB	26	22
UMR7023	Structures formelles du langage	Sophie WAUQUIER	INSHS	34, 27	34, 26
UMR7030	Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN)	Laure PETRUCCI	INS2I	7	6, 7
UMR7039	Centre de recherche en automatique de Nancy (C.R.A.N)	Didier WOLF	INS2I	7, 30	7, 28
UMR7052	Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires	Hervé PETITE	INSIS	30, 9	28, 9
UMR7057	Laboratoire de Matière et Systèmes Complexes (MSC)	Loic AUVRAY	INSIS	10, 2, 5, 11, 30	10, 2, 5, 11, 28
UMR7084	Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage (ESPCI)	Janine COSSY	INC	12, 7	12, 6, 7
UMR7089	Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications (LIAFA)	Pierre FRAIGNAUD	INS2I	7	6
UMR7093	Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV)	Antoine SCIANDRA	INSU	19, 29, 20	19, 29, 30
UMR7099	Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires (LBPCPM)	Bruno MIROUX	INSB	21, 23, 11	20, 27, 11
UMR7102	Neurobiologie des processus adaptatifs (NPA)	Jean MARIANI	INSB	25, 24, 27	25, 26
UMR7104	Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	Brigitte KIEFFER	INSB	22, 16, 21, 23, 24, 25, 26, 27	22, 20, 21, 24, 25, 28
UMR7117	Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré	Roger POUIVET	INSHS	35, 1	35, 41
UMR7122	Laboratoire de mathématiques et applications de Metz (LMAM)	Marius TUCSNAK	INSMI	1, 7	41
UMR7126	Preuves, Programmes et Systèmes (PPS)	Thomas EHRHARD	INS2I	7, 1	6, 41
UMR7137	Laboratoire des Interactions Microorganismes - Minéraux - Matière Organique dans les Sols (LIMOS)	Corinne LEYVAL	INSU	20	30
UMR7138	Systématique, adaptation, évolution	Hervé LE GUYADER	INEE	29, 26	29, 22
UMR7139	Végétaux marins et biomolécules	Catherine BOYEN	INSB	28, 16, 29	23, 16, 29
UMR7141	Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste	Francis WOLLMAN	INSB	28	23
UMR7144	Adaptation et diversité en milieu marin	François LALLIER	INEE	29, 19, 20	29, 19, 30
UMR7146	Laboratoire des Interactions Ecotoxicologie, Biodiversité, Ecosystèmes (LIEBE)	Pascale BAUDA	INEE	20	30
UMR7150	Mer et santé	Patrick CORMIER	INSB	26	22
UMR7152	Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action (LPPA)	Sidney WIENER	INSB	27, 7	26, 7
UMR7154	Institut de physique du globe de Paris (IPGP)	Claude JAUPART	INSU	18, 20	18, 30
UMR7156	Génétique moléculaire, génomique et microbiologie (GMGM)	Serge POTIER	INSB	22, 29	21, 29
UMR7159	Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques (LOCEAN)	Anne-marie LEZINE	INSU	19, 20	19, 30
UMR7161	Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX)	Olivier BOURNEZ	INS2I	7	6, 7

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR7162	Matériaux et phénomènes quantiques (MPQ)	Carlo SIRTORI	INP	6, 4, 5	3, 4, 5
UMR7164	Astroparticule et Cosmologie (APC)	Pierre BINETRUY	IN2P3	3, 2, 4, 17	1, 2, 4, 17
UMR7178	Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)	Christelle ROY	IN2P3	3, 13, 25, 16, 20, 27, 29	1, 13, 24, 16, 30, 26, 29
UMR7179	Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés	Fabienne AUJARD	INEE	29, 20, 27, 31	29, 30, 26, 31
UMR7198	Institut Jean Lamour (Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasmas - Surfaces)	Jean-marie DUBOIS	INC	15, 10, 9, 8, 6, 5, 4	15, 10, 9, 8, 3, 5, 4
UMR7199	Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives	Luc LEBEAU	INC	16, 12, 24	16, 12, 25
UMR7200	Laboratoire d'Innovation Thérapeutique	Marcel HIBERT	INC	16, 12, 30	16, 12, 28
UMR7206	Eco-Anthropologie et ethnobiologie	Serge BAHUCHET	INEE	31, 29, 38, 27	31, 29, 38, 26
UMR7208	Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques	Sylvie DUFOUR	INEE	29, 26	29, 22
UMR7210	Institut de la vision	José-Alain SAHEL	INSB	25, 26, 27	25, 22, 26
UMR7211	Immunologie, immunopathologie, immunothérapeutique	David KLATZMANN	INSB	30	27
UMR7212	Pathologie et virologie moléculaire	Hugues DE THE	INSB	23	24
UMR7213	Laboratoire de biophotonique et pharmacologie	Yves MELY	INSB	30, 16	28, 16
UMR7214	ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale (AREMS)	Bruno CHARPENTIER	INSB	21, 16	20, 16
UMR7215	Thérapie des maladies du muscle strié	Thomas VOIT	INSB	30	28
UMR7216	Centre épigénétique et destin cellulaire	Jonathan WEITZMAN	INSB	22	21, 20, 22, 24
UMR7219	Laboratoire de Sciences, Philosophie, Histoire (SPHERE)	David RABOUIN	INSHS	35, 33, 1	35, 33, 41
UMR7221	Evolution des régulations endocriniennes	Barbara DEMENEIX	INSB	25, 26	24, 22
UMR7222	Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques (ISIR)	Philippe BIDAUD	INS2I	7, 9	7, 9, 26
UMR7224	Physiopathologie des maladies du système nerveux central	Bruno GIROS	INSB	25, 24, 30	25, 28
UMR7225	Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière (CRICM)	Bernard ZALC	INSB	27, 7, 25	25, 26, 7
UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	Herve MOREAU	INSB	26, 28	22, 23
UMR7237	Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives (LINC)	Christian KELCHE	INSB	27, 30	26, 25
UMR7238	Génomique des microorganismes	Alessandra CARBONE	INSB	22, 43	21, 2, 6, 41
UMR7241	Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB)	Alain PROCHIANTZ	INSB	25, 23	24, 25, 22, 27
UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire: intégrité du génome, biologie tumorale, récepteurs, outils thérapeutiques.	Jean-luc GALZI	INSB	21, 16, 24	20, 16, 24
UMR7243	Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADÉ)	Alexandros TSOUKIAS	INS2I	7, 37	6, 37
UMR7244	Laboratoire de Chimie, Structures et Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT)	Véronique MIGONNEY	INC	16, 12, 30	16, 12, 28
UMR7245	Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes (MCAM)	Sylvie REBUFFAT	INEE	16, 20, 29	16, 30, 29
UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	Florian GUILLOU	INSB	26, 25, 27	24, 22, 26, 21
UMR7252	XLIM (XLIM)	Dominique CROS	INSIS	8, 1, 7	8, 41, 7, 6
UMR7253	Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC)	Ali CHARARA	INS2I	7	7, 6
UMR7254	Institut Sophia Agrobiotech (ISA)	Pierre ABAD	INSB	28, 29	23, 29
UMR7255	Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)	James STURGIS	INSB	21, 22, 23, 13	20, 16, 21, 23, 27
UMR7256	Information génomique et structurale (IGS)	Jean-Michel CLAVERIE	INSB	21, 22, 29	20, 21, 29
UMR7257	Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)	Yves BOURNE	INSB	21, 16	20, 16
UMR7258	Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)	Jean-Paul BORG	INSB	22, 30, 23, 21	24, 20, 27, 28
UMR7260	Neurosciences intégratives et adaptatives	Christian XERRI	INSB	27	26
UMR7261	Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI)	Jean-Paul MONGE	INEE	29, 27	29, 26
UMR7263	Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE)	Thierry TATONI	INEE	29, 20, 31, 26	29, 30, 31, 22
UMR7265	Biologie végétale et microbiologie environnementales (BVME)	Michel HAVAUX	INEE	28, 29	23, 29
UMR7266	Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)	Pierre RICHARD	INEE	20, 16, 19, 29, 39	30, 16, 19, 29, 39

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR7267	Ecologie et biologie des interactions (EBI)	Didier BOUCHON	INEE	29, 23, 28	29, 27, 23
UMR7271	Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S)	Michel RIVEILL	INS2I	7	6, 7
UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	Pascal BARBRY	INSB	30, 23, 24, 25, 21	28, 20, 21, 22, 24, 25, 27
UMR7276	Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL)	Michel COGNE	INSB	24	27
UMR7277	Institut de biologie du développement et cancer, IBDC-NICE (IBDC)	Stephane NOSELLI	INSB	24, 23, 26	22, 24
UMR7278	Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)	Didier RAOULT	INSB	30, 23	27, 28
UMR7279	Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF)	Jean-Marc TALBOT	INS2I	7, 34	6, 7, 34
UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	Eric VIVIER	INSB	24, 22, 23	27, 21, 22
UMR7281	Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)	Marie-therese GIUDICI-ORTICONI	INSB	21, 16, 13, 28	20, 16, 13, 23
UMR7282	Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse (EIPL)	Frederic CARRIERE	INSB	21, 16	20, 16
UMR7283	Laboratoire de chimie bactérienne (LCB)	Frédéric BARRAS	INSB	22, 21, 23, 28	21, 20
UMR7284	Centre Cancer et vieillissement	Eric GILSON	INSB	22, 21, 30	21, 20, 28, 24
UMR7285	Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers	Sabine PETIT	INC	14, 13, 16, 20	14, 13, 16, 30
UMR7287	Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM)	Eric BERTON	INSB	27, 7, 9, 25	26, 24, 9
UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille Luminy (IBDML)	Andre LE BIVIC	INSB	26, 22, 23, 24, 25	22, 21, 24, 25
UMR7289	Institut des Neurosciences de la Timone (INT)	Guillaume MASSON	INSB	27, 25	26, 25
UMR7290	Laboratoire de psychologie cognitive (LPC)	Johannes ZIEGLER	INSB	27, 34	26, 34
UMR7291	Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC)	Bruno POU CET	INSB	27	26
UMR7292	Génétique, immunothérapie, chimie et cancer	Gilles PAINTAUD	INSB	22, 16, 30	28, 21, 24
UMR7294	Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO)	Richard SEMPERE	INSU	19, 20, 29, 8	19, 30, 29, 8
UMR7295	Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA)	Michel ISINGRINI	INSB	27, 34	26, 34
UMR7296	Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS)	Mustapha OULADSINE	INS2I	7	7, 6
UMR7325	Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)	Claude HENRY	INP	5, 6, 8, 11, 12, 13, 15, 18	5, 3, 8, 11, 12, 13, 15, 18
UMR7327	Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO)	Bruno SCAILLET	INSU	18, 20	18, 30
UMR7330	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)	Nicolas THOUVENY	INSU	18, 20, 19, 31	18, 30, 19, 31
UMR7332	Centre de physique théorique (CPT)	Thierry MARTIN	INP	2, 1	2, 41
UMR7334	Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)	Rachid BOUCHAKOUR	INP	5, 6, 8, 15	5, 3, 8, 15
UMR7335	Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN)	Jean-marc GAMBAUDO	INP	2, 4, 1	2, 4, 41
UMR7338	Biomécanique et bioingénierie	Marie-Christine HO BA THO	INSIS	10, 30, 9	10, 28, 9
UMR7339	Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM)	Monique BERNARD	INSIS	30	28
UMR7342	Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)	Uwe EHRENSTEIN	INSIS	10, 5, 19, 30	10, 5, 19, 28
UMR7346	Centre de physique des particules de Marseille (CPPM)	Eric KAJFASZ	IN2P3	3, 17, 30	1, 17, 28
UMR7347	Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN)	Marc LETHIECQ	INSIS	8, 6, 15	8, 3, 15
UMR7348	Laboratoire de mathématiques et applications	PoI VANHAECKE	INSMI	1	41
UMR7349	Laboratoire de mathématiques, analyse, probabilités, modélisation d'Orléans (MAPMO) (MAPMO)	Romain ABRAHAM	INSMI	1	41
UMR7350	Laboratoire de mathématiques et physique théorique (LMPT)	Ahmad EL SOUFI	INSMI	1, 2	41, 2
UMR7351	Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné	Yannick BARAUD	INSMI	1, 10	41, 10
UMR7352	Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA)	Fabien DURAND	INSMI	1	41
UMR7353	Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités (LATP)	Bruno TORRESANI	INSMI	1	41
UMR7355	Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires (INEM)	Valerie QUESNIAUX RYFFEL	INSB	24	27
UMR7501	Institut de recherche mathématique avancée (IRMA)	Thomas DELZANT	INSMI	1	41
UMR7502	Institut Elie Cartan (IECN)	Marius TUCSNAK	INSMI	1	41



**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR7503	Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)	Françoise SIMONOT-LION	INS2I	7, 34	6, 7, 34
UMR7504	Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)	Marc DRILLON	INP	6, 4, 5, 11, 15	3, 4, 5, 11, 15
UMR7517	Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)	Philippe ACKERER	INSU	20	30
UMR7534	Centre de recherches en mathématiques de la décision (CEREMADE)	Olivier GLASS	INSMI	1, 7, 37	41, 7, 37
UMR7539	Laboratoire analyse géométrie applications (LAGA)	Laurence HALPERN	INSMI	1	41
UMR7561	Physiopathologie, Pharmacologie et Ingénierie articulaires	Jacques MAGDALOU	INSIS	30	28
UMR7566	Géologie et Gestion des Ressources minérales et énergétiques (G2R)	Jacques PIRONON	INSU	18, 20	18, 30
UMR7569	Laboratoire environnement et minéralurgie (LEM)	Fabien THOMAS	INSU	20, 18	30, 18
UMR7583	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)	Gilles BERGAMETTI	INSU	19, 4, 20, 17	19, 4, 30, 17
UMR7585	Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies (LPNHE)	Reynald PAIN	IN2P3	3, 2, 17	1, 2, 17
UMR7586	Institut de mathématiques de Jussieu (IMJ)	Patrice LE CALVEZ	INSMI	1	41
UMR7587	Institut Langevin "ondes et images" (LOA)	Mathias FINK	INSIS	8, 4, 5, 9, 30	8, 4, 5, 9, 28
UMR7588	Institut des nanosciences de Paris (I.N.S.P.)	Bernard PERRIN	INP	5, 4, 6	5, 4, 3
UMR7590	Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés (IMPMC)	Bernard CAPELLE	INP	5, 6, 15, 18, 20	5, 3, 15, 18, 30
UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	Giuseppe BALDACCI	INSB	22, 23, 26	21, 24, 22, 25
UMR7598	Laboratoire Jacques-Louis Lions (LJLL)	Yvon MADAY	INSMI	1, 10	41, 10
UMR7599	Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires (LPMA)	Gilles PAGES	INSMI	1	41
UMR7606	Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6)	Patrick GALLINARI	INS2I	7	6, 7
UMR7614	Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (LCPMR)	Alain DUBOIS	INC	13, 4, 6, 14	13, 4, 3, 14
UMR7618	Biogéochimie et écologie des milieux continentaux (BIOEMCO)	LUC ABBADIE	INEE	20, 16	30, 16
UMR7619	Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux (SISYPHE)	Pierre RIBSTEIN	INEE	20	30
UMR7621	Laboratoire d'océanographie Microbienne (LOMIC)	Stéphane BLAIN	INSU	19, 29, 20	19, 29, 30
UMR7622	Biologie du développement	Catherine JESSUS	INSB	26	22
UMR7623	Laboratoire d'imagerie paramétrique	Pascal LAUGIER	INSB	30, 9	28, 9
UMR7637	Laboratoire de neurobiologie	Thomas PREAT	INSB	24, 27, 30	26, 25, 28
UMR7638	Laboratoire Leprince-Ringuet (LLR)	Jean-claude BRIENT	IN2P3	3	1
UMR7640	Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique	FRANK PACARD	INSMI	1	41
UMR7641	Centre de mathématiques appliquées (CMAP)	Antonin CHAMBOLLE	INSMI	1, 10	41, 10
UMR7642	Laboratoire des solides irradiés (LSI)	Martine SOYER	INP	5, 6, 11	5, 3, 11
UMR7643	Laboratoire de physique de la matière condensée (PMC)	Francois OZANAM	INP	5, 6, 14, 15	5, 3, 14, 15
UMR7647	Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (LPICM)	Pere ROCA CABARROCAS	INSIS	8, 10, 4, 6	8, 10, 4, 3
UMR7654	Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique	Yves MECHULAM	INSB	21	20
UMR7656	Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)	Gilles TRAIMOND	INSHS	35, 1, 27, 34	35, 41, 26, 34
UMR8015	Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques	Nicolas LEULLIOT	INSB	21, 16	20, 16
UMR8022	Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL)	Sophie TISON	INS2I	7	6, 7
UMR8028	Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)	Daniel HESTROFFER	INSU	17, 1	17, 41
UMR8030	Génomique métabolique	Marcel SALANOUBAT	INSB	22, 16, 21	20, 21
UMR8049	Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM)	Marie-Pierre BEAL	INS2I	7	6, 7
UMR8050	Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées (L.A.M.A.)	Francois BOUCHUT	INSMI	1	41
UMR8051	Equipe Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS)	Inbar FIJALKOW	INS2I	7	7, 6
UMR8071	Statistique et génome	Christophe AMBROISE	INSMI	1, 22	41, 21
UMR8079	Ecologie, systématique et évolution (ESE)	Paul LEADLEY	INEE	29, 20, 28	29, 30, 23

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR8081	Imagerie par Résonance Magnétique Médicale et Multi-Modalités (IR4M)	Luc DARRASSE	INSIS	30, 8	28, 8
UMR8088	Analyse, géométrie et modélisation	Vladimir GEORGESCU	INSMI	1	41
UMR8100	Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV)	Catherine DONATI-MARTIN	INSMI	1	41
UMR8104	Institut Cochin	Pierre-Olivier COURAUD	INSB	24, 22, 23, 25, 26, 30	27, 21, 24, 28, 22
UMR8113	Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA)	Malcolm BUCKLE	INSB	21, 16	20, 16, 28
UMR8118	Laboratoire de physiologie cérébrale	Alain MARTY	INSB	24, 25	25
UMR8120	UMR de génétique végétale du Moulon	Dominique DE VIENNE	INSB	28, 29	23, 29
UMR8122	Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs	Thierry HEIDMANN	INSB	23	27, 22
UMR8144	Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM)	Samir TOHME	INS2I	7	6, 7
UMR8145	Mathématiques appliquées Paris 5 (MAP5)	Annie RAOULT	INSMI	1, 7, 30	41, 7, 28
UMR8147	Cytokines, hématopoïèse et réponse immune	Michel DY	INSB	24	27
UMR8148	Interactions et dynamique des environnements de surface (IDES)	Eric CHASSEFIERE	INSU	18, 20	18, 30
UMR8151	Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI)	Daniel SCHERMAN	INC	16, 30, 23	16, 28, 13
UMR8154	Neurophysiologie et nouvelles microscopies (NNM)	serge CHARPAK	INP	4, 8, 24	4, 8, 25
UMR8158	Laboratoire psychologie de la perception (LPP)	John kevin O'REGAN	INSB	27, 9, 34	26, 9, 34
UMR8161	Laboratoire : Approches Génétiques, Fonctionnelles et Structurales des Cancers	Yvan DE LAUNOIT	INSB	22, 16, 21	21, 16, 20, 24
UMR8165	Imagerie et Modélisation en Neurobiologie et Cancérologie (IMNC)	Yves CHARON	IN2P3	30, 3, 24	28, 1
UMR8172	Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG)	Eric MARCON	INEE	20, 29, 12, 9	30, 29, 12, 9
UMR8174	Centre d'économie de la Sorbonne	Jean-marc TALLON	INSHS	37, 1	37, 41
UMR8187	Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG)	Francois SCHMITT	INSU	19, 20, 29	19, 30, 29
UMR8188	Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL)	Eric GREGOIRE	INS2I	7	6
UMR8190	Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS)	Daniele HAUSER	INSU	19, 17, 20	19, 17, 30
UMR8191	Spintronique et technologie des composants (SPINTEC)	Jean pierre NOZIERES	INP	6, 8	3, 8
UMR8192	Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques	François DARCHEN	INSB	23, 24	25, 22
UMR8194	Centre d'études de la sensori-motricité (CESM)	Pierre-paul VIDAL	INSB	27, 25	26, 25
UMR8195	Centre de neurosciences Paris-Sud	Serge LAROCHE	INSB	27, 25	26, 25
UMR8197	Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)	Antoine TRILLER	INSB	24, 22, 25, 26, 28	22, 21, 25, 23
UMR8199	Génomique et maladies métaboliques	Philippe FROGUEL	INSB	22	21, 24
UMR8200	Stabilité génétique et oncogénèse	Patricia-laila KANNOUCHE	INSB	22	21, 24
UMR8201	Laboratoire d'automatique, de mécanique et d'informatique industrielles et humaines (LAMIH)	Thierry Marie GUERRA	INS2I	7, 9, 27	7, 6, 9, 26
UMR8203	Vectorologie et thérapies anticancéreuses	Luis MIR	INSB	30, 8	28, 8
UMR8204	Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)	Camille LOCHT	INSB	23, 24	27
UMR8206	Neuropsychopharmacologie des addictions. Vulnérabilité et variabilité expérimentale et clinique	Jean-Michel SCHERRMANN	INSB	30	28
UMR8212	Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE)	Cyril MOULIN	INSU	19, 20, 18	19, 30, 18
UMR8213	Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)	Jérôme LESUEUR	INP	6, 4, 8	3, 4, 8
UMR8217	Géosystèmes (Géosystèmes)	Thomas SERVAIS	INSU	18, 20	18, 30
UMR8219	Laboratoire d'Automatique, de Génie Informatique et Signal (LAGIS)	Philippe VANHEEGHE	INS2I	7	7, 6
UMR8221	Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxication (SMPSD)	Bruno ROBERT	INSB	23, 21, 16	20, 23, 16
UMR8501	Laboratoire Charles Fabry (LCF)	Christian CHARDONNET	INP	8, 4, 6	8, 4, 3
UMR8502	Laboratoire de physique des solides	Dominique CHANDESRIS	INP	6, 5, 11, 14, 21	3, 5, 11, 14, 20
UMR8506	Laboratoire des signaux et systèmes (L2S)	Silviu-Iulian NICULESCU	INS2I	7, 8	7, 8, 6
UMR8520	Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN)	Lionel BUCHAILLOT	INSIS	8, 6, 9	8, 3, 9

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMR8524	Laboratoire Paul Painlevé	Christophe BESSE	INSMI	1	41
UMR8536	Centre de mathématiques et de leurs applications (CMLA)	Nicolas VAYATIS	INSMI	1, 7	41, 7
UMR8539	Laboratoire de météorologie dynamique (LMD)	Vincent CASSE	INSU	19, 20, 17	19, 30, 17
UMR8548	Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS)	Jean PONCE	INS2I	7	6, 7
UMR8551	Laboratoire Pierre Aigrain	Jean-Marc BERROIR	INP	6, 5	3, 5
UMR8553	Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA)	Olivier DEBARRE	INSMI	1	41
UMR8554	Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)	Anne CHRISTOPHE	INSB	27, 34	26, 34
UMR8557	Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS)	Henri BERESTYCKI	INSMI	7, 34, 1	6, 34, 41
UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	Jean-Claude MICHALSKI	INSB	21, 16, 23, 27, 28	20, 16, 23, 26, 27
UMR8579	Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux (MSSMAT)	Hachmi BEN DHIA	INSIS	9, 5, 30	9, 5, 28
UMR8601	Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques	Isabelle ARTAUD	INC	16, 14	16, 14, 27
UMR8607	Laboratoire de l'accélérateur linéaire (LAL)	ACHILLE STOCCHI	IN2P3	3, 2, 7	1, 2, 7
UMR8608	Institut de physique nucléaire d'orsay (IPN)	Faiçal AZAIEZ	IN2P3	3, 2, 13	1, 2, 13
UMR8609	Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse (CSNSM)	Jean-antoine SCARPACI	IN2P3	3, 6, 15, 17, 18	1, 3, 15, 17, 18
UMR8612	Institut Galien Paris Sud	Elias FATTAL	INC	16, 11, 24	16, 11, 13, 28
UMR8618	Institut de Biologie des Plantes (IBP)	Michel DRON	INSB	28	23
UMR8619	Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire	Michel DESMADRIL	INSB	21, 5, 11, 23, 24	20, 5, 11, 22
UMR8621	Institut de génétique et microbiologie (IGM)	Jean-Pierre ROUSSET	INSB	22, 21, 28	21, 20, 23
UMR8622	Institut d'électronique fondamentale (IEF)	Andre DE LUSTRAC	INSIS	8, 6, 7	8, 3, 7
UMR8623	Laboratoire de Recherche en Informatique (LRI)	Philippe DAGUE	INS2I	7	6, 7
UMR8628	Laboratoire de mathématiques d'Orsay (LMO)	Patrick GERARD	INSMI	1	41
UMR8635	Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC)	Niels KELLER	INP	6, 14, 15	3, 14, 15
UMR8638	Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique	Janick ARDISSON	INC	16	16, 12
UMR8643	Laboratoire Spécification et Vérification (LSV)	Laurent FRIBOURG	INS2I	7	6
UMR9912	Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)	Gérard ASSAYAG	INS2I	7, 9, 27, 35	7
UMS1786	Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard	Laurent CLOZEL	INSMI	1	41
UMS2348	Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer	Philippe LEBARON	INSU	19, 20, 29	19, 30, 29
UMS2567	Observatoire aquitain des sciences de l'univers (OASU)	eric VILLENAVE	INSU	17, 19, 18, 20, 29	17, 19, 18, 30, 29
UMS3039	Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV)	Bernard DUCOMMUN	INSB	30, 16, 8	28, 16, 8
UMS3040	Circuits Multi-Projets (CMP)	Bernard COURTOIS	INS2I	8, 7	7, 8
UMS3042	Moyens Informatiques Multimedia, Information Scientifique (MI2S)	Brigitte BIDEGARAY-FESQUET	INS2I	7, 1	6, 7, 41
UMS3116	Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC)	Michel TAGGER	INSU	17, 18, 19, 20	17, 18, 19, 30
UMS3263	Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne (LNCA)	Herve DE KERRET	IN2P3	3	1
UMS3281	Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA)	patrick LAUNEAU	INSU	18, 20, 19, 39, 31, 4	18, 30, 19, 39, 31, 4
UMS3282	Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME)	Nicolas ARNAUD	INSU	18, 19, 20, 29, 31, 39	18, 19, 30, 29, 31, 39
UMS3286	Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg	Pascal VILLA	INSB	30, 16	28, 16
UMS3301	Centre d'Ecologie Marine Expérimentale (MEDIMEER)	Behzad MOSTAJIR	INEE	20, 29	30, 29
UMS3332	Relais d'information sur les sciences de la cognition (RISC)	Jean LORENCEAU	INSB	27, 7, 34	26, 7, 34
UMS3343	Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes (OSUR)	Gilles PINAY	INSU	20, 18, 29, 31	30, 18, 29, 31
UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	Bernard MALISSEN	INSB	23	27
UMS3370	Station alpine Joseph Fourier	Serge AUBERT	INEE	29, 28, 20	29, 23, 30
UMS3387	Centre de ressources biologiques Xénopes	Daniel BOUJARD	INSB	26	22, 28

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UMS3408	Unité Support Cycleron	Franck LAMBERTON	INSB	30, 27	26, 28
UMS3415	Chronobiotron	Sophie REIBEL	INSB	25, 27	25, 26
UMS3420	Bordeaux Imaging Center (BIC)	Daniel CHOQUET	INSB	24, 23, 25, 28, 4, 11	25
UMS3426	BioCampus Montpellier	Laurent JOURNOT	INSB	22, 23, 24	21
UMS3427	Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed"	Jean ROSENBAUM	INSB	23, 22, 24	24, 22, 27
UMS3428	Bio-imagerie de Bordeaux	Vincent DOUSSET	INSB	30	28
UMS3444	BioSciences Gerland-Lyon Sud	Pierre JURDIC	INSB	24	22, 20, 23, 24, 27
UMS3453	Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier	Germain GILLET	INSB	25	24
UMS3454	Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP)	Claude JAUPART	INSU	18, 20	18, 30
UMS3455	Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra (Ecce Terra)	Laurence EYMARD	INSU	20	30
UMS3458	Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)	Georges-Henri COTTET	INSMI	1	41
UMS3462	Systèmes d'observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins	Vincent RIDOUX	INEE	29, 20	29, 30
UMS3468	Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés (BBEES)	Cécile CALLOU	INEE	31, 20, 29	31, 30, 29
UMS3470	Unité mixte de service Pythéas (PYTHEAS)	Bruno HAMELIN	INSU	17, 18, 19, 20	17, 18, 19, 30
UMS3480	Biologie-Santé	Thierry GUILLAUMEUX	INSB	23, 24, 26	22, 24
UMS3514	Stella Mare	Antoine AIELLO	INEE	20, 31, 29	30, 31, 29
UMS3538	Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB)	Stephane GAFFET	INSU	18, 19, 17, 20, 29, 31, 39, 33, 4, 8, 3	18, 19, 17, 30, 29, 31, 39, 33, 4, 8, 1
UMS3552	IRMaGe (IRMaGe)	Jean-Francois LE BAS	INSB	27, 8	26, 8
UMS5638	Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc)	Thierry BOUCHE	INSMI	1	41
UMS6425	Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irene Joliot	Renaud HUYNH	IN2P3	3	1
UMS820	Institut d'études scientifiques de Cargese (IESC)	Giovanna CHIMINI	INP	2, 4, 5, 6	2, 4, 5, 3
UMS822	Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)	Patrick FOULON	INSMI	1	41
UMS831	Observatoire midi-Pyrénées (OMP)	PIERRE SOLER	INSU	19, 17, 18, 20	19, 17, 18, 30
UMS832	Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG)	Michel FILY	INSU	17, 18, 19, 20	17, 18, 19, 30
UMS839	Institut Henri Poincaré (IHP)	Cédric VILLANI	INSMI	1, 2	41, 2
UPR10	Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)	Jean-yves DUBOZ	INP	6, 8	3, 8
UPR1142	Institut de génétique humaine (IGH)	Giacomo CAVALLI	INSB	22, 23, 24, 26	21, 27, 24, 22, 25
UPR20	Laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN)	Dominique MAILLY	INP	6, 4, 8	3, 4, 8
UPR2355	Institut des sciences du végétal (ISV)	Helene BARBIER-BRYGOO	INSB	28, 29	23, 29
UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) (IBMP)	Pascal GENSCHIK	INSB	28	23
UPR288	Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)	Estelle IACONA	INSIS	10, 1	10, 41
UPR2940	Institut Néel	Alain SCHUHL	INP	6, 5, 4, 8, 15	3, 5, 4, 8, 15
UPR3082	Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales (LEBS)	Jacqueline CHERFILS	INSB	21, 11, 16, 23	20, 11, 16, 23
UPR3212	Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI)	Marie-France BADER	INSB	25, 23, 24, 27	25, 24, 26
UPR3228	Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)	Gerardus RIKKEN	INP	6, 4, 13	3, 4, 13
UPR3251	Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSIS)	Patrick LE QUERE	INS2I	7, 10, 34, 27	7, 10, 26, 34
UPR3266	Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL)	Marek LEWITOWICZ	IN2P3	3	1
UPR3293	Unité de neurosciences, information et complexité (UNIC)	Yves FREGNAC	INSB	25, 27	26, 25
UPR3294	Neurobiologie et développement (N&D)	Philippe VERNIER	INSB	26, 24, 25	25, 22
UPR3296	Virologie moléculaire et structurale (VMS)	Yves GAUDIN	INSB	23, 21	20, 27
UPR3404	Centre de génétique moléculaire (CGM)	Frederic BOCCARD	INSB	22, 21, 23, 26	21
UPR4301	Centre de biophysique moléculaire (CBM)	Eva JAKAB TOTH	INC	16, 21	16, 20

**Annexe unique à la décision n° DEC122654DGDS du 4 octobre 2012**

Code unité	Intitulé unité (sigle)	Nom directeur	Institut de rattachement principal	Sections pour le mandat 2008-2012	Sections pour le mandat 2012-2016
UPR5301	Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (C.E.R.M.A.V)	Redouane BORSALI	INC	11, 16, 28	11, 16, 23
UPR8001	Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS)	Jean ARLAT	INS2I	7, 8	7, 8, 6
UPR9002	Architecture et réactivité de l'ARN	Eric WESTHOF	INSB	21, 16, 22, 23	20, 21, 27, 16
UPR9021	Immunologie et chimie thérapeutiques (ICT)	Sylviane MULLER	INSB	30, 16	28, 16
UPR9022	Réponse immunitaire et développement chez les insectes	Jean-Marc REICHHART	INSB	26	27
UPR9034	Evolution, génomes et spéciation	Pierre CAPY	INEE	29, 22, 26	29, 21, 22
UPR9073	Expression génétique microbienne	Marc DREYFUS	INSB	21, 22	20, 21
UPR9080	Laboratoire de biochimie théorique	Philippe DERREUMAUX	INC	13, 16, 21	13, 16, 20
UPS2070	Consortium de Recherches pour l'Emergence des Technologies Avancées (CRETA)	Andre SULPICE	INP	6, 8, 15	3, 8, 15
UPS2275	Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)	Christine BERTHAUD	DGDS	2, 3	2, 1
UPS2999	Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques (IMASIE)	Jean-francois SABOURET	INSHS	41	50
UPS3044	Baculovirus et Thérapie	Martine CERUTTI	INSB	23	27
UPS3107	Institut des grilles et du cloud	Vincent BRETON	IN2P3	3, 7	1, 6, 7
UPS3248	Ecotron européen de Montpellier	Jacques ROY	INEE	20, 29	30, 29
UPS3509	Institut de biologie systémique et synthétique	Jean-Loup FAULON	INSB	22	21, 28
UPS44	Transgenèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)	Yann HERAULT	INSB	26	22
UPS846	Station de primatologie	Jean-louis NAHON	INSB	27	26
UPS851	Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS)	Denis GIROU	INS2I	19	6
URA1357	Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME)	Philippe BOUGEAULT	INSU	19, 20	19, 30
URA1961	Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire (ARHSI)	Antonio FREITAS	INSB	24	27
URA2182	Gènes, synapses et cognition	Pierre-marie LLEDO	INSB	25, 24	25
URA2210	Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie	Emmanuel BROUILLET	INSB	30	28
URA2464	Service de physique de l'état condensé (SPEC)	Eric VINCENT	INP	6	3
URA2578	Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement	Francois SCHWEISGUTH	INSB	26, 22	22, 21
URA2581	Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote	Artur SCHERF	INSB	23	27
URA2582	Interactions et dynamique cellulaires (I.D.C.)	Alain ISRAEL	INSB	23, 22	22, 21
URA3012	Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique	Hugues BEDOUELLE	INEE	29, 21	29, 20
URA3015	Virologie	Felix augusto REY	INSB	23	27, 20
USR2936	Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis	Jean CLOBERT	INEE	29, 20	29, 30
USR3010	Laboratoire Joliot-Curie (LJC)	Bertrand FOURCADE	INSB	22, 2, 5, 11, 21, 23, 26	21, 23, 22, 28, 2, 5, 11, 54
USR3078	Institut de recherche interdisciplinaire (IRI)	Vincent VILLERET	INSB	21, 11, 14, 16, 22	20, 21, 11
USR3149	Spectrométrie de masse biologique et protéomique	Joelle VINH	INSB	30	28
USR3151	Phosphorylation de protéines et pathologies humaines (P3H)	Sandrine RUCHAUD	INSB	30, 23, 16	28
USR3246	Centre émotion-remédiation et réalité virtuelle	Roland JOUVENT	INSB	27	26
USR3264	Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA)	Raffaele FLAMINIO	IN2P3	3, 4	1, 4
USR3278	Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE)	Serge PLANES	INEE	29, 20	29, 30
USR3380	Institut Recherche en Composants et systèmes pour l'Information et la Communication Avancée (IRCICA)	Alain CAPPY	INSIS	8, 7, 4	8, 7, 6, 4
USR3388	Pharmacochimie de la Régulation Epigénétique du Cancer (ETaC)	Paola barbara ARIMONDO	INC	16, 30	16, 28
USR3413	Sommeil, attention et neuropsychiatrie (SANPSY)	Pierre PHILIP	INSB	27	26
USR3441	Maison de la Simulation	Edouard AUDIT	INS2I	7	6
USR3456	CNRS Guyane	Anne CORVAL	INEE	20, 29, 31	30, 29, 31
USR6402	Centre de calcul de l'inst. national de phy.nucléaire et de phy.des particules (CCIN2P3)	Dominique BOUTIGNY	IN2P3	3, 7	1, 6

DEC122698DR04

## Décision relative au tarif des produits du LMC14 (UMS2572)

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 121626 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le tarif H.T de la prestation (préparation d'un échantillon en vue de son dosage par spectrométrie de masse par accélérateur) réalisée par le Laboratoire de Mesure du Carbone 14 (UMS 2572) est fixé selon le barème joint en annexe.

#### Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 15 octobre 2012.

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 octobre 2012

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

## Laboratoire de Mesure du Carbone 14

UMS 2572 bâtiment 450 porte 4E  
CEA Saclay, 91191 Gif sur Yvette Cedex

---

Date : 03 Octobre 2012

Objet : Tarification pour la préparation d'un échantillon en vue de son dosage par spectrométrie de masse par accélérateur au LMC14.

---

L'INSU a souhaité mettre en place en 2012 un ticket modérateur pour financer en partie la préparation des échantillons au Laboratoire de Mesure du Carbone 14 en vue de leur dosage au sein du laboratoire sur le spectromètre de masse par accélérateur ARTEMIS.

Le calcul du coût de la préparation a été effectué. Il résulte de la somme des coûts engendrés par les trois étapes de préparation. Il se décompose de la façon suivante :

Ticket modérateur CNRS pour 2012	demande budgétaire 2011* (hors salaire, en €)	nombre d'échantillons concernés	montant en €
frais généraux de fonctionnement du laboratoire (traitement des données, infrastructure, fluides...)	96000	2555	37.57
frais activité A (préparation chimique)	49000	1729	28.34
frais activité B (graphitisation)	60000	2555	23.48
<b>Total ticket modérateur</b> (coût de préparation d'un échantillon au LMC14)			<b>89.40</b>

\* coût issu de la demande de moyen en Juillet 2011 pour l'année 2012.

**Le coût unitaire d'un échantillon produit au LMC14 est fixé à 90,00 euros.** Ce prix sera applicable à partir du 15 octobre 2012.

Christophe Moreau  
Directeur du LMC14

DEC122428DR04

**Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 121626 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 modifiée donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs H.T des diverses prestations « pauses » réalisées par le l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay (UMR 8608) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 07 septembre 2012

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP



## TARIFICATION DES PRESTATIONS « PAUSES »

<b>TARIFICATION PRESTATIONS PAUSES</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>FORMULE PAUSE</b>	<b>Par personne</b>		
Pause complète	Café ou thé, jus de fruit, viennoiserie	2,37	2,50
Pause complète	Café ou thé, jus de fruit, biscuit en sachet individuel	1,90	2,00
Pause 2 boissons	Café ou thé, jus de fruit	1,52	1,60
Pause simple	Café ou thé	0,76	0,80
<b>DIVERS</b>	<b>L'unité</b>		
	Bouteille d'eau 1 l	1,14	1,20
	Bouteille d'eau 50 cl	0,57	0,60
	Bouteille d'eau 33 cl	0,47	0,50
	Jus de fruit 1 litre	2,37	2,50
	Madeline en sachet individuel	0,47	0,50
	Boite de gâteaux 250 g	5,69	6,00
	Boite de gâteaux 500 g	11,37	12,00
	Nappe	1,90	2,00

DEC122429DR04

**Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 121626 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 modifiée donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs H.T des locations de salles réalisées par le l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay (UMR 8608) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 septembre 2012

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

## PROPOSITION DE TARIFS

### Location de salles

	Prestations internes		Prestations externes		
	CNRS ou UPS				
	HT	TTC	HT	TTC	
<b>Auditorium</b>	220,00 €	263,12 €	400,00 €	478,40 €	Journée
	110,00 €	131,56 €	200,00 €	239,20 €	½ journée
<b>Salle de réunion 60 personnes</b>	150,00 €	179,40 €	150,00 €	179,40 €	Journée
	75,00 €	89,70 €	75,00 €	89,70 €	½ journée
<b>Salle se réunion 10-15 personnes</b>	100,00 €	119,60 €	100,00 €	119,60 €	Journée
	60,00 €	71,76 €	60,00 €	71,76 €	½ journée
<b>Salle cafétéria *</b>	80,00 €		95,68 €		Forfaitaire

(\*) Disponible uniquement à partir de 15 h et jusqu'à 18h30.

DEC122695DR04

## Décision relative au tarif des produits de l'INAF (FRC2118)

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 121626 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs H.T des diverses prestations (production d'anticorps sur des lapins) réalisées par l'Institut de Neurobiologie Alfred Fessard (FRC2118) sont fixés selon le barème joint en annexe.

#### Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 09 octobre 2012

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP



## Etablissement d'une tarification pour la production d'anticorps sur des lapins par l'Animalerie Campus

Date d'application :  
01/01/2013

Page 1 sur 1

<b>Prix de vente</b>		
Prix de vente HT	EPST	Laboratoires privés
<b>Animaux</b>		
Achat lapin femelle 2,2-2,5kg tatoutée ou puçée	40,00 €	50,00 €
Transport (jusqu'à 5 animaux)	140,00 €	150,00 €
<b>Protocole classique d'immunisation (pour un animal)</b>		
Prélèvement / Injection (prix unitaire)	7,00 €	8,40 €
Prélèvement sang total	18,00 €	21,60 €
Hébergement (prix à la semaine)	7,00 €	8,40 €
<b>Option</b>		
Envoi des échantillons de sérum sous carboglace (pour un colis de 2 kg maximum)	70,00 €	70,00 €

Taux de TVA applicable : 7 % pour l'achat des animaux et 19,6% pour les autres prestations

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2013.

**DEC122744DR08**

**Décision relative au tarif des produits de l'entité DCPC – MOY800**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif d'hébergement des chambres d'hôte réalisé par la Délégation Régionale Centre Poitou-Charentes – MOY800\_LO - est fixé suivant le tableau joint en annexe.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01 octobre 2012

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 octobre 2012

Pour le Président et par délégation  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

**ANNEXE A LA DECISION TARIFAIRE  
DEC122744DR08  
du 10 octobre 2012**

**CAMPUS CNRS ORLEANS - CHAMBRES D'HEBERGEMENT  
TARIFICATION DES NUTEES  
APPLICATION AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012**

Nombre de nuits	Prix unitaire	Prix du séjour
1	35,00 €	35,00 €
2	35,00 €	70,00 €
3	35,00 €	105,00 €
4	35,00 €	140,00 €
5	30,00 €	150,00 €
6	28,00 €	168,00 €
7	28,00 €	196,00 €
8	26,00 €	208,00 €
9	26,00 €	234,00 €
10	25,00 €	250,00 €
11	24,00 €	264,00 €
12	23,00 €	276,00 €
13	22,00 €	286,00 €
14	21,00 €	294,00 €
15	20,00 €	300,00 €
16	19,50 €	312,00 €
17	19,00 €	323,00 €
18	18,50 €	333,00 €
19	18,00 €	342,00 €
20	17,50 €	350,00 €
21	17,00 €	357,00 €
22	16,50 €	363,00 €
23	16,00 €	368,00 €
24	15,50 €	372,00 €
25	15,00 €	375,00 €
26	14,50 €	377,00 €
27	14,00 €	378,00 €
28	14,00 €	392,00 €
29	14,00 €	406,00 €
30	14,00 €	420,00 €
31	14,00 €	434,00 €

Pour les longs séjours (caractère exceptionnel), le tarif de la nuitée est de 14,00 € H.T.

DEC122361 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMS3426 BioCampus Montpellier : plate-forme MONTPELLIER GENOMIC COLLECTIONS (MGC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3426 BioCampus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 AOUT 2012.

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO





Biocampus  
Montpellier



ProRec  
MONTPELLIER

## ANNEXE Plateau:

### Montpellier Genomic Collections

**MGC**

UMS3426

#### Tarification HT - Organismes Publics

ORF - sortie d'un clone	40,00 €
BP - 1 réaction de clonage de type BP	105,00 €
LR – 1 réaction de clonage de type LR	35,00 €

DEC122710 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité MOY1300 Délégation Languedoc-Roussillon**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif de location du studio de la Délégation Régionale Languedoc-Roussillon du CNRS est fixé à :

25,00€ HT par nuit

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 octobre 2012

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## **DEC122591DR20**

Décision fixant le tarif du ticket modérateur des navires de la division technique de l'INSU (DT INSU) UPS 855 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012

**Annule et remplace la décision DEC 122457DR20 du 14 septembre 2012**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112575DAJ en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur

**Vu** la décision n° 112584DAJ en date du 22 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mr Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le tarif du ticket modérateur des navires de la division technique de l'INSU - UPS 855 est fixé selon le barème joint en annexe.

La TVA appliquée est la TVA au taux normal.

### **Article 2 :**

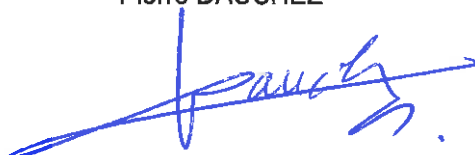
Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **Article 3 :**

La présente décision annule et remplace la décision DEC 122457DR20 du 14 septembre 2012. Elle sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Pour le Président et par délégation  
Le délégué régional,  
Pierre DAUCHEZ



Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1  
250 Rue Albert Einstein  
06560 Valbonne

**Annexe**  
**Barème des tarifs journaliers du ticket modérateur des navires de l'INSU**

Tarifs journaliers HT	Téthys II		Côtes de la Manche		Sépia		Antedon	
	Tarif Recherche Observation technologie	Tarif Enseignement	Tarif Recherche Observation technologie	Tarif Enseignement	Tarif Recherche Observation technologie	Tarif Enseignement	Tarif Recherche Observation technologie	Tarif Enseignement
<b>2013</b>	980€	196€	980€	196€	100€	20€	190€	38€
<b>2014</b>	1 060€	212€	1 060€	212€	110€	22€	205€	41€
<b>2015</b>	1 150€	230€	1 150€	230€	120€	24€	225€	45€

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier : Plateforme de Vectorologie de Montpellier (PVM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

**Vu** la décision DEC123124 DR13 fixant les tarifs du plateau lentivecteurs de la plateforme de Vectorologie de Montpellier

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le plateau adénovecteurs de la plateforme de Vectorologie de Montpellier UMS3426 Bio Campus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 26 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**Annexe DEC122824 DR13, modifiant l'annexe de la Dec123124 DR13 :  
Plateforme de Vectorologie de Montpellier**

**PVM**

**Plateau adénovecteurs**

**1- Amplification de vecteurs existants :**

Prestation	P.U HT - Ets Publics	P.U HT - Ets Privés
1 ml à $2,5 \times 10^{12}$ pp/ml	2 500 €	3 500 €
0.5 ml à $2,5 \times 10^{12}$ pp/ml	1 500 €	2 500 €
0.05 ml à $2,5 \times 10^{12}$ pp/ml	200 €	500 €

**2- Création de vecteurs :**

Prestation	P.U HT - Ets Publics	P.U HT - Ets Privés
1 ml à $2,5 \times 10^{12}$ pp/ml	9 800 €	25 000 €

DEC122280DR03

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale [nom de la délégation], s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le

Le délégué régional  
Brice Kerber

DEC122600DR03 [MOY300]

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 8589.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 donnant délégation de signature à M. Brice KERBER, délégué régional pour la circonscription Ile-France-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n° 8589, intitulée « Laboratoire de Médiévisiologie occidentale de Paris (LAMOP) » ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 8589, intitulée « Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP) ».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 22 membres :

- le directeur de l'unité, M. Laurent FELLER ;
- Le directeur adjoint, M Darwin SMITH ;
- 10 membres élus :

Collège A : M. Philippe BERNARDI

M. Olivier MATTEONI

Collège B : Mme Danielle ARRIBET-DEROIN,

M. François FORONDA

Mme Aude MAIREY,

Collège C : M Dominique BERNARDON,

Mme Raphaëlle CHOSSENOT,

Représentant Associés : Christine BARRALIS

Représentants Doctorants : Harmony DEWEZ

Anne TOURNIEROUX

- 6 membres nommés : M. Jean-Philippe GENET,  
Mme Monique GOULLET,  
M. Robert JACOB,  
Mme Régine LE JAN,  
M. Eric RIETH,



- M. Thierry KOUAME  
4 membres invités : Mme Julie CLAUSTRE  
Mme Christine DUCOURTIEUX  
M. Fabrice JECJIC  
Mme Françoise BORNES

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

#### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 1er octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Brice Kerber

DEC122630DR04

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

Vu la décision n° 121626DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Madame Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Ile-de-France Sud, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 octobre 2012



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

01 69 82 30 30  
01 69 82 33 33

## Composition de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud

---

**DEC122718DR04**

Le Président,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°121626DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n°09A054DR04 du 3 août 2009 portant création de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud ;

Décide

### Article 1<sup>er</sup>

La composition de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud est fixée comme suit :

- Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, pour 5 % de son temps annualisé, responsable de la cellule contrats,
- Emilie JOURDAN, ingénieur d'études, pour 20 % de son temps annualisé,
- Laurence HERAULT, assistant ingénieur, pour 60 % de son temps annualisé,
- Elise MASPIMBY, assistant ingénieur, pour 60 % de son temps annualisé,
- Nadine BIENES, assistant ingénieur, pour 20 % de son temps annualisé, avec comme suppléante Lucette VAYN, ingénieur d'études,
- Nadjillah CHERKAOUI, assistant ingénieur, pour 100 % de son temps annualisé,
- Emeline COLAS, assistant ingénieur, pour 100 % de son temps annualisé,
- Sandrine KOHLER, adjoint technique, pour 100 % de son temps annualisé.

### Article 2

La présente décision abroge la décision n° 121455DR04 du 8 mars 2012.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2012  
P/ le Président et par délégation

  
Véronique DEBISSCHOP  
La déléguée régionale



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**DEC122763DR04**

Décision modifiant la désignation des membres du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud

- Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;
- Vu** la décision n° 09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Sud ;
- Vu** le résultat des élections des représentants du personnel du 23 juin 2011 ;
- Vu** la décision n° 111481DR04 du 1<sup>er</sup> juillet 2011 portant désignation des membres du conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud ;
- Vu** la décision n° 121626DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**La déléguée régionale décide :**

**Article 1 :** A l'article 1 de la décision n° 111481DR04 du 1<sup>er</sup> juillet 2011 susvisée, remplacer :

« Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale, présidente » par  
« **Mme Véronique DEBISSCHOP**, déléguée régionale, présidente ».

**Article 2 :** Cette décision prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 octobre 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale

DEC122127DR04

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 121626DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Sud, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant.

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 juillet 2012

La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

**DEC122833DR06**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Maison des Sciences, de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux- USR 3124**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Maison des Sciences, de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Maison des Sciences, de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » - USR 3124.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- le directeur adjoint, membre de droit ;
- 13 membres élus;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 26 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation – UMR 6265**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation » - UMR 6265.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- 12 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 02 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

**DEC122511DR06**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie – UMR 6174**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie » - UMR 6174.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 29 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- les 2 directeurs adjoints, membres de droit ;
- 17 membres élus ;
- 9 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 24 septembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI



**DEC122834DR06**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Biogéosciences – Dijon – UMR 6282**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Biogéosciences – Dijon »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Biogéosciences – Dijon » - UMR 6282.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- les 2 directeurs adjoints, membres de droit ;
- 12 membres élus;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 26 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image – UMR 6306**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité « Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Laboratoire d'Électronique, d'Informatique et d'Image » - UMR 6306.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- les 2 directeurs adjoints, membres de droit ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 02 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

## DEC121601INSIS

Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche n°5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien »

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

A l'article 1 de la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n°5516 intitulé : « Laboratoire Hubert Curien » sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Remplacer : « Etablissement partenaire : CPE Lyon »

Par : « Etablissements partenaires : CPE Lyon, Institut Optique Graduate School »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2/10/2012

  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

**DEC122839dr08**

**Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), dont le Directeur est M. Yann HERAULT ;

**Vu** la décision n° DEC050134dr08 du 27 avril 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées en mars 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Yann HERAULT, Directeur
- Mme Cécile FREMOND, Directrice-adjointe

Membres élus :

- Mme Céline BECKER
- M. Laurent DHENNIN
- M. Alexandre DIET
- M. Alexandre HERPIN
- Mme Maryline LE MEE
- Mme Emmanuelle SEGHROUCHNI

Membres nommés :

- Mme Stéphanie LERONDEL
- Mme Patricia LOPES
- Mme Christelle MARTIN
- M. Abdelmalek ZIADI

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 29 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Délégation Centre Poitou-Charentes**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Centre Poitou-Charentes, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants ;
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant ;

- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants;
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant ;
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant ;

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC122700DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux, dont le directeur est Jean-François Jaulent ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée



**DEC122702DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5804 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5804, intitulée Laboratoire d'astrophysique de bordeaux, dont le directeur est Patrick Charlot ;

**DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5804 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB).

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

DEC111944DR15

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision n° 121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Aquitaine-Limousin, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 juillet 2012

Le délégué régional  
**Christophe GIRAUD**

**DEC122493DR15**

**Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine-Limousin (DR15).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC12105DAJ du 23/03/2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin (DR15),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine-Limousin (DR15) .

**Article 2 : Composition**

Le conseil de service comprend 12 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 septembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

## **DEC122671SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein des Conseils scientifiques d'institut du Centre national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu la décision n° 113014DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Conseils scientifiques d'institut mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules  
1 siège – collège électoral B2

Conseil scientifique de l'institut de chimie  
1 siège – collège électoral B1

Conseil scientifique de l'institut de physique  
1 siège – collège électoral C

Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement  
1 siège – collège électoral A2

Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions  
1 siège – collège électoral C

Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

1 siège – collège électoral A1

1 siège – collège électoral C

Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

1 siège – collège électoral A1

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

1 siège – collège électoral B2

## **Article 2**

Lors des prochaines réunions des conseils scientifiques d'institut, les membres élus des conseils scientifiques d'institut concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

## **Article 3**

Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **29 novembre 2012 à 18h00**.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
La Secrétaire générale du Comité nationale*

**Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Paris Michel-Ange.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de service comprend 16 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe du délégué régional ;
  
- 8 membres élus titulaires :
  - Marie-Lise ANGELY
  - Florence HIE
  - Delphine HUET
  - Nelly JACQUES-PHILIPPE
  - Yves PEREZ
  - Isabelle POUVATCHY
  - Valérie SOSSON
  - Carine THIBAUDIER
  
- 4 membres élus suppléants :
  - Marie-Laure BACHELERIE
  - Abdelmadjid BOUHALI
  - Laurent PORCEL
  - Florence ROCHETTE

- 6 membres nommés :
  - Benoit ETCHEVERLEPO
  - Christophe FERSING
  - Annie PARDO
  - Daphnée RAFFINI
  - Luc RAVOUX
  - Jessy VIOUGEAS

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE



## **DEC122672SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu l'arrêté du 02 août 2007 modifié fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 09 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. BERTRAND (Joël), aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 113014DAJ du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour le Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

2 sièges - Collège électoral B1

1 siège - Collège électoral B2

### **Article 2**

Le Conseil scientifique élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

### **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux et des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **à 18h00**.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

**DEC122387INC**

**Décision portant suppression de l'unité mixte internationale n°2957 intitulée «UCR-CNRS Joint research chemistry laboratory»**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 090023CHIM du 21 juillet 2009 portant renouvellement de l'UMI2957 intitulée « UCR-CNRS Joint research chemistry laboratory » et nommant M. Guy BERTRAND, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°121793INC du 25 juin portant création de l'unité mixte internationale n°3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory » ;

**Vu** l'accord de l'Université de Californie à Riverside (UCR) ;

**Vu** l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Suppression de l'UMI n°2957**

Est supprimée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'unité mixte internationale n°2957 intitulée « UCR-CNRS Joint research chemistry laboratory » placée sous la direction de Monsieur Guy BERTRAND, Directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS.

**Article 2 : Fin du mandat du directeur de l'UMI n°2957**

Le mandat du directeur mentionné à l'article 1<sup>er</sup> prend fin à compter de cette même date.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2012

Le Président

## **Le Président du Centre national de la recherche scientifique**

DEC122422DRH

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis favorable de l'organisme d'origine,
- Vu,** la décision du 24 mai 2012, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

### **DECIDE**

**ARTICLE I** L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

#### **Les lignes suivantes sont supprimées**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Institut de chimie</b>		
	M. BOUCHET	Renaud
<b>Institut écologie et environnement</b>		
	M. FRERE	Jacques
<b>Institut de physique</b>		
	M. FUCHS	Jean-Noel
	M. WILKOWSKI	David
<b>Institut des sciences informatiques et de leurs interactions</b>		
	M. GOSELIN	Philippe Henri
	M. JERMANN	Christophe
<b>Institut des sciences humaines et sociales</b>		
	M. JOINET	Jean-Baptiste Louis Charles Edmond
	M. CHATELAIN	Jean-Bernard
	Mme FRAZIER	Françoise
	M. GIROUD	Matthieu
	Mme BRUGELLES	Carole
	M. DENIS	Vincent Jérôme
	Mme BARBAFIERI	Carine
	M. LE BIANIC	Thomas

**Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

Mme CADET Catherine

**Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions**

M. ZORITCH Anton  
Mme AMIOT Claire  
M. BENAYCH-GEORGES Florent  
M. ZORITCH Anton

**Institut national des sciences de l'univers**

M. HILY-BLANT Pierre

**Les lignes suivantes sont ajoutées**

**Nom**

**Prénom**

**Institut de physique**

M. COULLET Pierre  
M. LIGOURE Christian

**Institut des sciences humaines et sociales**

M. BILBIIE Florin  
Mme KOLESNIK-ANTOINE Delphine

**Institut des sciences informatiques et de leurs interactions**

Mme DONZEAU-GOUGES Véronique

**ARTICLE II** Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président  
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin  
1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau  
en annexe.

**ARTICLE III** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national  
de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 septembre

Pour le Président

Le Directeur général délégué à la science  
Joël BERTRAND

**DEC120759DAJ**

**Décision arrêtant les listes électorales rectificatives des sections du Comité national de la recherche scientifique.**

**LE PRESIDENT**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2011 portant organisation des élections pour le renouvellement des membres des sections du CoNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du CoNRS ;

Vu la décision n°112212DAJ modifiée du 30 septembre 2011 fixant le calendrier des élections des membres des sections du CoNRS ;

Vu la décision n° 120266DAJ du 26 janvier 2012 arrêtant les listes électorales des sections du CoNRS ;

Vu les avis de la commission ad hoc du 15 février 2012,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les listes électorales rectificatives des sections du CoNRS sont arrêtées conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 15 juin 2011 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier des élections, ces listes sont consultables au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange 75016 Paris) ainsi que sur le site Web des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2012

Alain Fuchs

## **DEC122719DAJ**

Décision portant modification du calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 122301DAJ du 28 août 2012 fixant le calendrier des opérations électorales pour la constitution des CID du CoNRS,

### **DECIDE :**

**Art. 1er** – La décision n°122301DAJ 28 août 2012 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I – A l'article 2, les mots « lundi 15 octobre 2012 » sont remplacés par les mots « lundi 5 novembre 2012 ».

II – A l'article 3, les mots « samedi 24 novembre 2012 » sont remplacés par les mots « lundi 10 décembre 2012 » et les mots « lundi 26 novembre 2012 » sont remplacés par les mots « mercredi 12 décembre 2012 ».

### **Art. 2 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ/SECA - 3 rue Michel Ange 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections » (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

Alain Fuchs

## **DEC122594DAJ**

Décision portant modification de la décision n°100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – A l'article 2 de la décision n°100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 susvisée, il est inséré un point 2.7 ainsi rédigé :

#### **« 2.7. La direction déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE)**

La DDFE transfère les savoirs et les savoir-faire détenus par les unités du CNRS, sous forme essentiellement d'actions de formation, destinées à des publics externes à l'organisme, en appui à la politique de valorisation des résultats de la recherche du CNRS. Ces actions peuvent également être ouvertes, dans la mesure des places disponibles, aux personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens du CNRS.

Elle réalise des actions spécifiques de formations en partenariat avec des organismes de formation.

Elle réalise et diffuse tout type de produits directement issus des actions qu'elle réalise sous forme notamment de livres, de CD-ROM ou de DVD. »

**Art. 2** – La présente décision, qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 octobre 2012

ALAIN FUCHS



## **DEC122720DAJ**

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du [29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du CNRS](#) ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** l'avis du Comité technique du CNRS en date du 11 octobre 2012,

### **DECIDE :**

#### **Art. 1er : Objet**

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, la présente décision définit les modalités de l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS.

#### **Art. 2 : Organisation**

L'organisation et le déroulement de l'élection est assurée par le Secrétariat général pour les élections et le conseil d'administration (SECA) sous la responsabilité du délégué pour les élections assisté d'une commission électorale dont la composition et les missions sont définies à l'article 5 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé.

#### **Art. 3 : Calendrier**

Le calendrier des opérations électorales est fixé par décision du président du CNRS.

#### **Art. 4 : Liste électorale**

**4.1.** – L'électorat est défini à l'article 2 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé.

**4.2.** – La liste électorale provisoire est consultable sur le site Web « Elections » (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

**4.3.** – Les réclamations sur la liste électorale provisoire doivent être formulées par écrit et adressées au SECA soit par voie électronique au moyen du formulaire en ligne accessible via la consultation de la liste électorale sur le site web « élections » ou par courriel ([elections@cnrs-dir.fr](mailto:elections@cnrs-dir.fr)) soit par courrier postal (CNRS-SECA – bureau B5.11- 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16) avant la date limite fixée par le calendrier des opérations électorales.

#### **Art. 5 : Candidatures**

**5.1.** – La réception des formulaires de liste et de déclaration individuelle de candidature par le SECA s'effectue soit par dépôt ou par courrier postal (CNRS-SECA – bureau B5.11- 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), soit par courriel ([electionscv@cnrs-dir.fr](mailto:electionscv@cnrs-dir.fr)) avant la date limite fixée par le calendrier des opérations électorales.

**5.2.** – La réception des professions de foi par le SECA s'effectue avant la date limite fixée par le calendrier des élections électorales, exclusivement par courriel ([electionscv@cnrs-dir.fr](mailto:electionscv@cnrs-dir.fr)). Le fichier comprenant la profession de foi doit être au format PDF sur deux pages A4 au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance de la liste candidate.

#### **Art. 6 : Matériel de vote**

**6.1.** – Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections.

Il comprend :

- les instructions de vote
- une « enveloppe retour T »
- le bulletin de vote
- la liste des candidats
- les professions de foi des listes candidates

**6.2.** – Un matériel de vote de substitution peut être adressé aux électeurs, sur demande par courriel (elections@cnsr-dir.fr) avant la date limite fixée au calendrier des opérations électorales en cas de non réception ou de destruction du matériel initial. Ce nouveau matériel annule et remplace le matériel initial.

#### **Art. 7 : Vote**

**7.1.** – Le vote a lieu par correspondance.

**7.2.** – Chaque électeur vote à l'aide du bulletin de vote qui lui a été adressé.

**7.3.** – Le bulletin de vote doit parvenir à l'adresse indiquée sur l'enveloppe retour T avant la date de clôture du scrutin fixée au calendrier des opérations électorales.

#### **Art. 8 : Dépouillement**

**8.1.** – Le délégué pour les élections assisté de la commission électorale procède publiquement au dépouillement.

**8.2.** – Le décompte des suffrages du vote constitue le résultat du scrutin permettant l'attribution des sièges.

**8.3.** – La désignation des candidats élus est effectuée conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé.

#### **Art. 9 : Proclamation des résultats**

A l'issue des opérations de dépouillement, le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

#### **Art. 10 : Conservation**

**10.1.** – Le procès-verbal est conservé au SECA (CNRS-SECA – 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16) où il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

**10.2.** – Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

#### **Art. 11 : Publication**

**11.1.** – Les résultats de l'élection sont publiés sur le site web « Elections » dans les trois jours suivant le dépouillement.

**11.2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ/SECA - 3 rue Michel Ange 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections ».

Fait à Paris, le 22 octobre 2012

Alain Fuchs

## **DEC122526DAJ**

Décision portant modification de diverses décisions d'organisation des directions de la direction générale déléguée aux ressources

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°100170DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

**Vu** la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Vu** la décision n°100178DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – La décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques est modifiée ainsi qu'il suit :

Le premier alinéa du 2.1 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le directeur de la DAJ peut être assisté d'un directeur adjoint et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur. »

**Art. 2** – La décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Le 2.1 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

**« 2.1. La Direction**

Le directeur de la DRH peut être assisté d'un directeur adjoint et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur.

Sont rattachés à la direction :

- les fonctions de communication et d'animation du réseau des RRH dans les délégations ;
- plusieurs services et autres structures correspondant à ses quatre pôles principaux d'activité. »

II. Au 2.2 de l'article 2, les mots : « Au sein de la DDCS, l'Institut du Management » sont remplacés par les mots : « La DDCS ».

III. Après le deuxième alinéa du 2.2 de l'article 2, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le directeur délégué aux cadres supérieurs peut être assisté d'un directeur délégué adjoint et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur délégué. »

**Art. 3** – La décision n°100170DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Le 2.1 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

**« 2.1. La direction**

Le directeur de la DSI peut être assisté d'un directeur adjoint et d'un directeur adjoint administratif et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur. »

II. Le 2.2 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

**« 2.2. La direction administrative**

Elle est chargée des aspects administratifs de la DSI. Elle gère le budget, le contrôle de gestion, la logistique, les achats et les ressources humaines. Elle centralise les questions relatives au bulletin officiel du CNRS et à la Commission nationale de l'informatique et des libertés. »

**Art. 4** – La décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Après le premier alinéa du 2.1 de l'article 2, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le directeur de la DCIF peut être assisté d'un directeur adjoint et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur. »

**Art. 5** – La décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Le 2.1 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

**« 2.1. La direction**

Le directeur de la DSFIM peut être assisté d'un directeur adjoint et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur.

II. Après le troisième alinéa du 2.6 de l'article 2, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le directeur délégué aux achats et à l'innovation peut être assisté d'un directeur délégué adjoint et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur délégué. »

**Art. 6** – La décision n°100178DAJdu 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Le 2.1 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

**« 2.1. La Direction**

Le directeur de la MPR peut être assisté d'un directeur adjoint et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur. »

**Art. 7** – La présente décision, qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

ALAIN FUCHS

**Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée en qualité de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Fabrice Vallée, Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013.

Sa mission sera de représenter l'Institut de Physique à la Mission pour l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Fabrice Vallée demeure affecté au sein de l'UMR5579 - Spectrométrie ionique et moléculaire dont l'implantation se trouve au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Bât. A. Kastler - 43 Bd du 11 Novembre 1918 69622 VILLEURBANNE CEDEX.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013, M. Fabrice Vallée percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

**DEC122606DAJ**

Décision portant nomination de M. Mathias Guérin aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie environnement

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut Ecologie environnement (INEE),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Mathias Guérin, ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint administratif de l'INEE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, en remplacement de Mme Hélène Leroux appelée à d'autres fonctions.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 octobre 2012

Alain Fuchs

DEC122646DSFIM

**Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Madeleine PIGAL-NICOD**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

**Considérant** le testament en date du 6 septembre 2002 de Madame Madeleine PIGAL-NICOD aux termes duquel cette dernière a institué comme légataire universel le CNRS, avec le souhait que ce legs soit affecté à la recherche en psychobiologie.

**Considérant** l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 10 juillet 2012;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme PIGAL-NICOD.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 OCT. 2012**

  
Alain FUCHS



Direction de la stratégie financière  
de l'Institut et de la modernisation

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 45 48  
F 01 44 96 49 09



**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

**Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Octobre 2012

ISSN 1148-4853

